



PARIS 2024



GROUPE ADP

PARTENARIAT  
OFFICIEL



PARIS 2024



# AÉROPORTS DE PARIS SA RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2024

Le présent rapport financier semestriel est établi conformément aux articles L. 451-1-2 III du code monétaire et financier et 222-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Aéroports de Paris

Société anonyme au capital de 296 881 806 euros

Siège social : 1, rue de France

93290 Tremblay-en-France

## SOMMAIRE

<b>1</b>	DÉCLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	<b><u>3</u></b>
<b>2</b>	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	<b><u>5</u></b>
<b>3</b>	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE	<b><u>34</u></b>
<b>4</b>	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS SEMESTRIELS 2024	<b><u>36</u></b>

# 1

## DÉCLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1.1 Responsables du rapport financier semestriel

[4](#)

1.2 Attestation des responsables

[4](#)

## **1.1 Responsables du rapport financier semestriel**

Augustin de Romanet, Président-Directeur Général.

Philippe Pascal, Directeur Général Adjoint Finances, Stratégie et Administration.

## **1.2 Attestation des responsables**

Nous attestons que, à notre connaissance, les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales opérations entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

# 2

## RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

2.1	FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2024	<a href="#">6</a>	2.4	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LE 2ÈME SEMESTRE 2024	<a href="#">30</a>
2.2	ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 2024	<a href="#">9</a>	2.5	ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 30 JUIN 2024	<a href="#">32</a>
2.3	SUIVI DES INDICATEURS DE LA FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE 2025 PIONEERS	<a href="#">27</a>	2.6	PRINCIPALES CONVENTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	<a href="#">33</a>

## 2.1 FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2024

### Gouvernance

#### Nomination aux fonctions de Président-Directeur Général de la société Aéroports de Paris

Les services du Premier ministre de la République française ont diffusé le 20 mars 2024 le communiqué suivant : "Afin de garantir la bonne organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, M. Augustin de Romanet assurera à la demande de l'État, la continuité de ses fonctions de président-directeur général d'Aéroports de Paris (ADP). À l'issue des Jeux Olympiques et Paralympiques, la présidente de l'Assemblée nationale et le président du Sénat seront saisis par le président de la République du nom du successeur envisagé de M. Augustin de Romanet afin que la commission intéressée de chacune des assemblées se prononce dans les conditions prévues par le cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution."

Par décision du Premier ministre en date du 21 mai 2024, M. Augustin de Romanet de Beaune a été nommé, à compter du 21 mai 2024, Président-directeur général de la société Aéroports de Paris par intérim, en application de l'article 21 de l'ordonnance du 20 août 2014 modifiée relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique. La décision du Premier ministre est disponible sur le site internet de la société.

M. Augustin de Romanet de Beaune assurera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau Président-directeur général de la société Aéroports de Paris par décret du Président de la République sur proposition du Conseil d'administration de la société, et après consultation des commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat.

### Évolution du trafic Groupe

#### Trafic du 1er semestre 2024

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, le trafic groupe<sup>1</sup> s'établit en hausse de +9,7 %, avec un total de 170,2 millions de passagers, soit 106,1 % du trafic sur la même période en 2019.

À Paris Aéroport, le trafic est en hausse de +4,4 %, avec un total de 49,1 millions de passagers, soit 93,9 % du trafic sur la même période en 2019. L'expérimentation programmée du système de gestion du trafic aérien 4-Flight par le centre en-route de la navigation aérienne Nord a conduit à des réductions des programmes des vols entre le 9 janvier 2024 et le 14 février 2024, représentant environ 1 000 000 de passagers en moins au premier semestre 2024. Le basculement vers ce nouveau système de gestion du trafic est prévu pour l'automne 2024.

### Feuille de route stratégique 2025 *Pioneers*

Les actions contribuant à la tenue des objectifs de 2025 *Pioneers* se poursuivent. Un point sur l'état d'avancement de la feuille de route à fin juin 2024 a conduit à l'ajustement de quatre de ces objectifs avec la prise en compte de facteurs exogènes tels que la capacité d'évolution de certaines réglementations, des contraintes opérationnelles liées à la navigation aérienne, la vitesse de renouvellement des flottes des compagnies aériennes ou encore l'absence d'opportunités de marché. Les révisions apportées à ces quatre objectifs sont détaillés en page 26 et 27 du présent document.

Les autres objectifs à horizon 2025 sont inchangés. Le tableau révisé de suivi des 20 objectifs de la feuille de route stratégique 2025 *Pioneers* figure en page 28 du présent document.

Il est à noter que deux indicateurs sont considérés comme d'ores et déjà atteints. En effet, la généralisation des procédures de descentes continues à Paris-CDG et Paris-Orly a ainsi pu être appuyée autant que possible par le Groupe ADP dans la limite de son périmètre d'intervention (indicateur 14). De même, la rémunération de 100% des collaborateurs a pris en compte le critère RSE (indicateur 18) dans la limite des législations locales.

### Plateformes parisiennes

#### Réouverture d'infrastructures à Paris-Charles de Gaulle

Afin d'accueillir les flux de passagers de l'été 2024 et accompagner la croissance du trafic à Paris-Charles de Gaulle, les terminaux 2C et 2A ont réouvert leurs portes le 28 mai 2024, et le 2 juillet 2024 respectivement. Ces réouvertures conduisent à une ouverture complète des infrastructures parisiennes durant l'été 2024, pour la première fois depuis 2018.

<sup>1</sup> En 2024, les taux de reprise par rapport à 2019 sont calculés à périmètre constant, c'est-à-dire hors trafic de l'aéroport de Goa en 2024, ouvert le 5 janvier 2023.

Durant la période de fermeture des terminaux 2C et 2A, le groupe a conduit des travaux de mise en conformité des trieurs de bagages aux meilleurs standards aéroportuaires ainsi que le renforcement des capacités d'accueil de la police aux frontières. Il a de même été mis en place des sas PARAFE additionnels. Enfin, le parcours des passagers (salle d'embarquement, équipements électromécaniques, signalétique, etc.) a été modernisé.

### Concertation volontaire du public relative au projet "Paris-Orly 2035"

Le 26 février 2024, Groupe ADP a initié une concertation volontaire du public sur le projet d'aménagement « Paris-Orly 2035 » concernant la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly. Cette concertation, permettant de recueillir l'avis des parties prenantes et notamment des riverains de la plateforme aéroportuaire, s'est achevée le 26 mai 2024.

Le projet Paris-Orly 2035 a pour objectif d'incarner un nouveau modèle aéroportuaire porté par l'exigence d'excellence environnementale et de qualité de service du Groupe ADP.

Les éléments du projet présentés à cette occasion, notamment les caractéristiques, les phasages et les montants d'investissements, constituent des hypothèses de travail et sont susceptibles d'évoluer à la suite de la concertation ainsi que lors des procédures d'autorisations environnementales ultérieures.

## Plateformes internationales

### Extension de la durée de la concession de l'aéroport d'Amman jusqu'en 2039

Le 10 mai 2024 est entrée en vigueur l'opération globale de restructuration de la concession et des financements d'Airport International Group (AIG), société exploitant l'aéroport international Queen Alia d'Amman en Jordanie, détenue à 51 % et consolidée en intégration globale par le Groupe ADP. L'opération inclut :

- ◆ l'extension de la concession de l'aéroport d'Amman pour une durée de 7 années supplémentaires, jusqu'en 2039 ;
- ◆ un rééchelonnement des dettes d'AIG, dont la maturité est allongée de 3,5 années supplémentaires ;
- ◆ le renforcement de la structure financière d'AIG, avec un prêt de la part des actionnaires.

Ces accords contribuent à la stabilité opérationnelle et financière d'AIG, et à sa capacité à accompagner la croissance du trafic en Jordanie.

Un test de dépréciation tenant compte de l'extension de la concession et des impacts de la restructuration de la dette a été réalisé dans le cadre de l'élaboration des comptes du 1er semestre 2024. Il donne lieu à une reprise sur dépréciation, déterminée notamment en fonction des perspectives de trafic à l'aéroport International Queen Alia et comptabilisée au premier semestre 2024. L'impact ponctuel (one-off) de ladite reprise sur dépréciation sur le résultat net part du groupe s'élève à 61 millions d'euros. Par ailleurs, l'ensemble de ces accords conduit à une sortie de trésorerie pour AIG d'environ 127 millions d'euros, dont environ 100 millions d'euros en 2024, sans impact sur le résultat net part du groupe.

### Projet de fusion entre GIL & GAL

La préparation de l'opération de fusion entre GIL & GAL visant à former une holding aéroportuaire cotée sur les marchés financiers indiens (voir le communiqué de presse du 19 mars 2023) se poursuit. GMR Airports Infrastructure (GIL) a reçu l'approbation de l'opération par le National Company Law Tribunal (NCLT) le 11 juin 2024 et la réalisation de l'opération devrait intervenir d'ici quelques jours.

La fusion projetée permettra de simplifier et clarifier la structure capitalistique des actifs aéroportuaires, de révéler pleinement la valeur de GAL et de faire de la société fusionnée une plateforme de développement plus agile pour saisir de nouvelles opportunités en Inde et en Asie du Sud-Est.

Il est rappelé que la fusion conduira, au moment de sa réalisation, à l'enregistrement d'une charge non-cash, traduisant d'une part un changement d'intérêt économique du Groupe ADP (intégrant le règlement des clauses de ratchets et une prime de liquidité) et d'autre part l'intégration de la quote-part des actifs et des passifs de GIL (hors GAL), dont le solde est négatif en raison essentiellement des obligations convertibles (Foreign Currency Convertible Bonds – FCCBs) émises par GIL et souscrites par ADP le 25 mars 2023, évaluées à leur juste valeur. Il est précisé que la juste-valeur des FCCBs estimée à 1 081 millions d'euros au 30 juin 2024 est essentiellement corrélée à l'évolution de la capitalisation boursière de GIL.

Une estimation de cette charge non-cash sera réalisée à la date de fusion effective et son montant définitif sera calculé dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2024.

L'extinction des FCCBs, au moment de sa réalisation (au plus tard en 2033) conduira à l'enregistrement d'un produit non-cash.

Il est rappelé que, quel que soit le montant du résultat net part du groupe au titre de 2024, la politique de distribution du Groupe ADP prévoit un dividende de 60% du résultat net part du groupe avec un minimum de 3€ par action.

### Nouveau terminal international à Almaty

Le 1<sup>er</sup> juin 2024, l'aéroport d'Almaty au Kazakhstan a inauguré un nouveau terminal international. D'une capacité nominale de 7 millions de passagers, cette infrastructure permet de plus que doubler les capacités de l'aéroport, à plus de 14 millions de passagers et de convertir le terminal existant en un terminal purement domestique. Le nouveau terminal international dispose de 12 portes d'embarquement supplémentaires et de 3 200m<sup>2</sup> de surfaces commerciales pour offrir aux passagers internationaux une expérience de qualité en *duty free*.

## Qualité de service

### Reconnaissance de la qualité de service des aéroports du groupe par le classement Skytrax 2024

En 2024, 6 aéroports du groupe figurent parmi les 100 meilleurs aéroports mondiaux en matière de qualité de service selon le classement des World Airport Awards de l'organisme Skytrax.

Paris-Charles de Gaulle conserve sa place de meilleur aéroport d'Europe pour la troisième année consécutive, et s'établit comme 6<sup>ème</sup> meilleur aéroport au monde (contre 5<sup>ème</sup> en 2023 et 6<sup>ème</sup> en 2022). Paris-Orly continue sa nette progression, au 30<sup>ème</sup> rang mondial (contre 39<sup>ème</sup> en 2023 et 46<sup>ème</sup> en 2022) et est nommé meilleur aéroport régional en Europe.

À l'international, 4 autres aéroports du réseau figurent parmi les 100 meilleurs aéroports :

- ◆ Indira Gandhi à Delhi a maintenu sa place en 36<sup>ème</sup> position, et demeure le meilleur aéroport en Inde et en Asie du Sud ;
- ◆ Médine en 50<sup>ème</sup> position (+ 2 places) et est nommé meilleur aéroport régional au Moyen-Orient ;
- ◆ Rajiv Gandhi à Hyderabad en 61<sup>ème</sup> position (+ 4 places) ;
- ◆ Goa, qui fait son entrée dans le top 100, en 92<sup>ème</sup> position.

## Décarbonation

### Le Groupe ADP accroît son soutien au déploiement des carburants d'aviation durable (SAF) en investissant dans LanzaJet

Dans le cadre de sa feuille de route 2025 Pioneers, le Groupe ADP transforme progressivement ses aéroports en hubs énergétiques, capables de proposer aussi bien de l'énergie électrique, des carburants d'aviation durable que de l'hydrogène bas-carbone.

Concernant les carburants d'aviation durable, le Groupe ADP entend notamment contribuer à des initiatives soutenant sa production et son déploiement, partout dans le monde.

Le 16 mai 2024, le Groupe ADP a ainsi annoncé avoir réalisé, à travers sa filiale ADP International, un investissement de 20 millions de dollars<sup>2</sup> dans la société LanzaJet. LanzaJet, producteur américain de SAF, bénéficie d'une technologie mature, prouvée et déployable à grande échelle : la transformation de l'éthanol<sup>3</sup> en carburant.

Cet investissement stratégique s'ajoute aux actions déjà entreprises par le Groupe ADP pour soutenir la filière et accélérer la décarbonation du transport aérien.

## Emprunts obligataires

### Émission d'un nouvel emprunt obligataire

Le 7 mai 2024, Aéroports de Paris a procédé avec succès à une émission d'obligations, la première depuis 2020, d'une maturité de 7 ans et pour un montant de 500 millions d'euro. Les titres portent intérêt au taux fixe de 3,375 %.

### Remboursement d'un emprunt obligataire

Le 11 juin 2024, Aéroports de Paris a remboursé l'emprunt de 500 millions d'euros de nominal émis le 31 mai 2012. Les titres portaient intérêt au taux fixe de 3,125 %.

### Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance

Le 14 mars 2024, Aéroports de Paris a introduit devant le Conseil d'Etat un recours pour excès de pouvoir aux fins d'annulation du décret n° 2024-90 du 8 février 2024 qui est venu préciser les modalités de déclaration et d'acquiescement de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance.

Ce recours a été assorti d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) portant sur les dispositions de l'article 100 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui a créé la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance.

Par une décision du 12 juin 2024 (n° 492584), le Conseil d'Etat a considéré que les moyens soulevés au soutien de la QPC présentaient un caractère nouveau ou sérieux au sens de l'article 23-5 de n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel et a ainsi renvoyé au Conseil constitutionnel la QPC.

Cette transmission a été enregistrée le 12 juin 2024 au registre du secrétariat général sous le numéro 2024-1102 QPC. Le Conseil constitutionnel dispose d'un délai de trois mois pour rendre une décision à compter de sa saisine.

Une audience s'est tenue au Conseil constitutionnel le 10 juillet 2024. A l'issue de cette audience, le Président du Conseil constitutionnel a indiqué que la décision serait rendue le 12 septembre 2024.

<sup>2</sup> Participation minoritaire sous forme de Simple Agreement For Future Equity (SAFE).

<sup>3</sup> Ethanol-to-jet



## 2.2 ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 2024

### 2.2.1 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS SEMESTRIELS

#### Comptes consolidés 1er semestre 2024

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023	Variation 1er semestre 2024/1er semestre 2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 887</b>	<b>2 545</b>	<b>+342 M€</b>
<b>EBITDA</b>	<b>943</b>	<b>863</b>	<b>+80 M€</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>681</b>	<b>449</b>	<b>+232 M€</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>687</b>	<b>444</b>	<b>+243 M€</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(79)</b>	<b>(139)</b>	<b>+60 M€</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>347</b>	<b>211</b>	<b>+136 M€</b>

#### Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023	Var. 2024/2023	
Chiffre d'affaires	2 887	2 545	+342 M€	+13,4 %
Activités aéronautiques	969	919	+50 M€	+5,4 %
Commerces et services	924	818	+106 M€	+13,0 %
Dont Extime Duty Free Paris	382	344	+38 M€	+11,0 %
Dont Extime Travel Essentials Paris	82	52	+30 M€	+57,7 %
Immobilier	174	167	+7 M€	+4,2 %
International et développements aéroportuaires	883	709	+174 M€	+24,5 %
Dont TAV Airports	732	558	+174 M€	+31,2 %
Dont AIG	126	126	- M€	- %
Autres activités	95	90	+5 M€	+5,6 %
Eliminations et résultats internes	(158)	(158)	- M€	- %

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe ADP s'établit à 2 887 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2024, en hausse de +13,4 % (+342 M€) par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023, du fait principalement de la croissance du trafic sur :

- ◆ le chiffre d'affaires des Activités aéronautiques à Paris, en hausse de +5,4 % (+50 M€), à 969 millions d'euros ;
- ◆ le chiffre d'affaires des Commerces & services à Paris, en hausse de +13,0 % (+106 M€), à 924 millions d'euros ;
- ◆ le chiffre d'affaires du segment International & développements aéroportuaires, notamment chez TAV Airports, en hausse de +24,5 % (+174 M€), à 883 millions d'euros.

Le montant des éliminations inter-segments s'élève à (158) millions d'euros, un niveau stable par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

## EBITDA

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023	Var. 2024/2023	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 887</b>	<b>2 545</b>	<b>+342 M€</b>	<b>+13,4 %</b>
Charges courantes	(2 004)	(1 729)	-275 M€	+15,9 %
Achats consommés	(442)	(402)	-40 M€	+10,0 %
Services externes	(690)	(597)	-93 M€	+15,6 %
Charges de personnel	(587)	(496)	-91 M€	+18,3 %
Impôts et taxes	(245)	(176)	-69 M€	+39,2 %
Autres charges d'exploitation	(40)	(57)	+17 M€	-29,8 %
Autres charges et produits	60	47	+13 M€	+27,7 %
<b>EBITDA</b>	<b>943</b>	<b>863</b>	<b>+80 M€</b>	<b>+9,3 %</b>
Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires	32,7 %	33,9 %	-1,2 pt	

Le montant des **charges courantes** du groupe s'établit à (2 004) millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2024, en hausse de +15,9 % (-275 M€). Les charges courantes du groupe se répartissent ainsi :

- ◆ Les **achats consommés** s'établissent à (442) millions d'euros, en hausse de +10,0 % (-40 M€), en raison de :
  - la hausse de +10,0 % (- 16 M€) pour TAV Airports, notamment lié à la vente de carburant à Almaty ;
  - la hausse de +14,6 % (- 22 M€) pour Exttime Duty Free Paris et Exttime Travel Essentials Paris (ex. Relay@ADP), notamment lié aux achats des marchandises vendues, corrélés avec la hausse du chiffre d'affaires de ces filiales.
- ◆ Les **charges liées aux services externes** s'établissent à (690) millions d'euros, en hausse de +15,6 % (-93 M€), du fait notamment de :
  - la hausse des charges de prestations de services de + 9,1 % (- 26 M€), notamment relatives à la sûreté et aux PHMR (accueil et assistance des personnes handicapées ou à mobilité réduite) en lien avec la hausse du trafic à Paris ;
  - la hausse des charges d'entretien et réparation de + 9,6 % (- 9 M€) lié à des efforts accrus pour faire face aux défis opérationnels de la reprise du trafic et en amont des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.
  - la hausse des charges liées aux autres services et charges externes de + 26,9 % (- 57 M€), principalement en lien avec des dépenses d'hospitalité accrues et à la croissance de l'activité. Cette hausse s'explique également par la comptabilisation de charges relatives au partenariat avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, pour 17 millions d'euros, lesquels sont compensés par des recettes supplémentaires, l'opération est donc neutre sur l'EBITDA consolidé.
- ◆ Les **charges de personnel** s'établissent à (587) millions d'euros, en hausse, de +18,3 % (-91 M€). Cette hausse s'explique notamment par :
  - Les charges de personnel de TAV Airports, en hausse de +39,1 % (- 56 M€), liée à des hausses des salaires en Turquie sous l'effet de l'inflation, et dans une moindre mesure de la hausse des effectifs ;
  - Les charges de personnel d'Aéroports de Paris SA, en hausse de +11,9 % (- 30 M€), du fait de :
    - l'impact des recrutements effectués en 2023 (effet année pleine des 224 ETP<sup>4</sup> nets supplémentaires) ;
    - l'effet lié aux mesures de hausse des salaires mises en place en janvier 2024.
- ◆ Le montant des **impôts et taxes** s'établit à (245) millions d'euros, en hausse de +39,2 % (-69 M€) La baisse du montant des taxes foncières à Paris de - 9,3 % (+ 8 M€) étant plus que compensé par :
  - l'introduction de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance introduite dans la loi de finance pour 2024, égale à 4,6% du chiffre d'affaires d'Aéroports de Paris SA entrant dans le champ d'application de la TVA , déduction faite d'une franchise de 120 millions d'euros. La charge comptabilisée au premier semestre 2024 au titre de la taxe s'élève à 64 M€.
  - la hausse des taxes sur prestations de sûreté de + 5,7 % (- 14 M€), en lien avec la hausse du trafic.
- ◆ Les **autres charges d'exploitation** s'élèvent à (40) millions d'euros, en baisse de -29,8 % (+17 M€).
- ◆ Les **autres charges et produits** représentent un produit net de 60 millions d'euros, en hausse de +27,7 % (+13 M€) du fait d'une reprise de provision sur la période de 13 millions d'euros relative aux mesures d'accueil des JOP dans les aéroports parisiens.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, l'**EBITDA consolidé** du groupe s'élève à 943 millions d'euros, en hausse de +9,3 % (+80 M€). La marge s'établit à 32,7 % du chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> semestre 2024, en baisse de -1,2 pts. En excluant l'impact de la taxe sur les infrastructures de longue distance, la marge d'EBITDA s'établit à 34,9 % du chiffre d'affaires, en hausse de 1,0 point.

En excluant l'impact des éléments ponctuels (éléments "one-offs"), l'EBITDA hors one-offs du groupe s'élève à 941 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2024, contre 844 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2023, soit une hausse de 11,4 % (+96 M€). La marge hors one-offs s'élève à 32,6 % du chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> semestre 2024, en baisse de -0,6 pt par comparaison à la marge d'EBITDA hors one-offs du 1<sup>er</sup> semestre 2023. La liste des éléments "one-offs" relatifs au 1<sup>er</sup> semestres 2024 et 2023, ainsi que le calcul de l'EBITDA hors one-offs pour ces deux semestres sont détaillés ci dessous.

<sup>4</sup> Equivalent temps plein.

Afin de proposer une analyse de la performance de l'activité du groupe ne prenant pas en compte les événements ponctuels, c'est-à-dire la performance excluant les éléments se produisant sur une période de temps limitée (éléments dits "one-offs"), Groupe ADP présente ci-dessous :

- ◆ la liste des éléments "one-offs" relatifs au premier semestre 2023 et au premier semestre 2024 ;
- ◆ le calcul de l'EBITDA hors one-offs, de la marge d'EBITDA hors one-offs.

### 1er semestre 2023 hors one-offs

en millions d'euros	1er semestre 2023	Détails
<b>EBITDA publié</b>	<b>863</b>	
Total des éléments one-offs	-18	
<i>dont charges courantes</i>	-	
<i>dont autres charges et produits</i>	-18	<i>Produit ponctuel de la vente de capacités électriques excédentaires</i>
EBITDA hors one-offs	<b>844</b>	
Marge d'EBITDA hors one-offs (en % du CA)	33,2%	

### 1er semestre 2024 hors one-offs

en millions d'euros	1er semestre 2024	Détails
<b>EBITDA publié</b>	<b>943</b>	
Total des éléments one-offs	-2	
<i>dont chiffre d'affaires</i>	6	<i>Gain sur avoir</i>
<i>dont charges courantes</i>	-8	<i>Dégrèvements de taxe foncière à Paris ; dépenses liés aux JOP 2024</i>
<i>dont autres charges et produits</i>		
EBITDA hors one-offs	<b>941</b>	
Marge d'EBITDA hors one-offs (en % du CA)	32,6%	

## Résultat net part du groupe

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023	Var. 2024/2023	
<b>EBITDA</b>	<b>943</b>	<b>863</b>	<b>+80 M€</b>	<b>+9,3 %</b>
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises	(262)	(396)	+134 M€	-33,8 %
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	-	(18)	+18 M€	- %
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>681</b>	<b>449</b>	<b>+232 M€</b>	<b>+51,7 %</b>
Autres produits et charges opérationnels	6	(5)	+11 M€	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>687</b>	<b>444</b>	<b>+243 M€</b>	<b>+54,7 %</b>
Produits financiers	368	378	+60 M€	-43,2 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>608</b>	<b>305</b>	<b>+303 M€</b>	<b>+99,3 %</b>
Impôts sur les résultats	(149)	(110)	-39 M€	+35,5 %
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>459</b>	<b>195</b>	<b>+264 M€</b>	<b>+135,4 %</b>
<b>Résultat net des activités non poursuivies</b>	<b>1</b>	<b>(1)</b>	<b>+2 M€</b>	<b>- %</b>
<b>Résultat net</b>	<b>460</b>	<b>194</b>	<b>+266 M€</b>	<b>+137,1 %</b>
Résultat net part des intérêts minoritaires	113	(17)	+130 M€	-
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>347</b>	<b>211</b>	<b>+136 M€</b>	<b>+64,5 %</b>

Les **dotations aux amortissements et dépréciations** s'établissent à (262) millions d'euros, en baisse de -33,8 % (+134 M€) notamment lié à la reprise d'une dépréciation pour + 152 millions d'euros, relative à l'extension de la durée de la concession de l'aéroport d'Amman jusqu'en 2039.

Le résultat des entreprises mises en équivalence s'établit à 0 millions d'euros, en hausse de +18 millions d'euros du fait notamment de l'amélioration du résultat attribuable à GMR Airports, en hausse de + 30 millions d'euros, lié à une reprise de provision suite à une décision arbitrale favorable.

Le **résultat opérationnel courant** s'établit ainsi à 681 millions d'euros, en hausse de +51,7 % (+232 M€), tiré par la hausse de l'EBITDA, de +9,3 % (+80 M€), la baisse des dotations aux amortissements et dépréciations, et de l'amélioration du résultat des entreprises mises en équivalence, décrits ci-dessus.

Le **résultat opérationnel** s'élève à 687 millions d'euros, en hausse de +54,7 % (+243 M€), du fait de la hausse du résultat opérationnel courant et des autres charges et produits opérationnels.

Le **résultat financier** s'établit à (79) millions d'euros, soit -43,2 % +60 M€, du fait notamment de :

- ◆ gains de changes réalisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 pour + 20 millions d'euros ;
- ◆ gains sur produits de trésorerie, pour + 21 millions d'euros ;
- ◆ la variation de la juste valeur, pour + 10 millions d'euros, des obligations convertibles FCCBs (Foreign Currency Convertible Bonds) et options associées mises en place depuis 2023 dans le cadre du projet de fusion entre GIL et GAL<sup>5</sup>.

La **charge d'impôt sur les résultats** s'élève à (149) millions d'euros, contre une charge d'impôt de (110) millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2023, du fait de l'amélioration du résultat avant impôts.

Le **résultat net** s'élève à 460 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2024, en hausse de +137,1 % (+266 M€) par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Le **résultat net part des minoritaires** est en hausse de -764,7 % (+130 M€), à 113 millions d'euros, sous l'effet de l'amélioration de la performance de TAV Airports, détenu à 46,12%, et d'AIG, détenu à 51 %, dont le résultat s'améliore en lien avec la reprise de provision mentionnée ci-dessus.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le **résultat net part du Groupe** (RNPG) s'établit à 347 millions d'euros, en hausse de +64,5 % (+136 M€) par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

L'impact ponctuel de la reprise sur dépréciation relative à l'extension d'AIG, net d'impôt différé, sur le résultat net part du groupe s'élève à 61 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2024. En excluant l'impact des éléments ponctuels (éléments "one-offs"), le RNPG hors one-offs s'élève à 291 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2024, contre 225 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2023, soit une hausse de 29,4 % (+66 M€). La liste des éléments "one-offs" relatifs au 1<sup>er</sup> semestres 2024 et 2023, ainsi que le calcul du RNPG hors one-offs pour ces deux semestres sont détaillés ci-dessous.

Afin de proposer une analyse de la performance de l'activité du groupe ne prenant pas en compte les événements ponctuels, c'est-à-dire la performance excluant les éléments se produisant sur une période de temps limitée (éléments dits "one-offs"), Groupe ADP présente ci-dessous :

- ◆ la liste des éléments "one-offs" relatifs au premier semestre 2023 et au premier semestre 2024 ;
- ◆ le calcul du RNPG hors one-offs pour ces deux semestres.

<sup>5</sup> Voir le [communiqué de presse du 19 mars 2023](#)

### 1er semestre 2023 hors one-offs

en millions d'euros – net des intérêts minoritaires	1er semestre 2023	Détails
<b>Résultat net part du groupe publié</b>	<b>211</b>	
Total des éléments one-offs	14	
<i>dont éléments one-offs à l'EBITDA</i>	-14	
<i>dont dot. aux amortissements et dépréciations</i>	12	Mises au rebut lié à inventaire de la base d'actif à Paris
<i>dont quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence</i>	2	Imposition sur les tremblements de terre en Turquie (sociétés comptabilisées par mise en équivalence)
<i>dont autres charges et produits opérationnels</i>	8	Autres one-offs
<i>dont résultat financier</i>	2	Produits sur FCCBs & autres
<i>dont impôts sur les résultats</i>	3	Imposition sur les tremblements de terre en Turquie (sociétés comptabilisées par intégration globale)
Résultat net part du groupe hors one-offs	<b>225</b>	

### 1er semestre 2024 hors one-offs

en millions d'euros – net des intérêts minoritaires	1er semestre 2024	Détails
<b>Résultat net part du groupe publié</b>	<b>347</b>	
Total des éléments one-offs	-56	
<i>dont éléments one-offs à l'EBITDA</i>	-2	
<i>dont dot. aux amortissements et dépréciations</i>	-56	Reprise de provision AIG pour extension de la concession ; Mises au rebut lié à inventaire de la base d'actif à Paris
<i>dont quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence</i>		
<i>dont autres charges et produits opérationnels</i>		
<i>dont résultat financier</i>	1	Produits sur FCCBs & autres
<i>dont impôts sur les résultats</i>		
Résultat net part du groupe hors one-offs	<b>291</b>	

## ANALYSE PAR SEGMENT

### Activités aéronautiques – Plateformes parisiennes

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023	Var. 2024/2023	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>969</b>	<b>919</b>	<b>+50 M€</b>	<b>+5,4 %</b>
Redevances aéronautiques	578	543	+35 M€	+6,4 %
Redevances passagers	370	341	+29 M€	+8,5 %
Redevances atterrissage	126	121	+5 M€	+4,1 %
Redevances stationnement	82	81	+1 M€	+1,2 %
Redevances spécialisées	128	119	+9 M€	+7,6 %
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	252	238	+14 M€	+5,9 %
Autres produits	11	19	-8 M€	-42,1 %
<b>EBITDA</b>	<b>219</b>	<b>224</b>	<b>-5 M€</b>	<b>-2,2 %</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>22</b>	<b>37</b>	<b>-15 M€</b>	<b>-40,5 %</b>
EBITDA/Chiffre d'affaires	22,6 %	24,4 %	-1,8 pt	-
Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires	2,3 %	4,0 %	-1,8 pt	-

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, le **chiffre d'affaires du segment Activités aéronautiques**, qui correspond aux seules activités aéroportuaires assurées par Aéroports de Paris en tant que gestionnaire des plateformes parisiennes, est en hausse de +5,4 % (+50 M€), à 969 millions d'euros.

Le produit des **redevances aéronautiques** (redevances par passager, d'atterrissage et de stationnement) a augmenté de +6,4 % (+35 M€), à 578 millions d'euros du fait de l'augmentation du trafic et de la hausse de +4,5% en moyenne des tarifs des redevances depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024. Il est composé de :

- ◆ du produit de la redevance par passager, en hausse de +8,5 % (+29 M€), liée à l'augmentation du trafic passagers (+4,4 %), ainsi qu'à la hausse de la part du trafic international (voir trafic par faisceaux en page 21) ;
- ◆ du produit de la redevance atterrissage, en hausse de +4,1 % (+5 M€), liée à l'augmentation des mouvements d'avions (+1,7 %) ;
- ◆ du produit de la redevance stationnement, en hausse de +1,2 % (+1 M€).

Le produit des **redevances spécialisées (redevances accessoires et redevance d'assistance aux PHMR)** est en hausse de +7,6 % (+9 M€), à 128 millions d'euros, liée à la croissance du trafic et la hausse des tarifs des redevances.

Pour rappel, les tarifs des redevances applicables pour les aéroports parisiens figurent sur le site internet de la société, et leurs évolutions pour les périodes tarifaires débutant respectivement le 1<sup>er</sup> avril 2023 et le 1<sup>er</sup> avril 2024 figurent ci-après.

Les **revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire** sont en hausse de +5,9 % (+14 M€), à 252 millions d'euros. Les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire étant déterminés par les coûts de ces activités, le chiffre d'affaires de cette activité ne croît pas dans la même proportion que le trafic de passagers.

Les **autres produits**, constitués notamment de refacturations à la Direction des Services de la Navigation Aérienne, de locations liées à l'exploitation des aérogares et d'autres prestations de travaux réalisées pour des tiers, sont en baisse de -42,1 % (-8 M€), à 11 millions d'euros. Cette variation s'explique par le reclassement, pour 12 millions d'euros, du chiffre d'affaires d'une partie des activités locatives en aérogare, désormais comptabilisées dans les recettes locatives, au sein du segment Commerces et Services.

L'**EBITDA** du segment est en baisse de -2,2 % (-5 M€) à 219 millions d'euros, la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance n'étant que partiellement compensée par la hausse des redevances aéronautiques appliquée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024.

Le **résultat opérationnel courant** du segment est en baisse de -40,5 % (-15 M€), à 22 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

## ANNEXE - Évolution des tarifs des redevances à Paris Aéroport

Par sa décision n°2024-001 du 18 janvier 2024, publiée le 12 février 2024, l'ART a homologué les tarifs des redevances aéroportuaires d'Aéroports de Paris pour la période tarifaire du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025. La proposition homologuée se traduit par une évolution tarifaire moyenne de + 4,5 % pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, principalement portée par les redevances dont l'assiette de facturation est le passager. Les évolutions sont ainsi différenciées par redevance, avec notamment une hausse moyenne de + 6,7 % de la redevance par passager, une hausse moyenne de + 1,5 % de la redevance d'atterrissage et une diminution moyenne de la redevance de stationnement de - 0,3 %.

Pour l'aéroport de Paris-Le Bourget, l'évolution tarifaire est une hausse moyenne des redevances de + 5,4 % environ, qui résulte d'une hausse de + 5 % du tarif de la redevance d'atterrissage, d'une évolution des coefficients de modulation acoustique pour les aéronefs du groupe 6 applicables à cette même redevance, d'une hausse de + 5,4 % du tarif de la redevance de stationnement et d'une hausse de + 1,5 % du tarif de la redevance relative à la fourniture de titres de circulation aéroportuaire.

La proposition d'Aéroports de Paris intégrait des premières évolutions en lien avec la comptabilité analytique, pour lesquelles l'ART a invité Aéroports de Paris à compléter ses analyses d'ici la fin de la période transitoire, au 31 décembre 2025. Par ailleurs, l'ART a confirmé que la quote-part retenue dans la proposition tarifaire d'Aéroports de Paris de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance, créée par la loi de finances initiale pour 2024, pouvait bien être couverte par les redevances aéroportuaires. Enfin, l'ART a précisé avoir estimé le coût moyen pondéré du capital (CMPC) à 4,5 % pour le périmètre régulé dans le cadre de sa décision d'homologation tarifaire.

A toutes fins utiles, il est rappelé que les redevances applicables sont disponibles sur le site internet de la société.

## Commerces et services – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	1er semestre 2024	1er semestre 2023	Var. 2024/2023	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>924</b>	<b>818</b>	<b>+106 M€</b>	<b>+13,0 %</b>
Activités commerciales	576	515	+61 M€	+11,8 %
<i>Extime Duty Free Paris</i>	382	344	+38 M€	+11,0 %
<i>Extime Travel Essentials Paris (ex. Relay@ADP)</i>	82	52	+30 M€	+57,7 %
<i>Autres Boutiques et Bars &amp; restaurants</i>	62	78	-16 M€	-20,5 %
<i>Publicité</i>	27	20	+7 M€	+35,0 %
<i>Autres produits commerciaux</i>	22	21	+1 M€	+4,8 %
Parcs et accès	88	83	+5 M€	+6,0 %
Prestations industrielles	106	105	+1 M€	+1,0 %
Recettes locatives	99	79	+20 M€	+25,3 %
Autres produits	53	37	+16 M€	+43,2 %
<b>EBITDA</b>	<b>341</b>	<b>345</b>	<b>-4 M€</b>	<b>-1,2 %</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>275</b>	<b>276</b>	<b>-1 M€</b>	<b>-0,4 %</b>
<i>EBITDA/Chiffre d'affaires</i>	36,9 %	42,2 %	-5,3 pts	-
<i>Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires</i>	29,8 %	33,7 %	-4,0 pts	-

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, le **chiffre d'affaires du segment Commerces et services**, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de +13,0 % (+106 M€), à 924 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires des activités commerciales** se compose des revenus perçus côté pistes et côté ville sur les boutiques, les bars et restaurants, les activités banques et change et les loueurs de voitures ainsi que le chiffre d'affaires lié à la publicité. Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, le chiffre d'affaires des activités commerciales est en hausse de +11,8 % (+61 M€), à 576 millions d'euros, du fait :

- ◆ de l'évolution du chiffre d'affaires d'**Extime Duty Free Paris**, en hausse de +11,0 % (+38 M€) tiré par la hausse de la fréquentation et du nombre de points de ventes opérés.
- ◆ de l'évolution du chiffre d'affaires d'**Extime Travel Essentials**, en hausse de +57,7 % (+30 M€) tirés par la hausse de la fréquentation ainsi que par un changement de méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires à partir du 1<sup>er</sup> février 2024 (*voir annexe ci-dessous - chiffre d'affaires des activités commerciales : Impact de la reconnaissance du chiffre d'affaires d'Extime Travel Essentials sur les comptes consolidés de Groupe ADP*). À méthode de comptabilisation constante (c'est-à-dire en appliquant cette méthode comptable aux données de l'année 2023), la croissance du chiffre d'affaires d'Extime Travel Essentials serait de + 11,1 % (+8 M€).
- ◆ de l'évolution du chiffre d'affaires des **Autres Boutiques et Bars & Restaurants** en baisse de -20,5 % (-16 M€), à 62 millions d'euros. Cette baisse s'explique par le changement de méthode de consolidation des comptes d'Extime Food & Beverage Paris, comptabilisés par intégration globale dans les comptes consolidés du groupe jusqu'au mois d'octobre 2023 et selon la méthode de la mise en équivalence depuis (*voir annexe ci-dessous - chiffre d'affaires des activités commerciales : Impact du changement de méthode de consolidation d'Extime Food & Beverage Paris sur les comptes consolidés de Groupe ADP*). À périmètre constant, (c'est à dire en excluant le chiffre d'affaires d'Extime Food & Beverage Paris en 2023), la croissance du chiffre d'affaires des Autres Boutiques et Bars & Restaurants serait de + 12,2 % (+7 M€) ;
- ◆ de l'évolution du chiffre d'affaires de la **publicité**, en hausse de +35,0 % (+7 M€), à 27 millions d'euros tiré par la hausse de la fréquentation.

À méthode comptable et périmètre constants (c'est à dire en excluant les changements de méthode comptable et de consolidations mentionnés ci-dessus), le **chiffre d'affaires des activités commerciales** est en hausse de +11,9 % (+61 M€). À noter que ces changements sont globalement neutres sur l'EBITDA consolidé.

Le chiffre d'affaires des **parkings** est en hausse de +6,0 % (+5 M€), à 88 millions d'euros, en lien avec la hausse du trafic passagers.

Le chiffre d'affaires des **prestations industrielles** (fourniture d'électricité et d'eau) est en hausse de +1,0 % (+1 M€), à 106 millions d'euros.

Le produit des **recettes locatives** (locations de locaux en aéroports) est en hausse de +25,3 % (+20 M€), à 99 millions d'euros. Cette hausse s'explique en partie par la reprise de l'activité, ainsi que par le reclassement, pour 12 millions d'euros, du chiffre d'affaires d'une partie des activités locatives en aéroport, précédemment comptabilisées au sein des Autres produits du segment Activités aéronautiques.

Les **recettes des autres produits** (essentiellement constitués de prestations internes) sont en hausse de +43,2 % (+16 M€), à 53 millions d'euros en raison notamment des recettes relatives au partenariat avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, lesquelles sont compensées par des charges supplémentaires, l'opération étant neutre sur l'EBITDA consolidé.

L'**EBITDA** du segment est en baisse de -1,2 % (-1 M€), à 275 millions d'euros. Cette baisse s'explique d'une part, par un effet de base défavorable lié au produit ponctuel de la vente de capacités électriques excédentaires au 1<sup>er</sup> semestre 2023 et d'autre part, par l'introduction, de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance en 2024. En excluant ces deux effets, qui totalisent 38 millions d'euros, l'EBITDA du segment serait en hausse de +11,4%.

En conséquence de la baisse de l'EBITDA, le **résultat opérationnel courant** est en baisse de -0,4 %, (-1 M€) à 275 millions d'euros.



## ANNEXE - chiffre d'affaires des activités commerciales : Impact du changement de méthode de consolidation d'Extime Food & Beverage Paris et de reconnaissance du chiffre d'affaires d'Extime Travel Essentials sur les comptes consolidés de Groupe ADP

Pour rappel, les comptes d'Extime Food & Beverage Paris, consolidés par intégration globale jusqu'à la prise participation de 50 % du capital de la société par Select Service Partner en octobre 2023, sont depuis comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Depuis le lancement d'Extime Travel Essentials Paris, le nouveau contrat avec Lagardère Travel Retail, co-actionnaire à 50 % de la société, entraîne un changement de méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires depuis le 1<sup>er</sup> février 2024. Les comptes consolidés du Groupe ADP intègrent ainsi depuis cette date l'intégralité du chiffre d'affaires et des charges d'Extime Travel Essentials Paris, contre un chiffre d'affaires et des charges nets des coûts directs auparavant.

Afin de permettre la comparabilité entre l'exercice 2024 et 2023, sont présentés ci-dessous :

- (1) Un résumé des comptes consolidés du 1er semestre 2023 du Groupe ADP ;
- (2) L'impact sur les comptes consolidés du 1er semestre 2023 du Groupe ADP dans l'hypothèse où les comptes de la société Extime Food & Beverage Paris avaient été comptabilisés par Aéroports de Paris selon la méthode de la mise en équivalence sur l'ensemble de l'exercice, c'est-à-dire selon le même mode de consolidation que celui qui est appliqué en 2024.
- (3) L'impact sur les comptes consolidés du 1er semestre 2023 du Groupe ADP dans l'hypothèse où la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des charges d'Extime Travel Essentials (ex-Relay@ADP) appliquée est la même que celle qui est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> février 2024.
- (4) Un résumé (non audité) des comptes consolidés du 1er semestre 2023 du Groupe ADP tenant compte des deux impacts pré-cités.

(en millions d'euros)	(1) 1er semestre 2023	(2) Impact méthode de consolidation constante pour Extime Food & Beverage (non audité)	(3) Impact méthode comptable constante pour Extime Travel Essentials (non audité)	(4) 1er semestre 2023 à méthode comptable et périmètre constants (non audité)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 545 M€</b>	<b>-21 M€</b>	<b>23 M€</b>	<b>2 547 M€</b>
<b>dont segment Commerces &amp; Services</b>	<b>818 M€</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>820 M€</b>
Activités commerciales	515 M€	-	-	515 M€
Extime Duty Free Paris	344 M€	-	-	344 M€
Extime Travel Essentials Paris (ex-Relay@ADP)	52 M€	-	23 M€	75 M€
Autres Boutiques et Bars & restaurants	78 M€	-22 M€	-	55 M€
Publicité	20 M€	-	-	20 M€
Autres produits commerciaux	21 M€	-	-	21 M€
Parcs et accès	83 M€	-	-	83 M€
Prestations industrielles	105 M€	-	-	105 M€
Recettes locatives	79 M€	1 M€	-	80 M€
Autres produits	37 M€	-	-	37 M€
<b>dont éliminations inter-segments</b>	<b>-158 M€</b>	<b>-1 M€</b>	<b>-</b>	<b>-157 M€</b>
Charges courantes	-1 729 M€	21 M€	-23 M€	-1 731 M€
Autres charges et produits	47 M€	-	-	47 M€
<b>EBITDA</b>	<b>863 M€</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>863 M€</b>
Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires	33,9 %	0,3pt	-0,3pt	33,9 %
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises	-396 M€	1 M€	-	-395 M€
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	-18 M€	-2 M€	-	-20 M€
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>449 M€</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>448 M€</b>
Résultat financier	-139 M€	-	-	-139 M€
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>211 M€</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>211 M€</b>

## Immobilier – Plateformes parisiennes

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023	Var. 2024/2023	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>174</b>	<b>167</b>	<b>+7 M€</b>	<b>+4,2 %</b>
Chiffre d'affaires externe	153	146	+7 M€	4,8 %
Terrains	62	65	-3 M€	-4,6 %
Bâtiments	56	49	+7 M€	14,3 %
Autres	35	32	+3 M€	9,4 %
Chiffre d'affaires interne	21	22	-1 M€	-4,5 %
<b>EBITDA</b>	<b>119</b>	<b>109</b>	<b>+10 M€</b>	<b>9,2 %</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>91</b>	<b>81</b>	<b>+10 M€</b>	<b>12,3 %</b>
EBITDA/Chiffre d'affaires	68,4 %	65,3 %	3,1 pts	-
Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires	52,3 %	48,5 %	3,8 pts	-

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, le **chiffre d'affaires du segment Immobilier**, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de +4,2 % (+7 M€), à 174 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires externe**, réalisé avec des tiers, est en hausse de 4,8 % (+7 M€), à 153 millions d'euros, notamment du fait de loyers additionnels relatifs à des bâtiments livrés, acquis ou mis en location à des tiers en 2023 et de l'effet de l'application contractuelle d'indexations des loyers.

Le **chiffre d'affaires interne** est en baisse de -4,5 % (-1 M€), à 21 millions d'euros, notamment du fait de la moindre utilisation en interne de bureaux, par la mise en place d'une nouvelle organisation en *flex office*. Les surfaces ainsi libérées sont à terme destinées à être louées à des tiers.

L'**EBITDA** du segment est en hausse de 9,2 % (+10 M€), à 119 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel courant** est en hausse de 12,3 % (+10 M€), à 91 millions d'euros.

## International et développements aéroportuaires

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023	Var. 2024/2023	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>883</b>	<b>709</b>	<b>+174 M€</b>	<b>+24,5 %</b>
ADP International	142	134	+8 M€	6,0 %
<i>dont</i> <b>AIG</b>	126	126	- M€	- %
<i>dont</i> <b>ADP Ingénierie</b>	12	5	+7 M€	140,0 %
TAV Airports	732	558	+174 M€	31,2 %
Société de Distribution Aéroportuaire Croatie	10	8	+2 M€	25,0 %
<b>EBITDA</b>	<b>242</b>	<b>167</b>	<b>+75 M€</b>	<b>44,9 %</b>
Quote-part de résultat des MEE	1	(22)	+23 M€	- %
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>282</b>	<b>45</b>	<b>+237 M€</b>	<b>-</b>
<i>EBITDA/Chiffre d'affaires</i>	27,4 %	23,6 %	3,1 pts	-
<i>Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires</i>	31,9 %	6,3 %	3,8 pts	-

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, le **chiffre d'affaires du segment International et développements aéroportuaires** est en hausse de +24,5 % (+174 M€), à 883 millions d'euros, du fait de :

- ◆ Le chiffre d'affaires de **TAV Airports** est en hausse de 31,2 % (+174 M€) à 732 millions d'euros, du fait notamment de la hausse de +17,3% du trafic de TAV Airports et des hausses des prix des services rendus. L'évolution du chiffre d'affaires est tirée en particulier par :
  - ◆ les actifs internationaux de TAV Airports, notamment à Almaty pour + 18,0 % (+ 35 M€), en Géorgie pour + 31,6 % (+ 14 M€) et en Tunisie pour + 40,3 % (+ 5 M€) ;
  - ◆ les actifs turcs de TAV Airports, notamment à Ankara pour +71.5% (+ 15 M€) et Izmir pour + 19,4 % (+ 7 M€) ;
  - ◆ les sociétés de services de TAV Airports, notamment Havas (assistance en escale) pour + 25,9 % (+ 26 M€), BTA (restauration aéroportuaire) pour + 25,7 % (15 M€) ainsi que TAV OS (salons aéroportuaires) pour + 85,2 % (+ 37 M€). La hausse du chiffre d'affaires de TAV OS est notamment soutenue par l'effet périmètre de l'acquisition à 100%, au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, de Paris Lounge Network, opérateur de salons aéroportuaires à Paris, et dont les comptes sont désormais consolidé par intégration globale. En excluant cette acquisition, le chiffre d'affaires de TAV OS serait en hausse de + 48,2 % (+21 M).
- ◆ Le chiffre d'affaires d'**AIG** est stable, à 126 millions d'euros. La baisse des recettes aéronautiques, en lien avec la baisse du trafic à Amman (-4,6 %) a été compensée par la résilience des activités commerciales et locatives.
- ◆ Le chiffre d'affaires d'ADP Ingénierie est en hausse de 140,0 % (+7 M€) à 12 millions d'euros, du fait de contrats prenant effet au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

L'**EBITDA du segment** est en hausse de 44,9 % (+75 M€), à 242 millions d'euros, dont :

- ◆ L'EBITDA de **TAV Airports**, en hausse de 46,9 % (+ 68 M€) à 213 millions d'euros ;
- ◆ L'EBITDA d'**AIG**, en hausse de 26,0% (+ 9 M€), à 43 millions d'euros, la stabilité du chiffre d'affaires étant compensée par la maîtrise des charges courantes.

Le **résultat des entreprises mises en équivalence du segment** s'établit à 1 millions d'euros, en hausse de +23 M€, du fait notamment de l'amélioration du résultat attribuable à GMR Airports, en hausse de + 30 millions d'euros, lié à une reprise de provision suite à une décision arbitrale favorable.

Le **résultat opérationnel courant** du segment s'élève à 282 millions d'euros, en hausse de +237 M€ notamment du fait de :

- ◆ la reprise d'une dépréciation, relative à AIG, pour + 152 millions d'euros relative à l'extension de la durée de la concession de l'aéroport d'Amman jusqu'en 2039.
- ◆ la croissance de l'EBITDA de +75 M€ à 242 millions d'euros.

## Autres activités

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023	Var. 2024/2023	
<b>Produits</b>	<b>95</b>	<b>90</b>	<b>+5 M€</b>	<b>+5,6 %</b>
Hub One	83	81	+2 M€	+2,5 %
<b>EBITDA</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>+4 M€</b>	<b>+22,2 %</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>+1 M€</b>	<b>+10,0 %</b>
EBITDA/Produits	23,2 %	20,0 %	3,2 pts	-
Résultat opérationnel courant/Produits	11,6 %	11,1 %	0,5 pt	-

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, le **produit du segment Autres activités** est en hausse +5,6 % (+5 M€) à 95 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires d'Hub One, est en hausse de +2,5 % (+2 M€), à 83 millions d'euros.

L'**EBITDA** du segment est en hausse de +22,2 % (+4 M€) à 22 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel courant** du segment est en hausse de +1 M€ millions d'euros par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023, à 11 millions d'euros.

## 2.2.2 ÉVOLUTION DU TRAFIC DU PREMIER SEMESTRE 2024

### Trafic Groupe<sup>6</sup>

(en passagers)	1er semestre 2024	
	Passagers	Var. 2024/2023
Paris-CDG	33 189 226	+4,4 %
Paris-Orly	15 957 066	+4,2 %
<b>Total Paris Aéroport</b>	<b>49 146 292</b>	<b>+4,4 %</b>
Antalya	14 574 033	+14,3 %
Almaty	5 252 796	+25,5 %
Ankara	6 190 248	+12,4 %
Izmir	5 311 478	+14,1 %
Bodrum	1 574 123	+13,6 %
Gazipaşa	429 231	+34,8 %
Médine	5 616 514	+20,0 %
Tunisie	1 033 672	+30,7 %
Géorgie	2 457 017	+36,4 %
Macédoine du Nord	1 458 299	+9,0 %
Zagreb	1 970 808	+16,4 %
<b>Total TAV Airports</b>	<b>45 868 219</b>	<b>+17,3 %</b>
New Delhi	38 514 856	+7,7 %
Hyderabad	13 285 248	+11,4 %
Medan	3 540 166	-6,2 %
Goa	2 481 534	+50,6 %
<b>Total GMR Airports</b>	<b>57 821 804</b>	<b>+8,9 %</b>
Santiago du Chili	12 785 375	+14,8 %
Amman	4 152 533	-4,6 %
Autres aéroports	467 750	+10,3 %
<b>GROUPE ADP</b>	<b>170 241 973</b>	<b>+9,7 %</b>

<sup>6</sup> Le trafic groupe intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

## Trafic à Paris Aéroport :

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, le trafic de Paris Aéroport est en hausse de +4,4 % avec un total de 49,1 millions de passagers, soit 93,9 % du trafic de l'année 2019.

La répartition géographique se décompose comme suit :

- ◆ trafic France métropolitaine est en baisse de (6,0 %) par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023 ;
- ◆ Le trafic DROM-COM est en hausse de +1,3% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023 ;
- ◆ Le trafic Europe (hors France) est en hausse de +4,2% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023 ;
- ◆ Le trafic international (hors Europe et DROM-COM) est en hausse de +4,2% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023 du fait de la croissance sur les faisceaux suivants : Amérique du Nord (+7,8%), Amérique Latine (+1,4%), Moyen-Orient ((3,1 %)), Asie-Pacifique (+35,3%) et Afrique (+6,6%).

### Répartition géographique du trafic

Il est rappelé que les redevances aéroportuaires applicables aux différents faisceaux géographiques sont disponibles sur le [site internet de la société](#).

	Part du trafic	Var. 2024/2023
<b>France métropolitaine</b>	<b>11,6 %</b>	<b>-6,0 %</b>
<b>DROM/COM</b>	<b>4,7 %</b>	<b>+1,3%</b>
Espace Schengen	36,8 %	2,8 %
Royaume Uni et UE hors Schengen <sup>7</sup>	5,9 %	+9,3%
Autre Europe	2,5 %	+13,9%
<b>Europe</b>	<b>45,2 %</b>	<b>+4,2%</b>
Afrique	13,3 %	+6,6%
Amérique du Nord	11,5 %	+7,8%
Amérique Latine	2,8 %	+1,4%
Moyen-Orient	5,1 %	-3,1 %
Asie-Pacifique	5,8 %	+35,3%
<b>Autre International</b>	<b>38,6 %</b>	<b>+8,5%</b>
<b>Paris Aéroport</b>	<b>100,0 %</b>	<b>+4,4%</b>

Le nombre de passagers en correspondance est en hausse de + 0,8 %. Le taux de correspondance s'est établi à 19,7 %, en baisse de - 0,7 point par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023. Le taux de remplissage est stable à 84,5%.

Le nombre de mouvements d'avions à Paris Aéroport est en hausse de + 1,7 %, à 317 033 mouvements, dont 218 697 à Paris-Charles de Gaulle, en hausse de 2,1 %, soit 90,7 % du niveau de 2019, et 98 336 à Paris-Orly, en hausse de + 0,9 %, soit 88,8 % du niveau de 2019.

<sup>7</sup> Le trafic avec la Croatie reste comptabilisé dans le faisceau UE hors Schengen jusqu'à mars 2023 inclus. Il est comptabilisé au sein du faisceau Espace Schengen à partir d'avril 2023.

## 2.2.3 HYPOTHÈSES DE TRAFIC, PRÉVISIONS ET OBJECTIFS FINANCIERS 2024-2025

Dans le cadre de la feuille de route stratégique 2025 *Pioneers* communiquée le 16 février 2022, le Groupe ADP a énoncé des objectifs à horizon 2025. Ces derniers ont été bâtis sur des hypothèses d'absence de nouvelles restrictions ou fermetures d'aéroports liés à la crise sanitaire, de stabilité du modèle économique à Paris et d'absence de volatilité anormalement élevée en matière de taux de change et de taux d'inflation. Ils ont par ailleurs été construits sur la base du périmètre de consolidation à fin 2023, sans hypothèse d'évolution à horizon 2025.

Approchant de son niveau de trafic 2019 à Paris et le dépassant à l'international, tout en ayant déjà surpassé le niveau d'EBITDA consolidé de 2019, le groupe s'attend à progressivement enregistrer des taux de croissance proches de ceux connus avant la crise Covid-19. En outre, l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe applicable aux grandes infrastructures de transport en France a des impacts sur la trajectoire financière du Groupe. Pour ces raisons, Groupe ADP a actualisé le 14 février 2024 (voir le [communiqué](#)) ses hypothèses, objectifs et prévisions 2024 - 2025 et renoué avec une sélection d'indicateurs permettant une lecture directe de l'évolution de sa performance sans référence à 2019.

Il est précisé que toute nouvelle évolution par rapport aux hypothèses sur lesquelles reposent les objectifs du groupe pourrait avoir des effets sur les indicateurs financiers 2025 *Pioneers*.

	2024	2025
Hypothèse de trafic du Groupe % de croissance par comparaison à l'année précédente <sup>8</sup>	Croissance supérieure à + 8,0 % par comparaison à 2023	-
Hypothèse de trafic à Paris Aéroport % de croissance par comparaison à l'année précédente	Croissance de + 3,5 % à + 5,0 % par comparaison à 2023	Croissance de + 2,5 % à + 4,0 % par comparaison à 2024
CA / Pax Extime Paris % de croissance par comparaison à 2023 <sup>9</sup>	-	+ 3,0 à + 5,0 % par comparaison à 2023
EBITDA % de croissance par comparaison à l'année précédente	Croissance supérieure à + 4,0 % par comparaison à 2023	Croissance supérieure à + 7,0 % par comparaison à 2024
Investissements groupe (excl. invest. financiers)	c. 1,3 milliard d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025, en euros courants	
Investissements ADP SA (excl. invest. financiers, incl. régulé et non régulé)	c. 900 millions d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025, en euros courants	
Ratio Dette financière nette / EBITDA incl. croissance ciblée à l'international	-	3,5x - 4,0x
Dividendes en % du RNPG au titre de l'année N, versé en N+1	Taux de distribution de 60 % Plancher à 3 €/action	

<sup>8</sup> Le trafic groupe intègre le trafic des aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

<sup>9</sup> CA / Pax Extime : Chiffre d'affaires par passager dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée.

## 2.2.4 BILAN CONSOLIDÉ AU 30 JUIN 2024

### Actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	6	2 972	2 862
Immobilisations corporelles	6	8 865	8 656
Immeubles de placement	6	652	661
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4	1 739	1 779
Autres actifs financiers non courants	9	1 790	1 537
Actifs d'impôt différé	11	70	52
<b>Actifs non courants</b>		<b>16 088</b>	<b>15 547</b>
Stocks	4	141	115
Actifs sur contrats		4	3
Clients et comptes rattachés	4	1 143	1 028
Autres créances et charges constatées d'avance	4	384	349
Autres actifs financiers courants	9	151	238
Actifs d'impôt exigible	11	44	36
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	1 913	2 343
<b>Actifs courants</b>		<b>3 780</b>	<b>4 112</b>
Actifs détenus en vue de la vente		1	1
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>19 869</b>	<b>19 660</b>

### Capitaux propres et passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2024	31/12/2023
Capital		297	297
Primes liées au capital		543	543
Actions propres		(29)	(30)
Résultats non distribués		3 776	3 806
Autres éléments de capitaux propres		(215)	(253)
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>4 372</b>	<b>4 363</b>
Intérêts minoritaires		1 043	934
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>7</b>	<b>5 415</b>	<b>5 297</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	9	8 776	8 521
Provisions pour engagements sociaux	5	382	396
Autres provisions non courantes	8	50	49
Passifs d'impôt différé	11	471	416
Autres passifs non courants	8	774	756
<b>Passifs non courants</b>		<b>10 453</b>	<b>10 138</b>
Passifs sur contrats		2	3
Fournisseurs et comptes rattachés	4	710	1 021
Autres dettes et produits constatés d'avance	4	1 470	1 239
Emprunts et dettes financières à court terme	9	1 751	1 866
Provisions pour engagements sociaux	5	33	42
Autres provisions courantes	8	23	38
Passifs d'impôt exigible	11	12	16
<b>Passifs courants</b>		<b>4 001</b>	<b>4 225</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>19 869</b>	<b>19 660</b>



## 2.2.5 TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 2024

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1er semestre 2024	1er semestre 2023
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>687</b>	<b>444</b>
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	12	202	393
Charges financières nettes hors coût de l'endettement		(23)	(21)
<b>Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt</b>		<b>866</b>	<b>816</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>12</b>	<b>(86)</b>	<b>(106)</b>
Impôts sur le résultat payés		(133)	(28)
Flux relatifs aux activités non poursuivies		–	(1)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>647</b>	<b>681</b>
Investissements corporels, incorporels et de placement	12	(471)	(353)
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations		(154)	(38)
Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise)	12	(29)	(81)
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations	12	–	10
Variation des autres actifs financiers		(21)	(472)
Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles		6	2
Produits provenant des cessions de participations non consolidées		32	92
Dividendes reçus	12	27	61
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement</b>		<b>(610)</b>	<b>(779)</b>
Encaissements provenant des emprunts à long terme	9	583	306
Remboursement des emprunts à long terme	9	(618)	(134)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées		(13)	(10)
Subventions reçues au cours de la période		5	2
Acquisitions/cessions nettes d'actions propres		–	(1)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	7	(377)	(309)
Dividendes versés aux minoritaires dans les filiales		(13)	(8)
Variation des autres passifs financiers		60	1
Intérêts payés		(181)	(162)
Intérêts reçus		84	38
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(470)</b>	<b>(277)</b>
Incidences des variations de cours des devises		3	(6)
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>(430)</b>	<b>(381)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		2 341	2 630
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	12	1 911	2 249
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>		1 913	2 251
<i>Dont Concours bancaires courants</i>		(2)	(2)

Les flux de trésorerie de la période comprennent :

**Flux d'investissement** : 625 millions d'euros d'investissements corporels et incorporels (y compris fournisseurs d'immobilisations).

**Flux de financement** : 377 millions de distribution de dividendes et l'émission et le remboursement d'emprunts obligataires pour 500 millions d'euros chacun.

## 2.2.6 TRÉSORERIE ET ENDETTEMENT AU 30 JUIN 2024

### Trésorerie et investissements

Au 30 juin 2024, le Groupe ADP dispose d'une **trésorerie** s'élevant à 1,9 milliard d'euros, en baisse de - 430 millions d'euros (- 18,3%) par rapport au 31 décembre 2023. Les flux de trésorerie opérationnels s'établissent à 647 millions d'euros et les produits de l'émission obligataire du 7 mai 2024 par Aéroports de Paris, pour un montant de 500 millions de dollars, sont plus que compensés par les opérations suivantes :

- ◆ la mise en paiement par Aéroports de Paris, le 7 juin 2024, d'un dividende à ses actionnaires, pour un montant de 3.82 € par action, soit un total de 377 millions d'euros ;
- ◆ le remboursement par Aéroports de Paris, le 11 juin 2024, d'un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros.
- ◆ une sortie de trésorerie de 86 millions d'euros en lien avec l'opération globale de restructuration de la concession et des financements d'Airport International Group (AIG).

Au regard de cette trésorerie disponible et des besoins attendus en 2024, le groupe dispose de liquidités qu'il estime satisfaisantes, dans le contexte macroéconomique actuel, pour faire face à ses besoins courants ainsi qu'à ses engagements financiers.

**Les investissements corporels et incorporels** s'élèvent à 471 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2024 (dont 337 millions d'euros pour ADP SA), contre 353 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2023 (dont 230 millions d'euros pour ADP SA).

Les principaux projets d'investissements réalisés et en cours lors du 1<sup>er</sup> semestre 2024 sont :

- ◆ la réhabilitation et la mise en conformité EASA de la piste 1 et des taxiways associés ;
- ◆ le projet de prolongation de la canalisation existante entre le bassin des Renardières et la Réneuse sur 9,4 km jusqu'à la Marne ;
- ◆ la mise en place d'une géothermie profonde associé la centrale thermique frigorifique et énergétique bis à Paris-CDG.

### Endettement

**L'endettement financier net du Groupe ADP s'établit à 8 571 millions d'euros au 30 juin 2024**, contre 7 934 millions d'euros au 31 décembre 2023. Au 30 juin 2024, le ratio d'endettement s'établit à 4,2x l'EBITDA sur douze mois glissants, contre 4,1x l'EBITDA à fin 2023.

Il est précisé que l'endettement financier tient compte des instruments dérivés consentis sur les obligations convertibles (FCCBs - Foreign Currency Convertible Bonds) souscrites par le Groupe en mars 2023 dans le cadre du projet de fusion entre GIL et GAL :

- ◆ l'option d'achat (call) détenue par GMR-E (dérivé passif), permettant à ce dernier d'acheter les FCCBs à tout moment ;
- ◆ l'option de vente (put) détenue par ADP (dérivé actif), permettant au groupe de vendre les FCCBs à GMR-E, ou un tiers étranger désigné par GMR-E.

Les juste-valeurs de l'option d'achat et de l'option de vente s'élèvent respectivement à 714 millions d'euros et 5 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre respectivement 555 millions d'euros et 23 millions d'euros au 31 décembre 2023).

**En excluant la juste valeur de ces instruments dérivés**, dont le débouclage interviendra concomitamment au remboursement des FCCBs (nominal + intérêts), **l'endettement financier net s'élèverait à 7 862 millions d'euros au 30 juin 2024** soit 3,9x l'EBITDA sur les 12 derniers mois (contre 7 403 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 3,8x l'EBITDA 2023).

## 2.3 SUIVI DES INDICATEURS DE LA FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE 2025 PIONEERS

### Perspectives d'atteintes et révision du périmètre de certains objectifs fixés pour 2025

Lors de l'évaluation de l'avancement de sa feuille de route stratégique 2025 Pioneers à fin juin 2024, il a été constaté l'opportunité d'ajuster quatre objectifs afin de les rendre compatibles avec certains facteurs exogènes, tels que : la capacité d'évolution de certaines réglementations, des contraintes opérationnelles liées à la navigation aérienne, la vitesse de renouvellement des flottes des compagnies aériennes ou encore l'absence d'opportunités de marché. Les objectifs ajustés établissent de nouvelles cibles exigeantes au regard du contexte précité et réaffirment la détermination du Groupe ADP et son engagement à atteindre des résultats ambitieux. Ils sont détaillés ci-après.

Les autres objectifs à horizon 2025 sont inchangés.

Il est à noter que deux indicateurs sont considérés comme d'ores et déjà atteints. En effet, la généralisation des procédures de descentes continues à Paris-CDG et Paris-Orly a ainsi pu être appuyée autant que possible par le Groupe ADP dans la limite de son périmètre d'intervention (indicateur 14). De même, la rémunération de 100% des collaborateurs a pris en compte le critère RSE (indicateur 18) dans la limite des législations locales.

#### KPI 1 - INITIAL

##### Faire partir plus de 80% des vols à l'heure ou dans un délai de moins de 15 min par rapport à l'heure planifiée

###### Commentaire

Le Groupe ADP est mobilisé avec l'ensemble de ses partenaires pour accroître significativement la ponctualité des vols sur l'ensemble du périmètre.

Toutefois, cette amélioration sera moins rapide sur les aéroports parisiens en raison de facteurs externes significatifs, comme notamment :

- ◆ la modernisation du contrôle aérien, qui conduit à des réductions de capacité lors des phases de tests et d'appropriation des nouveaux systèmes ;
- ◆ la saturation du réseau aérien européen (en raison de la capacité de certains centres de contrôle à faire face à la demande, et du contexte géopolitique qui ajoute de la pression sur le réseau) ;
- ◆ ou encore la mise en œuvre prochaine de la nouvelle réglementation européenne *Entry Exit System* sur le contrôle frontière qui impactera la ponctualité des aéroports européens.

L'objectif est révisé pour tenir compte de ce nouveau contexte.

#### KPI 1 - RÉVISÉ

##### Faire partir 65 % des vols à l'heure ou dans un délai de moins de 15 min par rapport à l'heure planifiée

#### KPI 2 - INITIAL

##### Réduire de 10% les émissions CO2 moyennes au roulage avion à Paris-CDG et Paris-Orly

###### Commentaire

Le groupe ADP constate des améliorations significatives des émissions par mouvements de catégorie d'avion (avions de lignes gros porteurs et moyens porteurs) grâce notamment au renouvellement des flottes par les compagnies aériennes et aux pratiques de roulage avec un moteur en moins. Le Groupe ADP travaille avec ses partenaires pour aller encore plus loin sur ces mesures et les généraliser.

Néanmoins, afin de mieux prendre en compte l'augmentation de la taille moyenne des avions, l'objectif du KPI 2 est révisé.

#### KPI 2 - RÉVISÉ

##### Réduire de 7% les émissions CO2 moyennes au roulage avion par catégorie d'appareils à Paris-CDG et à Paris-Orly

#### KPI 4 - INITIAL

##### Proposer à 50% des passagers à Paris-Orly et Paris-CDG une facilitation biométrique dans leur parcours au départ

###### Commentaire

Après sollicitation des instances européennes par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sur l'interprétation du règlement général sur la protection des données (RGPD) et la possibilité d'utiliser la biométrie à des fins de facilitation dans l'aéroport, il apparaît au groupe que le contexte réglementaire nécessite des clarifications et des échanges entre les autorités nationales.

Dans ce contexte réglementaire, seule la frontière peut offrir une facilitation biométrique, grâce au déploiement des PARAFE, afin de réduire les temps d'attente. Le Groupe ADP s'est efforcé d'en faire bénéficier le plus grand nombre de passagers internationaux, par l'installation d'équipements PARAFE et la mobilisation des parties prenantes pour en accroître la disponibilité et l'éligibilité.

Par conséquent, le groupe a décidé de limiter l'objectif du KPI4 au périmètre de la frontière, afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de ces équipements, et ainsi améliorer l'expérience des clients dans ses aéroports.

#### KPI 4 - RÉVISÉ

##### Proposer à 50% des passagers au départ vers l'international à Paris-Orly et Paris-CDG une facilitation biométrique dans leur parcours au départ

#### KPI 6 - INITIAL

**Déployer le concept Extime retail et hospitalité à Paris et engager le déploiement de la franchise dans deux terminaux en dehors des plate-formes parisiennes**

---

##### Commentaire

Le concept Extime retail et hospitalité est déployé à Paris-CDG et Paris-Orly.

En revanche, la capacité d'internationalisation du concept Extime n'est envisageable qu'au renouvellement des concessions, c'est pourquoi l'objectif est révisé.

#### KPI 6 - RÉVISÉ

**Déployer le concept Extime retail et hospitalité à Paris et engager le déploiement de deux pans d'activités dans des terminaux en dehors des plates-formes parisiennes**

---

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des indicateurs révisés de la feuille de route stratégique 2025 Pioneers  
Les indicateurs révisés sont signalés **en gras** dans le tableau ci-après :

N°	Indicateur de mesure et objectif 2025	Périmètre concerné
<b>ONE AMBITION – Imaginer l'aéroport durable de demain</b>		
1	<b>Faire partir 65 % des vols à l'heure ou dans un délai de moins de 15 min par rapport à l'heure planifiée</b>	Aéroports contrôlés
2	<b>Réduire de 7% les émissions CO2 moyennes au roulage avion par catégorie d'appareils à Paris-CDG et Paris-Orly</b>	Paris-Orly et Paris-CDG
3	Fixer un budget carbone pour le cycle de vie de tous les projets d'investissements de plus de 5 M€	ADP SA, TAV Airports
4	<b>Proposer à 50% des passagers au départ vers l'international à Paris-Orly et Paris-CDG une facilitation biométrique dans leur parcours au départ</b>	Paris-Orly et Paris-CDG
5	<b>Viser l'excellence en matière d'hospitalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer Paris-CDG dans le top 10 du classement Skytrax des meilleurs aéroports mondiaux, ainsi que 4 aéroports dans le Top 50 et 8 aéroports dans le Top 100</li> <li>• Atteindre une note ACI/ASQ de 4 en matière de satisfaction passagers</li> </ul>	Tous aéroports  Aéroports contrôlés, trafic > 3m pax
6	<b>Déployer le concept Extime retail et hospitalité à Paris et engager le déploiement de deux pans d'activités dans des terminaux en dehors des plates-formes parisiennes</b>	Paris et International
7	Installer les plates-formes parisiennes au meilleur niveau européen en matière de correspondance train-avion en augmentant de 50 % à Paris-CDG le nombre de passagers en correspondance train-avion et en le doublant à Paris-Orly	Plateformes parisiennes
8	Utiliser 10 % d'énergies bas carbone dans les terminaux et côté piste, soit un quasi doublement par rapport à 2019, et 40 % hors atterrissage et décollage	Aéroports contrôlés, niveau ACA ≥ 3 en 2021
9	Ouvrir le nouveau pôle multimodal de Paris-Orly, avec la mise en service de la gare de la ligne 14, en 2024 et rendre possible la mise en service ou la construction de 8 lignes supplémentaires de transports en commun pour connecter les aéroports franciliens aux territoires riverains	Plateformes parisiennes
10	Préserver 25 % de surfaces pour la biodiversité à Paris-CDG et 30 % à Paris-Orly et Paris-Le Bourget, et doter les aéroports du groupe d'une trajectoire pour améliorer leur indice de biodiversité d'ici 2030	Les 23 aéroports engagés dans la charte Airports for trust
<b>ONE GROUP – Bâtir un groupe mondial, intégré, et responsable</b>		
11	Stabiliser la maturité moyenne de notre portefeuille de concessions à 30 ans	Tous aéroports en contrat de concession (hors Paris)
12	Ouvrir 100 routes internationales supplémentaires pour accroître la connectivité de nos territoires	Tous les aéroports du groupe
13	Développer la smartisation des aéroports du groupe avec trois aéroports au niveau "full" et 100 % des autres au niveau "friendly"	Aéroports contrôlés, trafic > 4m de pax
14	Appuyer la généralisation des procédures de descentes continues entre 2023 et 2025 à Paris-CDG et Paris-Orly	Paris-Orly et Paris-CDG
15	Faciliter la réalisation de 80 % d'achats locaux franciliens, dont 20 % auprès de PME, sous réserve de la législation en matière de commande publique	ADP SA
<b>SHARED DYNAMICS – Innover, accompagner &amp; responsabiliser</b>		
16	Déployer 120 expérimentations en matière d'innovations sociétales, environnementales et opérationnelles d'ici 2025, dont 30 conduisant à une industrialisation	ADP SA, TAV Airports, Hub One
17	Réaliser au moins une opération d'actionnariat salarié d'ici 2025	ADP SA
18	Prendre en compte un critère RSE dans la rémunération de 100 % des collaborateurs	ADP SA, TAV Airports, AIG
19	Multiplier par cinq le nombre de journées d'engagement citoyen des salariés, en le portant à 5 000 sur la période 2022-2025	ADP SA
20	Former 100 % des collaborateurs aux bonnes pratiques éthiques et compliance	ADP SA, TAV Airports, AIG

## **2.4 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LE 2ÈME SEMESTRE 2024**

Les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe s'estime confronté sont décrits dans le chapitre 2 "Facteurs de risques et contrôle interne" du Document d'Enregistrement Universel 2023, déposé le 12 avril 2024 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.24-0280.

Le tableau ci-après présente les risques et leur évolution à la date de diffusion du présent rapport financier semestriel par rapport à la description des facteurs de risques figurant dans le chapitre 2.1 du Document d'Enregistrement Universel 2023. Aucune évolution significative a été observée dans les facteurs des risques depuis la publication du Document d'Enregistrement Universel 2023.

Les informations à caractère prévisionnel contenues dans le présent rapport sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées et restent notamment subordonnées aux facteurs de risques et incertitudes.

Les facteurs de risques sont présentés par catégories sans hiérarchisation entre elles. Les risques sont classés, au sein d'une même catégorie, par ordre d'importance décroissant.

Les facteurs de risques du Groupe ADP sont regroupés en cinq catégories de risques (risques pour le modèle économique et social, risques de menaces externes, risques liés au maintien et à la robustesse des capacités aéroportuaires, risques liés aux projets de développement des plateformes du groupe, risques liés à la conformité et à la culture d'entreprise). Chacune de ces cinq catégories inclut un ou plusieurs facteurs de risques, avec un total de 16 facteurs de risques.

Description	Criticité nette	Risque extra-financier	Évolution depuis le 31 décembre 2023
<b>Risques pour le modèle économique et social</b>			
<b>1 – A : Risques liés à la trajectoire économique</b> Dans un contexte macroéconomique évoluant, les incertitudes pesant sur la croissance du trafic aérien et son rétablissement au niveau de celui de 2019 puis son rythme modéré à long terme pèsent sur les activités du Groupe ADP	+++		?
<b>1 – B : Risques liés à la régulation économique aéroportuaire, en particulier à Paris</b> Les incertitudes sur le cadre juridique de la régulation et la pratique décisionnelle de l'ART sont susceptibles d'affecter le modèle économique du Groupe ADP	+++		?
<b>1 – C : Risques liés à la qualité de service</b> Dans un contexte de reprise du trafic, le Groupe ADP doit poursuivre l'adaptation et l'amélioration de sa qualité de service	+++		?
<b>1 – D : Risques liés au modèle social</b> Avec la reprise de l'activité, conjuguée à de fortes exigences de qualité, et dans un contexte de tension sur le marché de l'emploi, l'entreprise doit adapter ses ressources et accompagner les transformations pour pouvoir se projeter sur le moyen terme	++	✓	?
<b>1 – E : Risques de liquidité</b> Risque sur le niveau de trésorerie du Groupe ADP, qui doit demeurer suffisant pour faire face à ses engagements et financiers	++		?
<b>Risques de menaces externes</b>			
<b>2 – A : Risques de cybersécurité</b> Dans un contexte mondial d'augmentation des cyberattaques, le Groupe ADP peut être exposé à des actes de malveillance sur ses systèmes d'information	+++		?
<b>2 – B : Risques géopolitiques et macro-économiques</b> Des événements de nature géopolitique pouvant entraîner une évolution de la conjoncture économique mondiale sont susceptibles d'affecter les activités du Groupe ADP	+++		?
<b>2 – C : Risques de sûreté et sécurité</b> Dans un contexte géopolitique mondial marqué par une menace terroriste en perpétuelle évolution, ou d'attaques par un pays tiers, le Groupe ADP peut être exposé à des actes de malveillance sur les personnes, ses installations ou sur les actifs qu'il exploite	+++		?
<b>Risques liés au maintien, à la robustesse et au développement des capacités aéroportuaires</b>			
<b>3 – A : Risques liés à la gestion des réseaux</b> Le Groupe ADP fait face à des enjeux de robustesse de ses réseaux clés (électricité, énergie, eau, informatique et télécommunication)	+++		?
<b>3 – B : Risques liés à la gestion du patrimoine</b> Une maintenance mal maîtrisée de son patrimoine pourrait avoir des effets négatifs sur les opérations du Groupe ADP	+		?
<b>3 – C : Risques liés à la gestion des grands projets</b> Le Groupe ADP est exposé au risque de non-maîtrise des grands projets	+		?
<b>Risques liés aux effets du changement climatique</b>			
<b>4 – A : Risques liés aux effets du changement climatique</b> Une prise en compte insuffisante des enjeux environnementaux ainsi que des impacts liés au changement climatique pourrait affecter négativement l'activité et les perspectives de croissance du Groupe ADP, voire conduire à une décroissance du trafic aérien. Elle pourrait également affecter négativement la santé et l'intégrité des personnes, salariés comme passagers, en cas de mal-adaptation au changement climatique	+++	✓	?
<b>Risques liés à la conformité et à la culture de l'entreprise</b>			
<b>5 – A : Risques de corruption liés à l'intégrité des affaires</b> Des pratiques contraires à l'éthique et la conformité dans la conduite des affaires par des collaborateurs ou des partenaires pourraient porter atteinte à la réputation et donc à la valeur actionnariale du Groupe	++	✓	?
<b>5 – B : Risques liés à la gestion des données</b> Un traitement non conforme à la réglementation des données personnelles que le Groupe ADP détient dans le cadre de ses activités pourrait faire encourir des risques, notamment financiers et réputationnels	+		?
<b>5 – C : Risques liés à la sécurité aéronautique</b> Le Groupe ADP est soumis à des normes de sécurité de l'aviation civile particulièrement contraignantes et dont le non-respect pourrait avoir des conséquences néfastes sur son activité d'exploitant d'aéroports	+		?
<b>5-D : Risques liés aux évolutions réglementaires</b> Des nouvelles exigences réglementaires (devoir de vigilance, directive CSRD...) à intégrer dans des délais contraints	+	✓	?
<b>Légende :</b> Criticité nette	+++ Forte criticité	++ Criticité moyenne	+ Faible criticité
<b>Évolution par rapport à 2023</b>			↗ Hausse ? Stable

## 2.5 ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 30 JUIN 2024

### Gouvernance

#### Composition du conseil d'administration au 23 juillet 2024

L'Assemblée Générale des actionnaires s'est tenue le 21 mai 2024, l'ensemble des résolutions ont été approuvées, y compris le renouvellement de 7 administrateurs et la nomination de 4 censeurs (voir le résultat des votes sur le site internet de la société).

Par ailleurs, les salariés d'Aéroports de Paris SA et des filiales Hub One et Extime Duty Free Paris (EDFP) ont élu le 24 mai 2024 leurs représentants au Conseil d'administration d'Aéroports de Paris SA pour 5 ans à compter du 15 juillet 2024.

Ainsi, au 23 juillet 2024, les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- M. Augustin de ROMANET, Président-directeur général d'Aéroports de Paris SA, administrateur non indépendant
- M. Séverin CABANNES, administrateur référent indépendant
- M. Jacques GOUNON, administrateur non indépendant
- M. Olivier GRUNBERG, administrateur indépendant
- M. Matthieu LANCE, représentant permanent de la société Predica - Crédit Agricole Assurances, administrateur indépendant
- Mme Sylvia METAYER, administratrice indépendante
- M. Pierre CUNÉO, administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État
- Mme Cécile de GUILLEBON, administratrice nommée par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État
- Mme Fanny LETIER, administratrice nommée par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État
- M. Stéphane RAISON, administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État
- Mme Perrine VIDALENCHE, administratrice nommée par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État
- Mme May GICQUEL, administratrice représentant l'État
- M. Jean-Paul JOUVENT, administrateur élu représentant des salariés
- M. Yves PASCART, administrateur élu représentant des salariés
- Mme Marie-Anne DONSIMONI, administratrice élue représentant des salariés
- M. Fayçal DEKKICHE, administrateur élu représentant des salariés
- M. Mouhsine ELKETRANI, administrateur élu représentant des salariés
- Mme Valérie SCHORGERE, administratrice élue représentant des salariés

Censeurs avec voix consultative nommés par l'assemblée générale :

- La maire de la ville de Paris, Mme Anne HIDALGO
- Le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, M. Didier MARTIN
- La Présidente de la région Île-de-France, Mme Valérie PECRESSE
- Le Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, M. Pascal DOLL

### Plateformes parisiennes

#### Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Alors que Paris accueille les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 à partir du 26 juillet, Paris Aéroport constitue la porte d'entrée de la compétition pour les spectateurs, les athlètes et les délégations. Groupe ADP a déployé des moyens importants pour s'assurer de la meilleure expérience pour tous les passagers et un parcours adaptés aux spécificités du trafic olympique.

Un poste de commandement dédié au JOP, rassemblant nos partenaires compagnies aériennes, les services compétents de l'État et Paris 2024, a été mise en place le 8 juillet 2024 afin de coordonner et gérer en temps réel les flux relatifs aux JOP. Elle s'appuie sur 1 500 volontaires collaborateurs du Groupe ADP, qui seront déployés dans nos aéroports pour faciliter les flux passagers et les opérations. 20 exercices sur le terrain ont été réalisés pour garantir la préparation de tous et la robustesse du dispositif.

Les départs des délégations olympiques étant regroupés sur quelques jours après les cérémonies de clôture des JOP, un dispositif exceptionnel sera déployé : enregistrement la veille et mise sous scellés des bagages au Village olympique puis transfert vers des installations dédiées à l'aéroport avant d'être mis dans les soutes des avions, et enfin passage des athlètes par une salle d'embarquement dédiée.

La fluidité du parcours des passagers sera soutenue par l'expérimentation de scanners de sécurité plus rapides, un déploiement de 50% de sas Parafe supplémentaires par rapport à l'été 2023 améliorant le contrôle automatisé aux frontières, lesquels seront complétés par une présence renforcée des effectifs prévus de la Police aux frontières.

#### Fusion des sociétés EPIGO et Extime Food & Beverage Paris

Les sociétés Epigo et Extime Food & Beverage Paris, deux sociétés opératrices de restauration à Paris Aéroport au capital social détenu par Aéroports de Paris et Select Service Partner (SSP), ont fusionné le 8 juillet 2024. Extime Food & Beverage Paris, la société absorbante, restera consolidée par le Groupe ADP par mise en équivalence. La fusion permettra à cette dernière de regrouper les opérations de plus d'une centaine de points de vente à Paris Aéroport.



### Développement de la proposition de valeur d'Extime avec l'acquisition de Paris Experience Group

Lors de sa séance du 23 juillet 2024, le Conseil d'administration d'ADP SA a autorisé l'acquisition de 100% du capital social de Paris Experience Group et de ses sociétés affiliées auprès de ses actionnaires, comprenant les fonds gérés par Ekkio et Montefiore ainsi que l'équipe de management.

Ce projet d'acquisition permettrait de diversifier la proposition de valeur d'Extime, la marque d'hospitalité et de retail du Groupe ADP, auprès des touristes visitant Paris.

Organisé autour de deux marques principales (Paris City Vision et Paris Seine) Paris Experience Group propose des visites de musées et monuments historiques, des circuits touristiques dans la ville de Paris et des excursions en Île-de-France et en régions, des déjeuners et dîners croisières et des événements privés sur la Seine.

Paris Experience Group est positionné sur un marché porteur et bénéficie de solides positions : liens anciens facilitant l'accès aux monuments et institutions culturelles, emplacements stratégiques sur la Seine, force commerciale BtoB (via des agences de voyages, hôtels etc.), notamment sur certains marchés clés comme les États-Unis.

En 2023, Paris Experience Group a enregistré un chiffre d'affaires de 89 millions d'euros.

L'acquisition de Paris Experience Group a pour objectif de faire évoluer la proposition de valeur d'Extime vis-à-vis des touristes durant l'ensemble de leur séjour à Paris.

D'un, "créateur d'expériences hors du temps en zone réservée des aéroports parisiens", Extime deviendrait alors pour le touriste un "créateur d'expériences sur tout son séjour à Paris".

L'opération devrait être conclue d'ici le premier trimestre 2025, sous réserve de l'autorisation de l'autorité de la concurrence française.

## 2.6 PRINCIPALES CONVENTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au 30 juin 2024, les informations relatives aux parties liées sont identiques à celles du 31 décembre 2023 (voir le Document d'Enregistrement Universel 2023).

# 3

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- ◆ l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société Aéroports de Paris, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Paris-La Défense, le 23 juillet 2024

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES  
Guillaume Troussicot

ERNST & YOUNG Audit  
Antoine Flora                      Alban de Claverie

# 4

## INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS SEMESTRIELS 2024

<b>4.1 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ADP AU 30 JUIN 2024</b>	<b><a href="#">37</a></b>	4.1.3 Etat consolidé de la situation financière	<a href="#">41</a>
Chiffres clés	<a href="#">37</a>	4.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés	<a href="#">42</a>
Glossaire	<a href="#">38</a>	4.1.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés	<a href="#">44</a>
4.1.1 Compte de résultat consolidé	<a href="#">39</a>	4.1.6 Notes annexes aux états financiers consolidés	<a href="#">45</a>
4.1.2 Etat du résultat global	<a href="#">40</a>		

## 4.1 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ADP AU 30 JUIN 2024

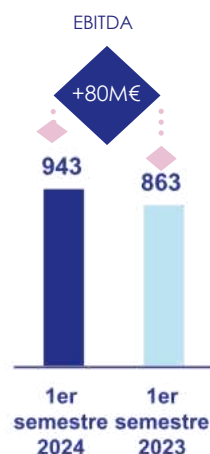
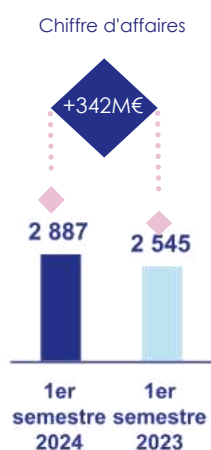
### CHIFFRES CLÉS

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2024	1er semestre 2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4</b>	<b>2 887</b>	<b>2 545</b>
<b>EBITDA</b>		<b>943</b>	<b>863</b>
Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires		32,7 %	33,9 %
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>681</b>	<b>449</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>687</b>	<b>444</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>347</b>	<b>211</b>
<b>Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt</b>		<b>866</b>	<b>816</b>
<b>Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise)</b>	<b>12</b>	<b>(29)</b>	<b>(81)</b>
<b>Investissements corporels, incorporels et de placement</b>	<b>12</b>	<b>(471)</b>	<b>(353)</b>

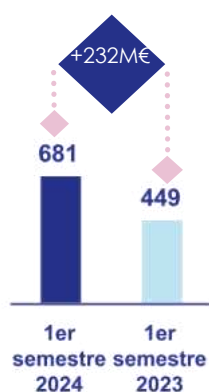
  

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2024	31/12/2023
<b>Capitaux propres</b>	<b>7</b>	<b>5 415</b>	<b>5 297</b>
<b>Endettement financier net <sup>(1)</sup></b>	<b>9</b>	<b>8 571</b>	<b>7 934</b>
Gearing <sup>(1)</sup>		158 %	150 %
Ratio Dette financière nette/EBITDA <sup>(1)</sup>		4,21	4,06

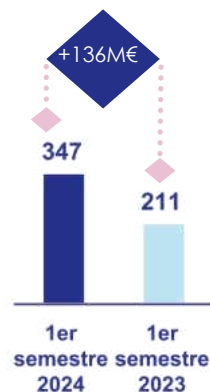
<sup>(1)</sup> Cf. Note 9.4.2 – EBITDA calculé sur 12 mois glissants



Résultat opérationnel courant



Résultat net part du Groupe



## GLOSSAIRE

- ◆ **Le chiffre d'affaires** correspond aux produits des activités ordinaires de vente de biens et services et des activités de location en tant que bailleur. Il comprend les revenus financiers liés à l'activité opérationnelle.
- ◆ **L'EBITDA** correspond à la mesure de la performance opérationnelle de la société mère et de ses filiales. Il est constitué du chiffre d'affaires et des autres produits opérationnels courants diminués des achats et charges courantes opérationnelles à l'exclusion des amortissements et des dépréciations d'actifs corporels et incorporels.
- ◆ **Le résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est constitué de l'EBITDA, des dotations aux amortissements, des dépréciations d'actifs corporels et incorporels (hors écart d'acquisition), de la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence, ainsi que du résultat de cession d'actifs du secteur immobilier.
- ◆ **La quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence** désigne la quote-part de résultat des participations sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint. Cette ligne du compte de résultat inclut également les résultats de cession des titres de sociétés mises en équivalence ainsi que les réévaluations à la juste valeur des quotes-parts conservées en cas de perte d'influence notable.
- ◆ **Le résultat opérationnel** est constitué du résultat opérationnel courant et des produits et charges opérationnels considérés comme non courants, car non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée. Il peut s'agir par exemple d'un résultat de cession d'actif ou d'activité, de dépréciation d'écart d'acquisition, de frais engagés lors d'un regroupement d'entreprises, de coûts de restructuration ou de coûts liés à une opération exceptionnelle.
- ◆ **Le résultat net des activités non-poursuivies**, conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le Groupe ADP reclasse sur la ligne résultat net des activités non-poursuivies les composantes dont le groupe s'est séparé (arrêt d'activité) ou qui sont qualifiées d'activités abandonnées.
- ◆ **La capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt** désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité opérationnelle qui permettent d'assurer son financement. Elle comprend les produits et les charges opérationnels ayant un effet sur la trésorerie. Elle est présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.
- ◆ **Les investissements corporels** correspondent à l'acquisition ou à la construction d'actifs corporels dont le groupe s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un an et respectant les deux critères suivants : il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au groupe et leur coût peut être évalué de manière fiable.
- ◆ **Les investissements incorporels** correspondent à l'acquisition d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique, contrôlés par l'entité et porteurs d'avantages économiques futurs.
- ◆ **L'endettement financier brut** tel que défini par le Groupe ADP comprend les emprunts et dettes financières à long et à court terme (y compris les intérêts courus et les dérivés passifs de couverture de juste valeur afférents à ces dettes, ainsi que les dettes de location) et les dettes liées aux options de vente des minoritaires (présentées en Autres dettes et en Autres passifs non courants).
- ◆ **L'endettement financier net (ou dette financière nette)** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier brut diminué, des dérivés actifs de couverture de juste valeur, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.
- ◆ **Le gearing** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net/Capitaux propres (y compris les intérêts minoritaires).
- ◆ **Le ratio dette financière nette/EBITDA** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net/EBITDA, il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette sur la base de son EBITDA.
- ◆ **Les intérêts minoritaires** sont les participations ne donnant pas le contrôle. En tant qu'élément des capitaux propres du bilan consolidé, ils sont présentés séparément des Capitaux propres part du Groupe (capitaux propres des propriétaires de la société mère).
- ◆ **Les actifs non courants** définis par opposition aux **actifs courants** (ces derniers ayant vocation à être consommés, vendus ou réalisés au cours de l'exercice, étant détenus à des fins de transaction sous douze mois ou étant assimilables à de la trésorerie) regroupent tous les actifs détenus sur une longue échéance comprenant les actifs immobilisés corporels, incorporels et financiers et également tous les autres actifs non courants.
- ◆ **Les passifs non courants** définis par opposition aux passifs courants regroupent tout engagement qui ne sera pas réglé dans le cadre d'un cycle d'exploitation normal de l'entreprise et sous une échéance de douze mois.

## 4.1.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1er semestre 2024	1er semestre 2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4</b>	<b>2 887</b>	<b>2 545</b>
Autres produits opérationnels courants	4	34	53
Achats consommés	4	(442)	(402)
Charges de personnel	5	(587)	(496)
Autres charges opérationnelles courantes	4	(975)	(831)
Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises	4 & 8	26	(6)
<b>EBITDA</b>		<b>943</b>	<b>863</b>
<i>Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires</i>		32,7 %	33,9 %
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises	6	(262)	(396)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	4	-	(18)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>681</b>	<b>449</b>
Autres produits et charges opérationnels	10	6	(5)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>687</b>	<b>444</b>
Produits financiers		368	378
Charges financières		(447)	(517)
<b>Résultat financier</b>	<b>9</b>	<b>(79)</b>	<b>(139)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>608</b>	<b>305</b>
Impôts sur les résultats	11	(149)	(110)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>459</b>	<b>195</b>
Résultat net des activités non poursuivies		1	(1)
<b>Résultat net</b>		<b>460</b>	<b>194</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>347</b>	<b>211</b>
Résultat net part des intérêts minoritaires		113	(17)
<b>Résultat net par action part du Groupe</b>			
Résultat de base par action <i>(en euros)</i>	7	3,52	2,14
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>	7	3,52	2,14
<b>Résultat net des activités poursuivies par action part du Groupe</b>			
Résultat de base par action <i>(en euros)</i>	7	3,52	2,14
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>	7	3,52	2,14

## 4.1.2 ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1er semestre 2024	1er semestre 2023
<b>Résultat net</b>		<b>460</b>	<b>194</b>
<b>Autres éléments de résultat global pour la période :</b>			
Ecart de conversion	7.1	28	(21)
Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation afférents aux entités intégrées globalement	7.1	3	3
Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation afférents aux entreprises associées, nets d'impôt	7.1	8	7
Variations de juste valeur des instruments de couvertures de flux futurs		7	(1)
Impôt sur éléments ci-dessus		(2)	1
Eléments de résultat global afférents aux entreprises associées, nets d'impôt		(3)	(16)
<b>Eléments recyclables en résultat</b>		<b>41</b>	<b>(27)</b>
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entités intégrées globalement		15	(6)
Impôt sur éléments ci-dessus		(4)	1
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entreprises associées		(3)	(7)
<b>Eléments non recyclables en résultat</b>		<b>8</b>	<b>(12)</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL POUR LA PÉRIODE</b>		<b>509</b>	<b>155</b>
Part des intérêts minoritaires		124	(34)
Part du Groupe		385	189



### 4.1.3 ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

#### Actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	6	2 972	2 862
Immobilisations corporelles	6	8 865	8 656
Immeubles de placement	6	652	661
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4	1 739	1 779
Autres actifs financiers non courants	9	1 790	1 537
Actifs d'impôt différé	11	70	52
<b>Actifs non courants</b>		<b>16 088</b>	<b>15 547</b>
Stocks	4	141	115
Actifs sur contrats		4	3
Clients et comptes rattachés	4	1 143	1 028
Autres créances et charges constatées d'avance	4	384	349
Autres actifs financiers courants	9	151	238
Actifs d'impôt exigible	11	44	36
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	1 913	2 343
<b>Actifs courants</b>		<b>3 780</b>	<b>4 112</b>
Actifs détenus en vue de la vente		1	1
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>19 869</b>	<b>19 660</b>

#### Capitaux propres et passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2024	31/12/2023
Capital		297	297
Primes liées au capital		543	543
Actions propres		(29)	(30)
Résultats non distribués		3 776	3 806
Autres éléments de capitaux propres		(215)	(253)
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>4 372</b>	<b>4 363</b>
Intérêts minoritaires		1 043	934
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>7</b>	<b>5 415</b>	<b>5 297</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	9	8 776	8 521
Provisions pour engagements sociaux	5	382	396
Autres provisions non courantes	8	50	49
Passifs d'impôt différé	11	471	416
Autres passifs non courants	8	774	756
<b>Passifs non courants</b>		<b>10 453</b>	<b>10 138</b>
Passifs sur contrats		2	3
Fournisseurs et comptes rattachés	4	710	1 021
Autres dettes et produits constatés d'avance	4	1 470	1 239
Emprunts et dettes financières à court terme	9	1 751	1 866
Provisions pour engagements sociaux	5	33	42
Autres provisions courantes	8	23	38
Passifs d'impôt exigible	11	12	16
<b>Passifs courants</b>		<b>4 001</b>	<b>4 225</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>19 869</b>	<b>19 660</b>

#### 4.1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1er semestre 2024	1er semestre 2023
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>687</b>	<b>444</b>
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	12	202	393
Charges financières nettes hors coût de l'endettement		(23)	(21)
<b>Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt</b>		<b>866</b>	<b>816</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>12</b>	<b>(86)</b>	<b>(106)</b>
Impôts sur le résultat payés		(133)	(28)
Flux relatifs aux activités non poursuivies		–	(1)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>647</b>	<b>681</b>
Investissements corporels, incorporels et de placement	12	(471)	(353)
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations		(154)	(38)
Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise)	12	(29)	(81)
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations	12	–	10
Variation des autres actifs financiers		(21)	(472)
Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles		6	2
Produits provenant des cessions de participations non consolidées		32	92
Dividendes reçus	12	27	61
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement</b>		<b>(610)</b>	<b>(779)</b>
Encaissements provenant des emprunts à long terme	9	583	306
Remboursement des emprunts à long terme	9	(618)	(134)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées		(13)	(10)
Subventions reçues au cours de la période		5	2
Acquisitions/cessions nettes d'actions propres		–	(1)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	7	(377)	(309)
Dividendes versés aux minoritaires dans les filiales		(13)	(8)
Variation des autres passifs financiers		60	1
Intérêts payés		(181)	(162)
Intérêts reçus		84	38
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(470)</b>	<b>(277)</b>
Incidences des variations de cours des devises		3	(6)
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>(430)</b>	<b>(381)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		2 341	2 630
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	12	1 911	2 249
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>		1 913	2 251
<i>Dont Concours bancaires courants</i>		(2)	(2)

Les flux de trésorerie de la période comprennent :

**Flux d'investissement** : 625 millions d'euros d'investissements corporels et incorporels (y compris fournisseurs d'immobilisations).

**Flux de financement** : 377 millions de distribution de dividendes et l'émission et le remboursement d'emprunts obligataires pour 500 millions d'euros chacun.

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES  
RÉSULTATS SEMESTRIELS 2024**  
COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ADP AU 30 JUIN 2024

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023
<b>Endettement financier net en début de période</b>	<b>7 934</b>	<b>7 440</b>
Variation de la trésorerie	433	392
(Emission)/remboursement d'emprunts	(44)	162
Autres variations	248	95
<i>Dont (dettes)/excédents repris lors de regroupement d'entreprises</i>	8	2
<b>Variation de l'endettement financier net</b>	<b>637</b>	<b>649</b>
<b>Endettement financier net en fin de période</b>	<b>8 571</b>	<b>8 089</b>

### 4.1.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Résultats non distribués	Autres éléments du résultat global	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Situation au 01/01/2023</b>	<b>297</b>	<b>543</b>	<b>(40)</b>	<b>3 408</b>	<b>(183)</b>	<b>4 025</b>	<b>830</b>	<b>4 855</b>
Résultat net	-	-	-	211	-	211	(17)	194
Autres éléments de capitaux propres	-	-	-	-	(22)	(22)	(17)	(39)
<b>Résultat global - 1er semestre 2023</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>211</b>	<b>(22)</b>	<b>189</b>	<b>(34)</b>	<b>155</b>
Mouvements sur actions propres	-	-	2	-	-	2	-	2
Dividendes	-	-	-	(309)	-	(309)	(8)	(317)
Variation de périmètre	-	-	-	75	-	75	-	75
<b>Situation au 30/06/2023</b>	<b>297</b>	<b>543</b>	<b>(38)</b>	<b>3 385</b>	<b>(205)</b>	<b>3 982</b>	<b>789</b>	<b>4 771</b>
<b>Situation au 01/01/2024</b>	<b>297</b>	<b>543</b>	<b>(30)</b>	<b>3 806</b>	<b>(253)</b>	<b>4 363</b>	<b>934</b>	<b>5 297</b>
Résultat net	-	-	-	347	-	347	113	460
Autres éléments de capitaux propres	-	-	-	-	38	38	11	49
<b>Résultat global - 1er semestre 2024</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>347</b>	<b>38</b>	<b>385</b>	<b>124</b>	<b>509</b>
Mouvements sur actions propres	-	-	1	-	-	1	-	1
Dividendes	-	-	-	(377)	-	(377)	(13)	(390)
Variation de périmètre et autres mouvements	-	-	-	-	-	-	(2)	(2)
<b>Situation au 30/06/2024</b>	<b>297</b>	<b>543</b>	<b>(29)</b>	<b>3 776</b>	<b>(215)</b>	<b>4 372</b>	<b>1 043</b>	<b>5 415</b>

Les éléments contribuant à la variation des capitaux propres consolidés et le détail des autres éléments de capitaux propres sont commentés en note 7.

En juin 2024, l'impact de la transaction avec les minoritaires de 50% d'Extime Travel Essentials s'élève à 22 millions d'euros, compensé par d'autres mouvements de périmètre.

Pour rappel en juin 2023, le montant en variation de périmètre correspondait aux impacts des transactions avec les minoritaires de 49% et 50% d'Extime Duty Free Paris et Extime Media pour 76 millions d'euros.

## 4.1.6 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

<b>NOTE 1</b>	<b>PRINCIPES GÉNÉRAUX</b>	<b><u>45</u></b>	<b>NOTE 10</b>	<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS</b>	<b><u>89</u></b>
<b>NOTE 2</b>	<b>FAITS MARQUANTS</b>	<b><u>50</u></b>	<b>NOTE 11</b>	<b>IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS</b>	<b><u>90</u></b>
<b>NOTE 3</b>	<b>PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION</b>	<b><u>52</u></b>	<b>NOTE 12</b>	<b>TRÉSORERIE ET FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b><u>93</u></b>
<b>NOTE 4</b>	<b>ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE</b>	<b><u>53</u></b>	<b>NOTE 13</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES</b>	<b><u>97</u></b>
<b>NOTE 5</b>	<b>AVANTAGES AU PERSONNEL</b>	<b><u>66</u></b>	<b>NOTE 14</b>	<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b><u>98</u></b>
<b>NOTE 6</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET DE PLACEMENT</b>	<b><u>68</u></b>	<b>NOTE 15</b>	<b>PASSIFS ÉVENTUELS</b>	<b><u>100</u></b>
<b>NOTE 7</b>	<b>CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION</b>	<b><u>73</u></b>	<b>NOTE 16</b>	<b>ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE</b>	<b><u>100</u></b>
<b>NOTE 8</b>	<b>AUTRES PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b><u>75</u></b>			
<b>NOTE 9</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS</b>	<b><u>77</u></b>			

## NOTE 1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

### 1.1 Bases de préparation des comptes

#### Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2024 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 - Information financière intermédiaire. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Aéroports de Paris SA est une société anonyme domiciliée en France dont les actions se négocient sur la Bourse de Paris depuis 2006. Les titres Aéroports de Paris SA sont actuellement cotés à l'Euronext Paris Compartiment A.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés intermédiaires résumés sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 à l'exception des évolutions normatives reprises ci-après à la note 1.3.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Aéroports de Paris SA et de ses filiales, établis à la date du 30 juin 2024, ou à défaut, une situation intermédiaire à cette date. S'agissant des états financiers de GMR Airports Ltd clôturés au 31 mars, conformément à IAS 28.33-34, le Groupe retient la situation à cette date et prend en compte les effets significatifs entre cette clôture et le 30 juin.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 23 juillet 2024.

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro. Les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut, dans certains cas, conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

#### Saisonnalité

L'activité des principaux segments en termes de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel courant du Groupe est en général soumise à des effets de saisonnalité, en particulier :

- ◆ Les activités aéronautiques qui suivent notamment l'évolution du trafic passager dont le pic d'activité se situe entre les mois de mai et de septembre, et
- ◆ Les commerces & services qui suivent également l'évolution du trafic passager mais aussi l'évolution de la dépense par passager dans les boutiques en aéroport qui est plus importante autour des fêtes de fin d'année.

#### Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des états financiers

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ou d'informations mentionnées en notes annexes.

Ces estimations et jugements sont réalisés sur la base de l'expérience passée, d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes. En fonction de l'évolution de ces hypothèses et situations, les montants estimés figurant dans les comptes peuvent différer des valeurs réelles.

Les estimations significatives retenues pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- ◆ l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement (cf. note 6) et des autres actifs non courants notamment les participations mises en équivalence (cf. note 4.9);
- ◆ l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises;

- ◆ la qualification et l'évaluation des avantages au personnel (régimes de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi) (cf. note 5);
- ◆ l'information donnée en annexe sur la juste valeur des immeubles de placement (cf. note 6.3.2);
- ◆ l'évaluation des provisions pour risques et litiges (cf. note 8);
- ◆ l'évaluation des déficits fiscaux reportables non activés (cf. note 11.6);
- ◆ l'évaluation à la juste valeur des obligations convertibles (FCCBs – *Foreign Currency Convertible Bond*) souscrites par ADP SA dans le cadre du projet de fusion entre GIL et GAL et les options d'achat et de vente y afférant;
- ◆ l'évaluation des créances (cf. note 4.4).

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe a fait usage de jugement lorsque certaines problématiques comptables ne sont pas traitées de manière précise par les normes ou interprétations en vigueur. Le Groupe a exercé son jugement notamment pour :

- ◆ analyser et apprécier la nature du contrôle (cf. note 3.1) ;
- ◆ déterminer si des accords contiennent des contrats de location.

## 1.2 Politique environnementale

Le groupe déploie une politique environnementale, dont les marqueurs sont une ambition au-delà du périmètre de responsabilité directe, un élargissement au-delà de l'impact en exploitation (cycle de vie), et une logique inclusive avec les territoires. Cette politique environnementale porte sur 23 aéroports du Groupe ADP à travers le monde.

Les quatre axes stratégiques de cette politique sont les suivants :

- ◆ tendre vers des opérations à impact zéro sur l'environnement, en visant par exemple la neutralité carbone avec compensation d'ici à 2030 pour l'ensemble des aéroports signataires ou bien en réduisant l'empreinte biodiversité sur notre chaîne de valeur ;
- ◆ participer activement à la transition environnementale dans le secteur de l'aviation et proposer notamment des solutions côté piste. Par exemple, les aéroports franciliens disposent d'ores et déjà de carburants aéronautiques durables (SAF) sur leurs territoires. Le Groupe ADP s'engage en faveur d'un déploiement amplifié des SAF et travaille sur les conditions d'accueil de l'avion à hydrogène sur les aéroports pour permettre une aviation décarbonée pour le milieu du siècle ;
- ◆ promouvoir l'intégration de chaque aéroport dans un système de ressources locales : en favorisant les circuits courts, en encourageant l'économie circulaire et en développant la production des ressources sur site (réseau de chaleur géothermique, panneaux solaires, valorisation des matériaux de construction, etc.) ;
- ◆ réduire l'empreinte environnementale des projets d'aménagement et de développement des activités aéroportuaires (conception sobre, construction et rénovation bas carbone d'infrastructures et de bâtiments).

Parmi les engagements phares de cette politique, l'ambition du groupe est de devenir un territoire neutre en carbone à horizon 2050 sur ses plateformes parisiennes.

Le groupe tient d'ores et déjà compte de ces objectifs environnementaux pour définir les investissements à venir ainsi que pour établir les estimations significatives et jugements ci-avant présentés dans l'établissement des états financiers.

Les équipes du Groupe ADP sont pleinement mobilisées pour mettre en œuvre « 2025 Pioneers » la feuille de route stratégique 2022-2025 et construire un modèle aéroportuaire durable. Pour les deux années à venir, et jusqu'en 2025, l'ambition du groupe est de construire le socle d'un nouveau modèle aéroportuaire orienté vers la durabilité et la performance, en phase avec les attentes sociétales et environnementales. La trajectoire et les objectifs financiers et extra-financiers fixés à horizon 2025 traduisent l'attention portée à la création de valeur pour toutes les parties-prenantes.

Au 1er semestre 2024, l'ambition de décarbonation du Groupe ADP s'est notamment matérialisée par :

- ◆ la consultation de partenaires potentiels pour développer et exploiter le potentiel solaire photovoltaïque des aéroports et aérodromes franciliens ;

- ◆ le lancement, avec GRTgaz, principal opérateur français de transport de gaz tourné vers la transition énergétique et le Groupe ADP, d'une étude conjointe ayant pour objectif de définir les conditions d'acheminement de l'hydrogène par canalisation vers les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly.

Enfin, en matière d'investissements, l'ambition de décarbonation s'est traduite notamment par la réalisation des projets suivants au 1er semestre 2024, dans la continuité de la politique déjà menée depuis quelques années :

- ◆ la modernisation et le renforcement des capacités électriques au service d'une électrification accrue des activités ;
- ◆ le renforcement des dispositifs de productions existantes et à venir de géothermie et de biomasse, et de manière plus générale de modernisation des capacités thermiques et frigorifiques ;
- ◆ le renouvellement des éclairages et des balisages dans une logique de transition globale vers des technologies d'éclairage et de balisage dites à LED ;
- ◆ l'installation de bornes de recharges et d'autres facilités au service des passagers mais également des activités côté piste et côté ville, dans le cadre du développement des véhicules électriques ;
- ◆ l'investissement du Groupe ADP dans la société LanzaJet, spécialisée dans la production de carburants aéronautiques durables selon la filière dite *alcohol-to-jet* ;
- ◆ le lancement des travaux d'une centrale solaire photovoltaïque à Amman aéroport Queen Alia.

Aéroports de Paris S.A. s'est engagé dans la démarche de validation de ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par le SBTi (Science Based Target initiative), un programme conjoint du CDP, du Global Compact (Pacte Mondial) des Nations Unies, du World Resources Institute (WRI) et du WWF. Ces objectifs ont été soumis en avril 2024. La démarche SBTi va permettre à Aéroports de Paris S.A. de valider l'alignement de sa stratégie de réduction des émissions de GES avec les accords de Paris (+1,5°C maximum à horizon 2100), en démontrant la cohérence de ses objectifs chiffrés de réduction de ses émissions internes (scope 1 et 2) et externes (scope 3 relatif aux émissions des parties prenantes) avec les préconisations scientifiques, à moyen et long terme.

Concernant les émissions internes (scopes 1 et 2), grâce aux engagements zéro émission nette et aux feuilles de route des aéroports parisiens, les objectifs d'Aéroports de Paris SA sont en cohérence avec les cibles SBTi à atteindre. Ainsi, Aéroports de Paris SA propose de retenir comme engagements SBTi :

- ◆ A court terme : une réduction des émissions de GES de 68% d'ici à 2030 par rapport à 2019 ;
- ◆ A long terme : une réduction des émissions de GES de 90% d'ici à 2035 par rapport à 2019 ;

Concernant les émissions externes relatives à nos parties prenantes (scope 3),

- ◆ A court terme : une réduction des émissions de GES de 27,5% d'ici à 2030 par rapport à 2019 ;
- ◆ A long terme : une réduction des émissions de GES de 90% d'ici à 2050 par rapport à 2019.

Dans son rapport de Déclaration de Performance Extra-Financière, le Groupe ADP réalise une comptabilité carbone permettant de mesurer les progrès en matière de décarbonation.

Le Groupe ADP communique largement sur les leviers et actions mis en œuvre pour atteindre les objectifs de décarbonation. Leurs impacts financiers ainsi que leurs effets quant à l'atteinte des objectifs de décarbonation seront communiqués dans le cadre de la directive CSRD.

Parallèlement à son plan de transition environnementale, le Groupe ADP définit et déploie une stratégie d'adaptation au changement climatique.

En 2022, le Groupe ADP a engagé une évaluation des risques climatiques, actuels et futurs, sur l'ensemble de ses actifs en reprenant deux scénarios de réchauffement climatique du GIEC – SSP2-4.5 (scénario dit médian) et SSP5-8.5 (scénario le plus pessimiste) à horizon 2030 et 2050. Le scénario le plus défavorable soit SSP5-8.5 a été retenu pour l'analyse sur le long terme afin de préparer le groupe à un scénario climatique à fortes émissions et afin d'anticiper la future réglementation. Le Groupe ADP a, dans un premier temps, conduit une analyse de risques bruts afin d'identifier les sites les plus critiques et de cartographier les périls climatiques les plus impactants (sur la base de la classification taxonomique européenne des risques liés au climat). La première analyse relative aux risques climats bruts, montre que les risques liés aux inondations et à la chaleur jouent le rôle principal dans l'exposition aux risques du portefeuille du groupe. La qualification de l'exposition des actifs aux risques physiques se

poursuit en 2023 et 2024 par une analyse des risques climatiques physiques nets, pour les aéroports contrôlés du groupe. Cette seconde étape de l'analyse se traduit par la réalisation de visites de site. Elles visent à tenir compte, dans la qualification du risque, des mesures d'atténuation et d'adaptation déjà existantes et prévues. L'analyse comprend une évaluation du coût des mesures supplémentaires d'atténuation et d'adaptation aux risques qui pourraient être mises en place ainsi qu'une évaluation de l'impact du risque net sur la valeur des actifs. L'analyse des effets financiers – impacts sur la trajectoire d'investissements, de charges, de revenus - liés aux changements climatiques sera établie dans le cadre de la directive CSRD.

Un test de dépréciation de nos actifs prenant en compte les enjeux climatiques a déjà été réalisé à l'échelle des plateformes parisiennes. Les résultats sont communiqués dans le dernier rapport de Déclaration de Performance Extra-Financière.

En 2020, Aéroports de Paris S.A. a conclu 3 contrats d'achat d'électricité avec le producteur Urbasolar sur une durée de 20 ans. Les 3 centrales solaires sont complètement en service depuis le 2ème trimestre 2024 représentant une production annuelle de 45 GWh d'électricité soit 10% de la consommation d'électricité d'Aéroports de Paris S.A.

L'analyse conduite par le Groupe a révélé que ces contrats doivent être considérés comme des dérivés entrant dans le champ de la norme IFRS 9. Cependant, tant que l'absence de revente significative est vérifiée, le Groupe a opté pour bénéficier de l'exemption pour usage propre prévue par la norme et comptabilise les coûts de ces contrats en charges lorsqu'ils sont encourus.

Aéroports de Paris S.A exploite des unités de production énergétique dont la puissance installée est supérieure à 20 MW et donc soumis à la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre. 3 unités de productions sont soumises à cette obligation :

- ◆ CTFE principale CDG
- ◆ CTFE Bis CDG
- ◆ Pôle production d'énergie ORY

Le ministère de la transition écologique a fixé par arrêté le montant des allocations gratuites de quotas d'émission pour la période 2021-2025. Les quotas sont délivrés sur la base des arrêtés mis à jour chaque année et correspondent au droit d'émettre une tonne de CO2 par quota. En 2023, Aéroports de Paris S.A a reçu 11 619 quotas CO2. En mai 2024, Aéroports de Paris S.A a restitué 37 230 quotas CO2 pour le compte de l'année 2023. Suite à cette restitution, Aéroports de Paris S.A a un stock de 180 439 quotas.

Les quotas CO2 sont des droits incorporels valorisés selon le modèle du coût. Dans la mesure où les quotas de CO2 sont attribués gratuitement, ceux-ci sont comptabilisés pour une valeur nulle. S'agissant de l'obligation annuelle de restitution de quotas, aucune provision n'a été constatée à ce stade, le coût de règlement (i.e. la valeur payée de l'obligation) étant nul au 30 juin 2024.



## 1.3 Référentiel comptable

### Application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2024.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm)

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe ADP.

### Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024

Les amendements de normes d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2024 et non appliqués par anticipation correspondent aux amendements suivants :

- ◆ Amendements à IAS 1 - Présentation des états financiers, "Classement d'un emprunt assorti de clauses restrictives en tant que passif courant ou non courant". Ces amendements adoptés par l'Europe en décembre 2023 viennent préciser que seules les clauses restrictives auxquelles l'entité doit se conformer à compter de la date de clôture ont une incidence sur le classement d'un passif en tant que courant ou non courant. De plus, une entité doit présenter de l'information en annexe qui permet aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque, à savoir que les passifs non courants assortis de clauses restrictives pourraient devenir remboursables dans les douze mois suivants.
- ◆ Amendements à IFRS 16 – contrats de location. Ces amendements adoptés par l'UE en novembre 2023, apportent des clarifications sur l'obligation locative découlant d'une cession-bail pour préciser la méthode que doit employer le vendeur-preneur pour l'évaluation ultérieure des opérations de cession-bail qui répondent aux exigences dans IFRS 15 pour être comptabilisées comme des ventes.
- ◆ Amendements à IAS 7 et IFRS 7 – Ententes de financement de fournisseurs . Le 25 mai 2023, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié son projet intitulé accords de financement avec les fournisseurs visant à améliorer l'information financière sur les opérations de reverse factoring, devant permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les effets de ces opérations sur les passifs et les flux de trésorerie de l'entité initiatrice de l'opération, de même que sur le risque de liquidité en découlant.
- ◆ Le 29 décembre 2023, la Loi de finances pour 2024 a transposé en droit français la Directive européenne 2022/2523 du 14 décembre 2022 introduisant la réforme fiscale internationale dite « Pilier 2 de l'OCDE » pour une application à compter du 1er janvier 2024.

Cette réforme fiscale internationale vise à s'assurer que les entreprises multinationales de grande envergure paient un impôt minimum de 15 % sur les bénéfices générés dans chacune des juridictions où elles sont établies.

Dans ce contexte, le Groupe ADP a réalisé en 2023 des analyses visant à :

- ◆ fiabiliser les agrégats financiers de sa Déclaration Pays-par-Pays (Country-by-Country Reporting ou CBCR) aux fins de sa qualification pour les besoins des mesures de sauvegarde transitoires,
- ◆ revoir le périmètre des entités dans le champ de la réforme, leur qualification au sens de celle-ci et les obligations éventuelles en découlant en tant que redevables de l'impôt complémentaire, le cas échéant, et
- ◆ déterminer les juridictions qui devraient a priori pouvoir bénéficier des mesures de sauvegarde et celles qui, au contraire, devraient donner lieu à la mise en œuvre de calculs détaillés aux fins de l'établissement d'un éventuel impôt complémentaire ;

Sur la base des travaux mentionnés ci-dessus, et des données financières au 30 juin 2024, aucun impact significatif n'a été constaté de sorte que le Groupe ADP n'a pas comptabilisé d'impôt complémentaire relatif à cette réforme au 30 juin 2024.

Ces amendements mentionnés ci-avant n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

### Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et d'application aux exercices ouverts après le 1er janvier 2024 et non appliqués de manière anticipée par le Groupe ADP

Le groupe n'applique pas les textes suivants qui ne sont pas applicables de manière obligatoire au 1er janvier 2024 :

- ◆ amendements à IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. Le 15 août 2023, l'IASB a publié des amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères, qui obligeront les sociétés à fournir des informations plus utiles dans leurs états financiers lorsqu'une devise ne peut pas être échangée contre une autre devise. Ces amendements obligeront les sociétés à appliquer une approche cohérente pour déterminer si une devise peut être échangée contre une autre devise et, lorsque ce n'est pas le cas, pour déterminer le taux de change à utiliser et les informations à fournir. Les amendements seront d'application obligatoire au 1er janvier 2025 sous réserve de son adoption par l'Europe.
- ◆ IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers. L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié le 9 avril 2024 la norme IFRS 18 visant à améliorer l'utilité des informations présentées dans les états financiers primaires et les notes annexes. Cette norme permettra aux investisseurs de disposer d'informations plus transparentes et comparables sur l'information financière. La norme sera d'application obligatoire au 1er janvier 2027 sous réserve de son adoption par l'Europe.

Les analyses des incidences de l'application de cette norme et des amendements sont en cours.

## NOTE 2 FAITS MARQUANTS

### Trafic des aéroports opérés par le Groupe ADP

Au 1er semestre 2024, le Groupe ADP a accueilli 170 millions de passagers dans l'ensemble de son réseau d'aéroports, dont 49,1 millions de passagers à Paris Aéroport, soit 93,9% du trafic de l'année 2019.

Le tableau ci-après présente la situation du trafic des principaux aéroports opérés par le Groupe ADP ou au travers des sociétés mises en équivalence en 1er semestre 2024.

Aéroports	Trafic Juin 2024 @100% en millions PAX (1)	Evolution en % par rapport au 30/06/2023
<b>France</b>		
Paris Aéroport (CDG+ORY)	49,1	4,4 %
<b>International</b>		
<b>Concessions intégrées globalement</b>		
Ankara Esenboga - TAV Airports	6,2	12,4 %
Izmir - TAV Airports	5,3	14,1 %
Amman	4,1	(4,6 %)
Almaty - TAV Airports	5,3	25,5 %
<b>Concessions mises en équivalence</b>		
Santiago du Chili	12,8	14,8 %
Antalya - TAV Airports	14,6	14,3 %
Zagreb	1,9	16,4 %
Médine	5,6	20,0 %
New Delhi - GMR Airports Ltd	38,5	7,7 %
Hyderabad - GMR Airports Ltd	13,3	11,4 %

<sup>(1)</sup> L'ensemble des passagers au départ, à l'arrivée ou en transit, accueillis par l'aéroport.

### Déploiement Extime Travel Essentials: cession des titres

Le Groupe ADP a retenu Lagardère Travel Retail comme co-actionnaire de l'entreprise commune Extime Travel Essentials Paris (ex Relay@ADP), qui opère, pour une durée de dix ans et à compter du 1er février 2024, plus de 60 points de vente, notamment opérés sous l'enseigne RELAY.

Extime Travel Essentials est détenue à parts égales par le Groupe ADP et par Lagardère Travel Retail. L'ambition des deux actionnaires est de déployer une dynamique nouvelle sur le marché du Travel Essentials, sur un réseau de points de vente qui sera rénové et riche en innovation, à la veille des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

L'impact de l'opération s'élève à 22 millions d'euros et est comptabilisée directement en capitaux propres, le groupe ayant conservé le contrôle.

### Extension de la concession de l'aéroport d'Amman jusqu'en 2039 et restructuration de la dette

Le 10 mai 2024 est entrée en vigueur une opération globale de restructuration de la concession et des financements d'Airport International Group (AIG), société exploitant l'aéroport international Queen Alia d'Amman en Jordanie, détenue à 51% et consolidée en intégration globale par le Groupe ADP. L'opération inclut :

- ◆ l'extension de la concession de l'aéroport d'Amman pour une durée de 7 années supplémentaires, jusqu'en 2039 ;
- ◆ un rééchelonnement des dettes d'AIG, dont la maturité est allongée de 3,5 années supplémentaires ;
- ◆ le renforcement de la structure financière d'AIG, avec un prêt de la part des actionnaires de 20 millions de dinars jordaniens -soit 26 millions d'euros, dont 18 millions d'euros-provenant du Groupe ADP.

Ces accords contribuent à la stabilité opérationnelle et financière d'AIG, et à sa capacité à accompagner la croissance du trafic en Jordanie.

Les impacts financiers sur les états financiers consolidés du groupe ADP sont liés aux événements suivants :

- ◆ Un test de dépréciation tenant compte de l'extension de la concession et des impacts de la restructuration de la dette a été réalisé dans le cadre de l'élaboration des comptes du 1er semestre 2024. La reprise sur dépréciation à comptabiliser dans les comptes consolidés d'un montant de 152 millions d'euros a été déterminée en fonction des perspectives de trafic de l'aéroport International Queen Alia. L'impact ponctuel (one-off) de ladite reprise sur dépréciation net d'impôt différé sur le résultat net part du groupe s'élève à 61 millions d'euros.
- ◆ Par ailleurs, l'ensemble de ces accords conduit à une sortie de trésorerie d'environ 127 millions d'euros, dont environ 100 millions d'euros en 2024, (86 millions réglés sur le premier semestre) sans impact sur le résultat net part du groupe.

### La Banque mondiale

La Banque mondiale a pris acte des efforts déployés par le Groupe pour satisfaire aux conditions de levée des sanctions. Elle a informé le Groupe de sa décision concernant ADP International qu'à compter du 4 janvier 2024, ADPI et ses sociétés affiliées ont été retirées de la liste des entités sanctionnées par la Banque mondiale.

## NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 3.1 Principes comptables liés au périmètre

Les principes comptables liés au périmètre sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2023 (cf. déclaration de conformité en note 1.1).

### 3.2 Évolution du périmètre de consolidation

#### 3.2.1 Principales modifications en 2024

Aucun mouvement significatif n'a été observé sur la période.

#### 3.2.2 Rappel des mouvements 2023

Le 1er semestre 2023 avait enregistré les principaux mouvements de périmètre suivants :

##### **CESSION DES ACTIONS HUB SAFE ET SOGEAG**

En 2023, le groupe ADP et Samsic avaient acté la levée de l'option de vente du reliquat de 20 % que le Groupe détenait dans le capital social de Hub Safe, une société spécialisée dans la sûreté aéroportuaire. La cession desdites actions à Samsic avait eu lieu fin mars 2023. Concernant Sogeag, société exploitant l'aéroport de Guinée Conakry, la cession des parts était effective en avril 2023.

Ces titres de participations antérieurement classés en actifs détenus en vue de la vente pour un montant de 7 millions d'euros avaient été cédés pour un total de 12 millions d'euros.

##### **CRÉATION D'HYDROGEN AIRPORT DÉTENUUE EN PARTENARIAT AVEC AIR LIQUIDE (HYDROGEN COMPANY) ET ADP INTERNATIONAL FILIALE À 100 % D'ADP SA**

La société a pour objet, en France et à l'étranger, de réaliser des études de conseil sur l'opportunité et la faisabilité de l'implantation d'infrastructures de distribution d'hydrogène en milieu aéroportuaire ; de réaliser des études d'ingénierie d'infrastructures de distribution d'hydrogène en milieu aéroportuaire ; d'investir dans des infrastructures de distribution d'hydrogène en milieu aéroportuaire, et/ou d'exploiter de telles infrastructures.

Cette participation est une co-entreprise qui est comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

## NOTE 4 ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

### 4.1 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle ci-dessous est présentée en cohérence avec le reporting interne et les indicateurs sectoriels présentés au principal Directeur opérationnel du groupe (le Président-directeur général), aux fins de mesurer les performances et d'allouer les ressources aux différents secteurs.

Les secteurs du Groupe ADP se répartissent en cinq activités :

**Activités aéronautiques** – ce secteur regroupe l'ensemble des produits et des services fournis par Aéroports de Paris SA en France en tant que gestionnaire d'aéroports. Les services aéroportuaires sont principalement rémunérés par les redevances « aéronautiques » (atterrissage, stationnement et passagers), les redevances « accessoires » (comptoirs d'enregistrement et d'embarquement, installations de tris des bagages, installations de dégivrage, fourniture d'électricité aux avions...) et les revenus liés aux activités de sûreté et de sécurité aéroportuaire telles que l'inspection filtrage, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des avions.

**Commerces et services** – ce secteur est dédié aux activités commerciales en France s'adressant au grand public. Il comprend les loyers des commerces en aéroport (boutiques, bars, restaurants, loueurs...), les activités de distribution commerciale (Extime Duty Free Paris et Extime Travel Essentials Paris), les revenus de publicité (Extime Media) et de restauration (EPIGO et Extime Food & Beverage Paris), les revenus liés aux parcs et accès, les locations immobilières en aéroport et les prestations industrielles (production et fourniture de chaleur, d'eau potable, accès aux réseaux de distribution d'eau glacée...). Ce secteur intègre également le contrat de construction de la gare de métro de Paris-Orly pour le compte de la Société du Grand Paris. En 2023, la société Extime Food & Beverage Paris était consolidée selon la méthode de l'intégration globale jusqu'au 31 octobre, puis selon la méthode de mise en équivalence jusqu'au 31 décembre.

**Immobilier** – ce secteur comprend les activités immobilières du groupe principalement en France à l'exclusion de celles réalisées dans les terminaux lesquelles sont présentées dans le secteur Commerces et services. Ces activités sont effectuées par Aéroports de Paris SA et des filiales dédiées, ou des sociétés mises en équivalence et englobent la construction, la commercialisation et la gestion locative de locaux et bâtiments de bureaux, logistique ou gare de fret. La location de terrains viabilisés fait également partie de ce secteur.

**International et développements aéroportuaires** – ce secteur rassemble les activités de conception et d'exploitation aéroportuaire des filiales et co-entreprises qui sont pilotées ensemble dans un objectif de créer des synergies et de servir l'ambition du groupe. Il comprend le sous-groupe TAV Airports, le sous-groupe GMR Airports Ltd., ADP International et ses filiales, notamment AIG et le sous-Groupe ADP Ingénierie .

**Autres activités** – ce secteur comprend les activités réalisées par les filiales d'Aéroports de Paris SA qui opèrent dans des domaines aussi variés que la téléphonie (Hub One) et les services de cybersécurité (Sysdream). Ce secteur opérationnel intègre les sociétés de projet Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express et Hydrogen Airport, mises en équivalence. Ce secteur rassemble également les activités dédiées à l'innovation du groupe via la société ADP Invest.

Les indicateurs clés revus et utilisés en interne par le principal Directeur opérationnel du groupe sont :

- ◆ le chiffre d'affaires ;
- ◆ l'EBITDA ;
- ◆ les dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels ;
- ◆ la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence ;
- ◆ le résultat opérationnel courant.

Les revenus et le résultat du groupe ADP se décomposent de la manière suivante :

	Chiffre d'affaires				EBITDA	
	1er semestre 2024	dont produits inter-secteur	1er semestre 2023	dont produits inter-secteur	1er semestre 2024	1er semestre 2023
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Activités aéronautiques</b>	<b>969</b>	-	<b>919</b>	<b>1</b>	<b>219</b>	<b>224</b>
<b>Commerces et services</b>	<b>924</b>	<b>108</b>	<b>818</b>	<b>103</b>	<b>341</b>	<b>345</b>
Dont Extime Duty Free Paris	382	-	344	-	7	(2)
Dont Extime Travel Essentials Paris	82	-	52	-	3	6
<b>Immobilier</b>	<b>174</b>	<b>21</b>	<b>167</b>	<b>22</b>	<b>119</b>	<b>109</b>
<b>International et développements aéroportuaires</b>	<b>883</b>	-	<b>709</b>	<b>8</b>	<b>242</b>	<b>167</b>
Dont TAV Airports	732	-	558	-	213	145
Dont AIG	126	-	126	-	43	34
<b>Autres activités</b>	<b>95</b>	<b>29</b>	<b>90</b>	<b>24</b>	<b>22</b>	<b>18</b>
Eliminations et résultats internes	(158)	(158)	(158)	(158)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 887</b>	-	<b>2 545</b>	-	<b>943</b>	<b>863</b>

	Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises		Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence		Résultat opérationnel courant	
	1er semestre 2024	1er semestre 2023	1er semestre 2024	1er semestre 2023	1er semestre 2024	1er semestre 2023
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Activités aéronautiques</b>	<b>(197)</b>	<b>(187)</b>	-	-	<b>22</b>	<b>37</b>
<b>Commerces et services</b>	<b>(64)</b>	<b>(69)</b>	<b>(2)</b>	-	<b>275</b>	<b>276</b>
Dont Extime Duty Free Paris	(3)	(4)	-	-	4	(5)
Dont Extime Travel Essentials Paris	-	(1)	-	-	3	5
<b>Immobilier</b>	<b>(29)</b>	<b>(30)</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>91</b>	<b>81</b>
<b>International et développements aéroportuaires</b>	<b>39</b>	<b>(100)</b>	-	<b>(22)</b>	<b>282</b>	<b>45</b>
Dont TAV Airports	(90)	(76)	6	6	128	74
Dont AIG	130	(23)	-	-	173	11
Dont GMR Airports Ltd	-	-	(3)	(33)	(3)	(33)
<b>Autres activités</b>	<b>(11)</b>	<b>(10)</b>	-	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>10</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(262)</b>	<b>(396)</b>	-	<b>(18)</b>	<b>681</b>	<b>449</b>

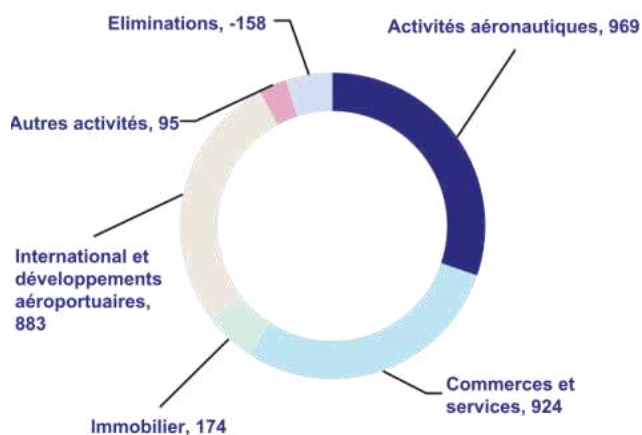
Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe ADP s'établit à 2 887 millions d'euros au 1er semestre 2024, en hausse de 13 % par rapport au 1er semestre 2023, du fait principalement de l'effet de la croissance du trafic sur :

- ◆ le chiffre d'affaires des activités aéronautiques à Paris, en hausse de +50 millions d'euros à 969 millions d'euros et du segment commerces et services à Paris, en hausse de +106 millions d'euros à 924 millions d'euros ;
- ◆ le chiffre d'affaires de TAV Airports, qui atteint 732 millions d'euros, en hausse de +174 millions d'euros.

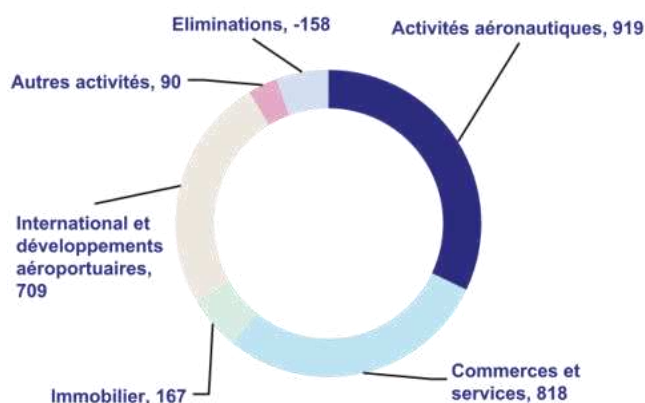
Ce chiffre d'affaires inclut les activités au Kazakhstan pour 235 millions d'euros au 1er semestre 2024 par rapport à 197 millions d'euros pour 1er semestre 2023 ;

- ◆ le chiffre d'affaires d'AIG est stable, à 126 millions d'euros. La baisse des recettes aéronautiques, en lien avec la baisse du trafic à Amman (-4,6%) a été compensée par la résilience des activités commerciales locatives.

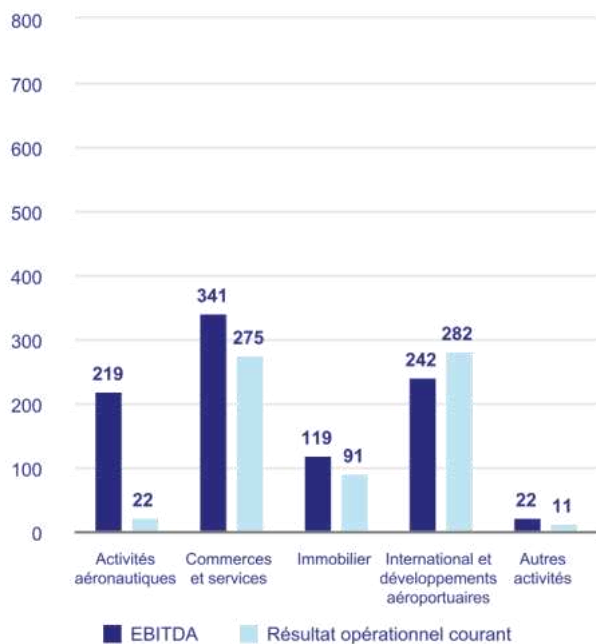
CHIFFRES D'AFFAIRES 1er semestre 2024  
 2 887 millions d'euros



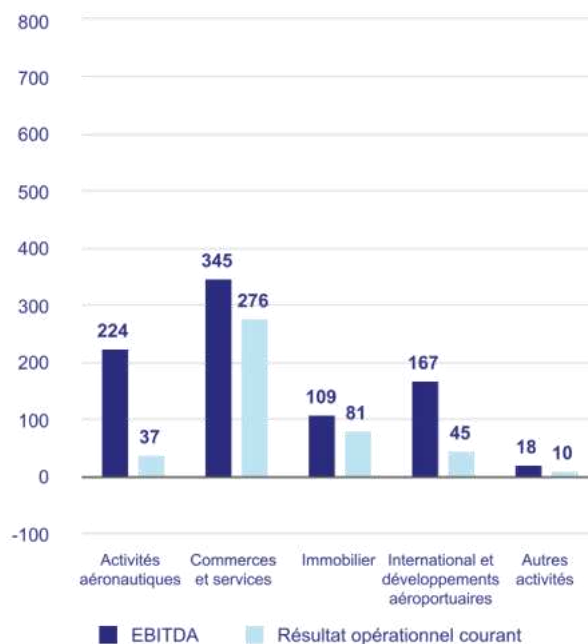
CHIFFRES D'AFFAIRES 1er semestre 2023  
 2 545 millions d'euros



EBITDA ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT 1er semestre 2024  
 EBITDA : 943 millions d'euros  
 ROC : 681 millions d'euros



EBITDA ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT 1er semestre 2023  
 EBITDA : 863 millions d'euros  
 ROC : 449 millions d'euros



La ventilation du chiffre d'affaires par pays de destination est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023
France	2 011	1 844
Turquie	269	214
Kazakhstan	235	197
Jordanie	126	126
Géorgie	65	46
Reste du monde	181	118
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 887</b>	<b>2 545</b>

La ventilation des actifs immobilisés par pays se détaille comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2024	31 décembre 2023
France	8 772	8 711
Turquie	2 312	2 276
Kazakhstan	602	560
Jordanie	772	613
Inde	862	882
Géorgie	214	242
Reste du monde	694	674
<b>Total actifs immobilisés (incorporels, corporels, immeubles de placement et participation dans les sociétés mises en équivalence)</b>	<b>14 228</b>	<b>13 958</b>

## 4.2 Chiffre d'affaires

Le Groupe ADP applique la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » pour les prestations proposées à ses clients et la norme IFRS 16 « Contrats de location » pour les locations de biens en tant que bailleur.

Les principes de comptabilisation pour les différentes natures des revenus du Groupe ADP sont présentés ci-après en fonction de ses cinq secteurs :

### 1. Secteur Activités aéronautiques

**Redevances aéronautiques et spécialisées d'Aéroports de Paris SA :** ces redevances sont encadrées par des dispositions législatives et réglementaires, dont tout particulièrement la limitation du produit global des redevances aéroportuaires aux coûts des services rendus et la juste rémunération des capitaux investis par Aéroports de Paris appréciées au regard du coût moyen pondéré du capital (CMPC) du périmètre régulé. Le périmètre régulé comprend l'ensemble des activités d'Aéroports de Paris SA sur les plates-formes franciliennes à l'exception des activités commerciales et de services, des activités foncières et immobilières non directement liées aux activités aéronautiques, des activités liées à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire financées par la taxe de sécurité et de sûreté sur les aéroports, de la gestion par Aéroports de Paris SA des dossiers d'aide à l'insonorisation des riverains, et des autres activités réalisées par les filiales d'Aéroports de Paris SA.

Même si la régulation économique d'Aéroports de Paris repose de manière préférentielle sur des contrats de régulation économique (CRE), la période tarifaire 2024 se déroulera dans un cadre juridique hors CRE. En tout état de cause, la procédure annuelle de fixation des tarifs de redevances, avec ou sans CRE, prévoit qu'Aéroports de Paris consulte les usagers sur la proposition tarifaire annuelle et soumette à l'ART (Autorité de Régulation des Transports) une demande d'homologation. Lorsque l'ART est saisie, elle s'assure entre autres que les tarifs respectent les règles générales applicables aux redevances. Par sa décision n° 2024-001 du 18 janvier 2024, l'ART a homologué les tarifs des redevances aéroportuaires d'Aéroports de Paris pour la période tarifaire du 1er avril 2024 au 31 mars 2025. Cette homologation se traduit, pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, par une hausse des redevances de + 4,5 % en moyenne, et de + 5,4 % en moyenne pour l'aéroport de Paris-Le Bourget.

Les **redevances aéronautiques** comprennent la redevance passagers, atterrissage et stationnement. Elles sont calculées respectivement en fonction du nombre de passagers embarqués, du poids de l'aéronef et de la durée de stationnement. Ces redevances sont comptabilisées en chiffre d'affaires lors de l'utilisation des services correspondants par la compagnie aérienne.



**Les redevances spécialisées** englobent des redevances pour mise à disposition d'installations telles que les banques d'enregistrement et d'embarquement, les installations de tri des bagages et les installations fixes de fournitures d'énergie électrique. Elles comprennent également la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite et les autres redevances accessoires liées à l'informatique d'enregistrement et d'embarquement, à la circulation aéroportuaire (badges), à l'usage des stations de dilacération et au dégivrage. Ces redevances sont comptabilisées en chiffre d'affaires lors de l'utilisation des services correspondants par la compagnie aérienne.

**Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire :** Aéroports de Paris SA perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sûreté, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs. Ce produit est versé au groupe par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et financé par l'intermédiaire de la taxe de sûreté et de sécurité prélevée auprès des compagnies aériennes. Il représente 94 % des coûts éligibles supportés par Aéroports de Paris SA. Le chiffre d'affaires est ainsi comptabilisé à hauteur de 94 % des coûts éligibles au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Le groupe procède à une affectation analytique de ses coûts afin de déterminer ceux encourus au titre de ses missions, certaines natures de coûts pouvant ne pas être exclusives à ces missions, notamment certaines charges locatives, certaines charges d'amortissements et de maintenance et les impôts et taxes.

## 2. Secteur Commerces et services

**Chiffre d'affaires des activités commerciales :** ces revenus sont composés d'une part, des loyers variables perçus des activités commerciales (boutiques, bars et restaurants, publicité, banques et change, loueurs, autres locations en aéroports), et comptabilisés en produits sur l'exercice au cours duquel ils sont générés ; et d'autre part, des revenus locatifs qui correspondent à la part fixe des produits perçus au titre des espaces loués en aéroport. Ces derniers sont constatés de manière linéaire sur la durée du bail conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Le chiffre d'affaires tiré des activités commerciales de ce segment intègre également :

- ◆ le chiffre d'affaires de la filiale **Extime Media** qui propose aux annonceurs une exposition publicitaire dans les aéroports parisiens via des solutions digitales, connectées et interactives ;
- ◆ le chiffre d'affaires des activités commerciales de **Extime Duty Free Paris et Extime Travel Essentials Paris** réalisé dans les surfaces commerciales exploitées par ces sociétés en zone publiques et en zones réservées (ventes de biens et revenus locatifs). Extime Duty Free Paris exerce une activité de gestion directe et de location d'espaces commerciaux, et intervient dans les domaines de la vente d'alcool, de tabac, de parfums-cosmétiques, de gastronomie, de mode et accessoires et de photo-vidéo-son. L'activité d'Extime Travel Essentials Paris est quant à elle dédiée aux activités de presse, de librairie, de commodités et de souvenirs ; et
- ◆ les revenus perçus des activités de prestation de services relatives à la détaxe.

**Chiffre d'affaires des parcs et accès :** ces revenus résultent principalement de l'exploitation des parcs de stationnement et des accès (gestion de la voirie, des navettes, des gares routières...). Ils sont comptabilisés lors de l'utilisation du service par le client.

**Chiffre d'affaires lié aux prestations industrielles,** telles que la production et la fourniture de chaleur à des fins de chauffage, la production et la fourniture de froid pour la climatisation des installations et des réseaux de distribution d'eau glacée, la fourniture d'eau potable et la collecte des eaux usées, la collecte des déchets et l'alimentation en courant électrique. Ces revenus sont comptabilisés sur l'exercice au cours duquel la prestation est réalisée.

**Revenus tirés des contrats à long terme.** Cette rubrique comprend le chiffre d'affaires lié au contrat de construction de la Gare de Paris-Orly pour le compte de la Société du Grand Paris ainsi que celui lié au contrat de construction conclu avec CDG Express. Ce chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement par les coûts totaux du contrat conformément aux dispositions de la norme IFRS 15.

## 3. Secteur Immobilier

**Revenus locatifs :** ces revenus sont relatifs aux actifs immobiliers destinés à l'activité aéroportuaire (hors aéroports) et à l'immobilier de diversification. Ils sont issus de contrats de location simple. Les paiements fixes sont linéarisés sur la durée du bail conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Les charges locatives refacturées aux locataires sont également comptabilisées au sein du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires du secteur Immobilier comprend également les produits d'intérêts issus des contrats de location-financement en tant que bailleur.

## 4. Secteur International et développements aéroportuaires

Le chiffre d'affaires de ce segment regroupe le chiffre d'affaires de **TAV Airports**, d'**ADP International** et de ses filiales.

**Revenus aéronautiques :** ils comprennent les redevances passagers, les redevances de circulation des aéronefs, les revenus liés à la mise à disposition des équipements communs des terminaux (CUTE), des rampes d'accès et des comptoirs d'enregistrement des compagnies aériennes. Ces produits comprennent également d'autres revenus liés à des services tels que l'assistance en escale et les redevances de fuel. Ils sont comptabilisés sur la base de rapports quotidiens établis par les compagnies aériennes, ou dès lors qu'il est probable que les avantages économiques sont perçus par le groupe et qu'ils peuvent être quantifiés de façon fiable.

**Revenus des activités commerciales :** ces revenus proviennent principalement des activités de concession de restauration dans les terminaux opérées par le sous-groupe BTA, de services de salons passagers rendus par le sous-groupe TAV Operations services ainsi que des redevances commerciales perçues par AIG dans le cadre de l'exploitation de l'aéroport Queen Alia International d'Amman en Jordanie. Ces revenus sont comptabilisés au fur et à mesure de la réalisation des prestations rendues.

**Parcs et accès :** ces revenus résultent principalement de l'exploitation des parcs de stationnement, des accès et des services de voiturier opérés dans le cadre des contrats de concession. Ils sont comptabilisés lors de l'utilisation du service par le client.

**Revenus localifs** : ils sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location, conformément aux contrats de locations relatifs à l'occupation de surfaces dans les terminaux.

**Revenus tirés des contrats long terme** : le chiffre d'affaires de ces contrats est reconnu selon la méthode de l'avancement par les coûts, en revenus tirés des contrats à long terme selon IFRS 15. Les modifications de travaux, les réclamations et les paiements incitatifs sont inclus dans la mesure où ils ont été approuvés avec le client. Lorsque le résultat à terminaison ne peut pas être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires est reconnu dans la limite des coûts engagés. Lorsqu'il est probable que les coûts totaux du contrat dépasseront le total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

**Produits financiers liés aux activités ordinaires** : Ils correspondent aux produits d'intérêts liés à la désactualisation de la créance financière relative à la concession d'Ankara-Esenboğa Airport. Ils sont reconnus en application de l'interprétation IFRIC 12 sur la durée de la concession en cours qui se termine en 2025 (cf. note 6.1).

**Autres revenus** : Les autres revenus du secteur international comprennent principalement :

- ◆ l'assistance en escale opérée par TAV Operation Services et Havas, les services de bus, de parking, et de taxi aux compagnies aériennes. Ils sont reconnus lorsque les services sont rendus ;
- ◆ la vente de systèmes informatiques et logiciels par TAV Information Technologies. Ils sont reconnus lorsque les services sont rendus ou les biens livrés ;

- ◆ vente de fuel aux compagnies aériennes par Almaty International Airports au Kazakhstan : Almaty International Airport comptabilise le chiffre d'affaires issu de la vente de kérosène aux compagnies aériennes. Almaty International Airport conserve les risques et avantages de cette activité et comptabilise l'achat et la vente de fuel de manière séparée ;
- ◆ les revenus liés aux missions de conception aéroportuaire, de prestations de conseil, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre : ces prestations sont principalement effectuées par ADP Ingénierie à l'international sur des périodes couvrant plusieurs mois et/ou années. Les revenus de ces prestations long terme sont pour la majorité des contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement par les coûts ;
- ◆ le chiffre d'affaires réalisé par ADP International, principalement lié à son activité de gestion d'aéroports à l'international et aux jetons de présence liés aux participations dans des sociétés aéroportuaires.

#### 5. Secteur Autres activités

Le chiffre d'affaires de ce segment est composé du chiffre d'affaires du sous-groupe **Hub One**. Hub One propose des services d'opérateur télécom, ainsi que des solutions de traçabilité et mobilité des marchandises. Son chiffre d'affaires est présenté en autres revenus.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité après éliminations inter-secteurs s'établit comme suit :

<b>1er semestre 2024</b>						
<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Activités aéronautiques</b>	<b>Commerces et services</b>	<b>Immobilier</b>	<b>International et développements aéroportuaires</b>	<b>Autres activités</b>	<b>Total</b>
Redevances aéronautiques	578	-	-	377	-	955
Redevances spécialisées	128	-	-	11	-	139
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	252	-	-	-	-	252
Activités commerciales <sup>(1)</sup>	-	576	7	148	-	731
Parcs et accès	-	88	-	15	-	103
Prestations industrielles	-	28	-	3	-	31
Revenus locatifs fixes	1	70	139	23	-	233
Assistance en escale	-	-	-	178	-	178
Revenus tirés des contrats à long terme	-	21	-	16	-	37
Produits financiers liés aux activités ordinaires	-	-	6	-	-	6
Autres revenus	10	33	1	112	66	222
<b>TOTAL</b>	<b>969</b>	<b>816</b>	<b>153</b>	<b>883</b>	<b>66</b>	<b>2 887</b>

<sup>(1)</sup> Dont revenus locatifs variables. - 338 4 146 - 488

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ADP s'établit à 2 887 millions d'euros au 1er semestre 2024, en hausse de +342 millions d'euros par rapport au 1er semestre 2023, s'explique principalement par :

- ◆ la hausse du chiffre d'affaires du segment Activités aéronautiques, qui correspond aux seules activités aéroportuaires assurées par Aéroports de Paris en tant que gestionnaire des plateformes parisiennes provenant des redevances aéronautiques (redevances par passager, d'atterrissage et de stationnement) liée à l'augmentation du trafic passagers et des mouvements d'avions. Les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire étant déterminés par les coûts, partiellement fixes, de ces activités, le chiffre d'affaires croît dans une moindre proportion que le trafic de passagers ;

- ◆ la hausse du chiffre d'affaires du segment Commerces et services, qui se rapporte aux plateformes parisiennes, est en lien avec la fréquentation, la performance du CA / Pax Extime, et le nombre de points de ventes ouverts par rapport au 1er semestre 2023 ;

- ◆ la hausse du chiffre d'affaires du segment International et développements aéroportuaires du fait de TAV Airports portée par le trafic passagers et les recettes commerciales au 1er semestre 2024.

<b>1er semestre 2023</b>						
<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Activités aéronautiques</b>	<b>Commerces et services</b>	<b>Immobilier</b>	<b>International et développements aéroportuaires</b>	<b>Autres activités</b>	<b>Total</b>
Redevances aéronautiques	543	-	-	330	-	873
Redevances spécialisées	119	-	-	8	1	128
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	238	-	-	-	-	238
Activités commerciales <sup>(1)</sup>	-	515	2	120	-	637
Parcs et accès	-	83	-	11	-	94
Prestations industrielles	-	26	-	3	-	29
Revenus locatifs fixes	8	55	137	20	-	220
Assistance en escale	-	-	-	140	-	140
Revenus tirés des contrats à long terme	-	23	-	10	5	38
Produits financiers liés aux activités ordinaires	-	-	6	(1)	-	5
Autres revenus	10	13	-	60	60	143
<b>TOTAL</b>	<b>918</b>	<b>715</b>	<b>145</b>	<b>701</b>	<b>66</b>	<b>2 545</b>

<sup>(1)</sup> Dont Revenus locatifs variables. - 149 2 58 - 209

La ventilation du chiffre d'affaires des principaux clients s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 887</b>	<b>2 545</b>
Air France-KLM	428	421
Turkish Airlines	61	69
Easy Jet	52	47
Royal Jordanian	36	34
Federal Express Corporation	26	25
Qatar Airways	32	27
Vueling Airlines	24	22
Pegasus Airlines	35	28
AIR ASTANA	25	18
Autres compagnies aériennes	655	540
<b>TOTAL COMPAGNIES AÉRIENNES</b>	<b>1 374</b>	<b>1 245</b>
Direction Générale de l'Aviation Civile	261	247
ATU	19	28
Société du Grand Paris	22	24
Autres clients	1 211	1 001
<b>TOTAL AUTRES CLIENTS</b>	<b>1 513</b>	<b>1 300</b>

### 4.3 Autres produits opérationnels courants

Les autres produits opérationnels courants comprennent des indemnités, des subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement qui sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations subventionnées et la plus-

value constatée lors de la reprise en pleine propriété des actifs à l'issue des baux à construction et Autorisations d'occupation temporaire (cf. note 6.3).

Les autres produits opérationnels courants se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Reprise de biens à l'issue des BAC/AOT <sup>(1)</sup>	7	8
Subventions d'exploitation	1	2
Subventions d'investissement réintégrées au compte de résultat	2	2
Plus (ou moins) values nettes de cession d'actifs immobilisés	2	(1)
Autres produits	22	42
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>53</b>

<sup>(1)</sup> Baux à construction/Autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Au 1er semestre 2024, les autres produits incluent des indemnités comptabilisées pour 14 millions d'euros au titre du projet CDG Express.

Pour rappel, au 1er semestre 2023, les autres produits incluaient :

- ◆ D'une part, la vente de capacités électriques excédentaires d'Aéroports de Paris, représentant un produit de 17 millions d'euros;
- ◆ Et d'autre part, des indemnités comptabilisées pour 20 millions d'euros à la fois dans le cadre de la convention d'indemnisation conclue avec la Société Grand Paris relative au projet de construction d'une gare de métro à Paris-Orly et au titre du projet CDG Express.

## 4.4 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2024	Au 31/12/2023
Créances clients <sup>(1)</sup>	1 144	1 028
Clients douteux	102	112
Cumul des dépréciations	(103)	(112)
<b>MONTANT NET</b>	<b>1 143</b>	<b>1 028</b>

<sup>(1)</sup> La créance vis à vis de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) s'élève à 394 millions d'euros. Cette créance ne tient pas compte des avances de 256 millions d'euros versées par l'Agence France Trésor (AFT) afin de couvrir les dépenses de fonctionnement (cf. note 4.8 en Autres dettes et produits constatés d'avance).

Les dépréciations appliquées conformément à la norme IFRS 9 ont évolué ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2024	Au 31/12/2023
<b>Cumul des dépréciations à l'ouverture</b>	<b>(112)</b>	<b>(108)</b>
Augmentations	(6)	(25)
Diminutions	15	14
Écarts de conversion	-	3
Autres variations	-	4
<b>Cumul des dépréciations à la clôture</b>	<b>(103)</b>	<b>(112)</b>

Les dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises sont passées d'une reprise de 1 million d'euros (dont -2 millions d'euros sur les dépréciations de créances clients et 3 millions d'euros sur les provisions pour risques cf. Note 8) à une dépréciation de 28 millions d'euros au 1er semestre 2024 (dont -10 millions d'euros sur les dépréciations de créances clients et 38 millions d'euros sur les provisions pour risques cf. note 8).

Le Groupe classe les créances par niveau de risque de défaillance des clients auquel un taux de dépréciation est associé en fonction de l'antériorité de la créance. Une revue par niveau de risque a été réalisée après la reconnaissance de créances irrécouvrables.

Les dépréciations de créances au 30 juin 2024 en part des revenus sont en amélioration, leur niveau étant stable.

## 4.5 Charges opérationnelles courantes

Les charges opérationnelles courantes sont présentées par nature et regroupent les achats consommés, les services et charges externes, les impôts et taxes et les autres charges d'exploitation. S'agissant des impôts et taxes, le groupe considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) constitue une taxe et ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat.

### 4.5.1 Achats consommés

Le détail des achats consommés est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Achats de marchandises	(242)	(206)
Coûts des carburants vendus	(131)	(118)
Electricité	(33)	(23)
Ingénierie sous-traitée et autres achats d'études	(4)	(3)
Gaz et autres combustibles	(10)	(10)
Fournitures d'exploitation	(8)	(6)
Produits hivernaux	(7)	(5)
Achats de matériels, équipements et travaux	(20)	(29)
Autres achats	13	(2)
<b>TOTAL</b>	<b>(442)</b>	<b>(402)</b>

La hausse des achats consommés de +40 millions d'euros par rapport au 1er semestre 2023 s'explique principalement par les postes carburants et achats de marchandises, en lien avec la hausse d'activité.

Les autres achats incluent des rabais, remises et ristournes pour 35 millions d'euros obtenus par Extime Duty Free Paris et ETEP Operations SNC.

#### 4.5.2 Autres charges opérationnelles courantes

Le détail des autres charges opérationnelles courantes s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Services externes	(690)	(597)
Impôts et taxes	(245)	(176)
Autres charges d'exploitation	(40)	(57)
<b>TOTAL</b>	<b>(975)</b>	<b>(831)</b>

#### DÉTAIL DES SERVICES ET CHARGES EXTERNES

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Prestations de services	(318)	(292)
Sûreté	(125)	(124)
Nettoyage	(49)	(47)
PHMR (Personne Handicapée à Mobilité Réduite)	(39)	(32)
Transports	(17)	(16)
Gardiennage	(13)	(11)
Recyclage chariots	(6)	(6)
Autres	(69)	(56)
Entretien, réparations & maintenance	(102)	(93)
Loyers et redevances de concessions <sup>(1)</sup>	(68)	(70)
Etudes, recherches & rémunérations d'intermédiaires	(31)	(34)
Assurances	(15)	(14)
Missions, déplacements & réceptions	(8)	(9)
Publicité, publications, relations publiques	(41)	(19)
Locations et charges locatives	(29)	(11)
Services extérieurs divers	(6)	(6)
Personnel extérieur	(20)	(11)
Autres charges et services externes	(52)	(38)
<b>TOTAL</b>	<b>(690)</b>	<b>(597)</b>

<sup>(1)</sup> Les loyers et redevances de concessions sont encourus principalement par AIG au titre de l'exploitation de l'aéroport Queen Alia.

La hausse des services et charges externes résulte essentiellement de la reprise de l'activité.

#### DÉTAIL DES IMPÔTS ET TAXES

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Taxe foncière	(81)	(88)
Taxe sur les infrastructures longues distances	(64)	-
Taxes non récupérables sur prestations de sûreté	(37)	(19)
Contribution économique territoriale	(20)	(32)
Autres impôts & taxes	(43)	(37)
<b>TOTAL</b>	<b>(245)</b>	<b>(176)</b>

Les impôts et taxes s'établissent à 245 millions d'euros au 30 juin 2024.

Chez ADP SA, les impôts et taxes comprennent principalement :

- ◆ La taxe foncière 2024 qui tient compte d'un dégrèvement de 10 millions d'euros sur la commune de Tremblay-en-France.
- ◆ La taxe sur les infrastructures longues distances mise en place par la loi de finance pour 2024, codifiée au code des impositions des biens et services (art. L.425-1 à L.425-20): Le groupe ADP en tant qu'exploitant d'infrastructures de transport de longue distance est assujéti à cette taxe et entre dans sa définition car il a réalisé sur les 7 exercices précédents une rentabilité moyenne supérieure à 10%, en excluant l'exercice avec la rentabilité la plus haute et celui avec la plus basse de la période. Elle est égale à 4,6% du chiffre d'affaires dans le champ d'application de la TVA, déduction faite d'une franchise de 120 millions d'euros. Elle est non déductible de l'Impôt sur les sociétés. Elle est payable par trois acomptes (mars, juin, septembre) basés sur les résultats de l'exercice précédent, avec une régularisation sur base du réalisé en mars N+1.

Pour 2024, la charge de 64 millions d'euros (dont 40 millions d'euros déjà payés sur le semestre) est constatée sur la base du chiffre d'affaires constaté déduction faite de la franchise.

#### DÉTAIL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation incluent notamment les redevances pour concessions, brevets, licences et valeurs similaires, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les subventions accordées.

### 4.6 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se répartissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2024	Au 31/12/2023
Fournisseurs d'exploitation <sup>(1)</sup>	436	593
Fournisseurs d'immobilisations	274	428
<b>TOTAL</b>	<b>710</b>	<b>1 021</b>

<sup>(1)</sup> Dont 225 millions d'euros au 31 décembre 2023 au titre des loyers de concession sur AIG. Au titre de 2024, les loyers de concession sur AIG ont été reclassés en loyers de concession exigibles.

### 4.7 Autres créances et charges constatées d'avance

Le détail des autres créances et charges constatées d'avance est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2024	Au 31/12/2023
Avances et acomptes versés sur commandes	82	76
Créances fiscales (hors impôt sur les sociétés)	145	159
Créances au personnel et charges sociales	11	11
Charges constatées d'avance	67	49
Autres créances	79	54
<b>TOTAL</b>	<b>384</b>	<b>349</b>

### 4.8 Autres dettes et produits constatés d'avance

Le détail des autres dettes et produits constatés d'avance est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2024	Au 31/12/2023
Avances et acomptes reçus sur commandes <sup>(1)</sup>	340	321
Dettes sociales	244	258
Dettes fiscales (hors impôt exigible)	228	106
Avoirs à établir	37	23
Produits constatés d'avance	209	192
Loyers de concessions exigibles < 1 an	225	173
Dettes liées à l'option de vente des minoritaires / acquisition de titres	18	18
Autres dettes	169	148
<b>TOTAL</b>	<b>1 470</b>	<b>1 239</b>

<sup>(1)</sup> Les dettes relatives aux avances consenties par l'AFT d'un montant total de 256 millions d'euros sont présentées en « avances et acomptes reçus sur commandes ».

La variation des dettes fiscales porte principalement sur ADP SA et correspond à la taxe sur les infrastructures longues distances pour 23 millions d'euros et la taxe foncière pour 92 millions d'euros.

Les produits constatés d'avance concernent principalement Aéroports de Paris SA pour 137 millions d'euros et comprennent des loyers payés d'avance et de la facturation relative à CDG Express pour 31 millions d'euros.

Les dettes sur loyers de concessions exigibles concernent TAV Airports au titre des concessions de TAV Tunisia, TAV Macedonia, TAV Milas Bodrum, TAV Ege et AIG (cf. note 8.2).

## 4.9 Entreprises mises en équivalence

Les principales participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sont présentées ci-dessous :

**GMR Airports Limited** : le Groupe ADP détient 49 % de GMR Airports Limited. GMR Airports Ltd, est un groupe aéroportuaire indien de premier plan, qui dispose d'un portefeuille d'actifs comportant six aéroports dans trois pays (Inde, Philippines et Grèce) ainsi qu'une filiale de management de projets (« GADL »). Ses deux principales concessions, Delhi et Hyderabad ont une durée de 30 ans renouvelable une fois qui a débuté respectivement le 3 mai 2006 et le 23 mars 2008. Le renouvellement est à la discrétion de GMR Airports pour la concession d'Hyderabad. S'agissant de la concession de Delhi, son renouvellement suppose que certaines conditions opérationnelles notamment de qualité de services prévues au contrat de concession soient toujours satisfaites à la fin de la première période de 30 ans. Ainsi, tant que ces conditions sont satisfaites, l'option de renouvellement est à la discrétion de GMR Airports.

En mars 2023, Groupe ADP et GMR Entreprises ont annoncé la signature d'un accord pour former une holding aéroportuaire cotée sur les marchés financiers indiens au 1er semestre 2024.

**TAV Antalya** : co-entreprise de TAV Airports (51 %) et Fraport (49 %) qui opère l'aéroport international d'Antalya en Turquie. Le groupement a remporté en 2021 l'appel d'offres pour le renouvellement de la concession de l'aéroport pour une durée de 25 ans, entre le 1er janvier 2027 et le 31 décembre 2051. Les modalités actuelles d'exploitation de l'aéroport restent inchangées jusqu'au 31 décembre 2026.

**TGS et ATU**, co-entreprises détenues à 50 % par TAV Airports, spécialisées respectivement dans l'assistance en escale et le duty free.

**Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel** : co-entreprise détenue à hauteur de 45 % par ADP International, 40 % par Vinci Airports et 15 % par Astaldi, opérant la concession de l'Aéroport international de Santiago pour une durée de 20 ans et ayant pour objet d'assurer le financement, la conception et la construction d'un nouveau terminal de 175 000 m<sup>2</sup>.

### 4.9.1 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

Les montants figurant au compte de résultat se décomposent ainsi par secteur :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023
International et développements aéroportuaires	-	(22)
Commerces et services	(2)	-
Immobilier	2	2
Autres activités	-	2
<b>QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>-</b>	<b>(18)</b>

En l'absence d'obligation ou d'intention de combler les pertes des entités mises en équivalence, le groupe arrête de reconnaître les quotes-parts de pertes de sociétés mises en équivalence lorsque les titres mis en équivalence sont à zéro.

Les quotes-parts de pertes non reconnues cumulées s'élèvent à 333 millions d'euros dont 22 millions d'euros au 30 juin 2024.

Les prêts accordés aux participations présentant des résultats négatifs sont dépréciés à hauteur de leur quote-part de pertes non reconnues des sociétés mises en équivalence.

### 4.9.2 Tests de dépréciation des titres mis en équivalence

En l'absence d'indication de dépréciation, aucun test de dépréciation n'a été effectué au cours du 1er semestre 2024 (pour plus de détails, cf. Document d'Enregistrement Universel 2023).



Le trafic aérien accueilli par le Groupe au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 est dans son ensemble nettement supérieur au trafic 2023 de la même période.

Le conflit en Ukraine en cours depuis février 2022 ayant mené certains pays à fermer leurs frontières aux ressortissants russes et à prendre des sanctions économiques contre la Russie a eu à court terme un impact négatif sur le trafic de certaines destinations historiquement dépendantes des marchés Russes et Ukrainiens. Néanmoins, l'effet de ce conflit est aujourd'hui relativement limité sur les aéroports du Groupe, les destinations les plus dépendantes des marchés précités ayant compensé l'essentiel de la perte de trafic par une dynamique plus forte vis-à-vis d'autres marchés sources.

Le conflit au Proche-Orient en cours depuis octobre 2023 impacte à l'heure actuelle de manière limitée le trafic des aéroports dont les titres sont mis en équivalence.

Ces éléments justifient donc que le Groupe n'ait pas conduit des tests de dépréciation sur les titres mis en équivalence, en prenant en compte l'ensemble des éléments connus à date.

#### 4.9.3 Détail des montants au bilan

Les montants relatifs aux participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2024	Au 31/12/2023
International et développements aéroportuaires	1 714	1 752
Commerces et services	-	1
Immobilier	23	24
Autres activités	2	2
<b>TOTAL ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>1 739</b>	<b>1 779</b>

Les principaux écarts d'acquisition net de dépréciation comptabilisés et inclus dans les quotes-parts ci-dessus mises en équivalence s'élèvent à 265 millions d'euros au titre du secteur International et développements aéroportuaires.

#### 4.9.4 Évolution des valeurs nettes

L'évolution des valeurs nettes est la suivante entre l'ouverture et la clôture de l'exercice :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants nets au 01/01/2024	Quote-part du Groupe dans les résultats	Variation de périmètre	Variation de souscription de capital	Variation des réserves de conversion	Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation	Variation des autres réserves et reclassements	Dividendes distribués	Montants nets au 30/06/2024
International et développements aéroportuaires	1 752	-	(2)	-	24	8	(46)	(22)	1 714
Commerces et services	1	(2)	-	-	-	-	1	-	-
Immobilier	24	2	-	-	-	-	-	(3)	23
Autres activités	2	-	-	-	-	-	-	-	2
<b>TOTAL ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>1 779</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>24</b>	<b>8</b>	<b>(45)</b>	<b>(25)</b>	<b>1 739</b>

Les créances et comptes courants nets de dépréciations sur les entreprises mises en équivalence sont détaillés en note 9.6.

Les effets de la norme IAS 29 (Hyperinflation), relatifs à la société TGS, s'élèvent, nets d'impôt à 2 millions d'euros en résultat et à 4 millions d'euros en capitaux propres avant partage groupe/ intérêts ne donnant pas le contrôle.

## 4.10 Stocks

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2023	Variation de la période	Dépréciations net de reprise	Autres flux	Au 30/06/2024
<b>Stocks</b>	<b>115</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>141</b>
dont Extime Duty Free Paris	46	8	1	—	54
dont TAV Kazakhstan - Almaty	22	9	—	3	34

Les stocks sont principalement constitués de stocks de marchandises chez Extime Duty Free Paris et de stocks de matières premières chez TAV Kazakhstan.

## NOTE 5 AVANTAGES AU PERSONNEL

L'évaluation des engagements sociaux à la clôture des comptes consolidés intermédiaires résumés se base sur les taux d'actualisation présentés en note 5.2.1. Pour les régimes postérieurs à l'emploi, la charge du semestre au titre des engagements sociaux est égale à la moitié de la charge estimée au titre de 2024 sur la base des travaux d'évaluations au 31 décembre 2023, sous réserve qu'aucun évènement particulier générant un coût des services passés n'intervienne sur le semestre. La mise à jour des hypothèses financières, à savoir taux d'actualisation et taux d'inflation, génère des écarts actuariels qui sont comptabilisés en OCI (capitaux propres) sans impact sur la charge du semestre. Pour les régimes à long terme (type médailles du travail), la reconnaissance immédiate des écarts actuariels ainsi générés sur la période s'ajoute à la charge du semestre.

Ces évaluations sont le cas échéant ajustées pour tenir compte des réductions, liquidations ou autres évènements non récurrents importants survenus lors du semestre. Par ailleurs, les montants comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au titre des régimes à prestations définies sont le cas échéant ajustés afin de tenir compte des évolutions significatives ayant affecté le rendement des obligations émises par des entreprises de premier rang de la zone concernée (référence utilisée pour la détermination des taux d'actualisation) et le rendement réel des actifs de couverture.

### 5. Charges de personnel

L'analyse des charges de personnel est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Salaires et traitements	(424)	(371)
Charges sociales	(182)	(146)
Coût salarial immobilisé	32	25
Participation et intéressement	(7)	(3)
Dotations aux provisions pour engagements sociaux, nettes de reprises	(6)	(1)
<b>TOTAL</b>	<b>(587)</b>	<b>(496)</b>

Les charges de personnel du 1er semestre 2024 s'établissent à - 587 millions d'euros en hausse de 91 millions d'euros. Cette hausse s'explique notamment par :

- ◆ +56 millions d'euros pour TAV Airports, liés à des hausses de salaires en Turquie sous l'effet de l'inflation, et dans une moindre mesure la hausse des effectifs ;
- ◆ +30 millions d'euros pour ADP SA, du fait principalement de :
  - ◆ l'impact des recrutements effectués entre le 1er semestre 2023 et le 1er semestre 2024;
  - ◆ l'effet lié aux mesures salariales mises en place en 2023 et 2024 sur les charges de personnel d'Aéroports de Paris.

Le coût salarial immobilisé dont le montant atteint 32 millions d'euros (en hausse de 7 millions d'euros) représente essentiellement le coût interne relatif aux salariés qui participent aux projets de construction des actifs de l'entreprise notamment dans le cadre des études, de la surveillance des travaux et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Les provisions pour congés payés tiennent compte des effets de l'arrêt de la Cour de cassation du 13 septembre 2023 (n° 22-17.340, n° 22-17.638, n° 22-10.529).

### 5.2 Indemnités de cessation d'emploi

Les évolutions des provisions constituées aux titres de la provision pour Rupture Conventionnelle Collective (RCC), du plan d'Adaptation des contrats de travail sont les suivantes :

- ◆ la provision RCC portée par ADP SA au 30 juin 2024 s'élève à 43 millions d'euros nets soit une variation de 19 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023 (62 millions d'euros) correspondant principalement aux paiements réalisés sur la période ;

- ◆ la provision relative au Plan d'Adaptation des Contrats de Travail (PACT) dans ADP SA s'élève au 30 juin 2024 à 9 millions d'euros, contre 10 millions d'euros au 31 décembre 2023.

### 5.2.1 Hypothèses de calcul

Les principales hypothèses actuarielles retenues concernant les engagements de retraite hors plans de départs sont les suivantes :

<b>Au 30/06/2024</b>	France	Turquie	Jordanie
Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime	3,60 %	25,57 %	5,60 %
Taux d'inflation	2,10 %	20,00 %	N/A
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	2.30% - 4.15%	21,00 %	3,20 %
Hausse future des dépenses de santé	2,10 %	N/A	N/A
Age moyen de départ en retraite	64 - 65 ans	50 - 55 ans	55 - 60 ans

<b>Au 31/12/2023</b>	France	Turquie	Jordanie
Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime	3,20 %	23,68 %	5,60 %
Taux d'inflation	2,10 %	20,00 %	N/A
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	2.30% - 4.15%	21,00 %	3,20 %
Hausse future des dépenses de santé	2,10 %	N/A	N/A
Age moyen de départ en retraite	64 - 65 ans	50 - 55 ans <sup>(1)</sup>	55 - 60 ans

<sup>(1)</sup> L'âge moyen de départ à la retraite tient compte de la réforme des retraites turque en 2023.

Pour les taux utilisés en France :

Le taux utilisé pour l'actualisation de l'engagement est représentatif du taux de rendement des obligations en euros de première catégorie d'une maturité comparable à la durée des engagements mesurés (durée moyenne de 12,5 ans).

Les hypothèses de mortalité utilisées sont celles définies par :

- ◆ les tables de mortalité hommes/femmes INSEE prospective 2007-2060 sur la période d'activité des bénéficiaires ; et
- ◆ les tables générationnelles hommes/femmes TGH05/TGF05 sur la phase de rentes.

## 5.3 Provisions pour engagements sociaux au bilan

Les provisions pour engagements sociaux ont évolué comme suit au passif du bilan :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023
<b>Provisions au 1er janvier</b>	<b>438</b>	<b>442</b>
<b>Augmentations</b>	<b>20</b>	<b>22</b>
Dotations d'exploitation	12	10
Dotations financières	8	7
Dotations aux provisions pour éléments non récurrents	-	5
<b>Diminutions</b>	<b>(43)</b>	<b>(34)</b>
Provisions utilisées	(20)	(27)
Reconnaissance de (gains) / pertes actuariels nets	(15)	6
Réduction / modification de régimes	(7)	(7)
Autres variations	(1)	(6)
<b>Provisions au 30 juin</b>	<b>415</b>	<b>430</b>
Part non courante	382	401
Part courante	33	29

### PERTES ET GAINS ACTUARIELS

Les gains actuariels pour 15 millions d'euros reconnus en autres éléments du résultat global au 30 juin 2024 sont principalement la conséquence :

- ◆ Pour la France de la hausse du taux d'actualisation ;

- ◆ Pour la Turquie, de la hausse du taux d'actualisation également, compensée partiellement par la hausse du salaire minimum légal.

#### 5.3.1 Meilleure estimation des cotisations à verser

Le montant des cotisations que le groupe estime devoir verser aux actifs des régimes à prestations définies au 30 juin 2024 ne présente pas de caractère significatif.

## 5.4 Plan d'Attribution Gratuite d'Action

Son impact au résultat est de -1 million d'euros au 30 juin 2024 et de -14 millions d'euros depuis le début du plan d'attribution gratuite en 2023 (pour la description de l'opération se référer à la note des faits marquants du Document d'Enregistrement Universel 2023).

## NOTE 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET DE PLACEMENT

Les principes comptables relatifs aux immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement sont identiques à ceux du 31 décembre 2023. Pour plus d'informations, se référer au Document d'Enregistrement Universel 2023.

### 6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Ecarts d'acquisition <sup>(1)</sup>	Droit d'opérer les aéroports en concession <sup>(2)</sup>	Logiciels	Autres	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Valeur brute	289	3 328	431	197	43	4 288
Cumul des amortissements et dépréciations	(71)	(924)	(345)	(86)	–	(1 426)
<b>Valeur nette au 01/01/2024</b>	<b>218</b>	<b>2 404</b>	<b>86</b>	<b>111</b>	<b>43</b>	<b>2 862</b>
Investissements	–	3	3	1	11	18
Amortissements	–	(76)	(18)	(3)	–	(97)
Dépréciations net de reprise	–	138	–	14	–	152
Variations de périmètre	2	–	–	2	–	4
Ecarts de conversion	3	26	–	–	–	29
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	–	1	19	–	(16)	4
<b>Valeur nette au 30/06/2024</b>	<b>223</b>	<b>2 496</b>	<b>90</b>	<b>125</b>	<b>38</b>	<b>2 972</b>
Valeur brute	295	3 370	454	201	38	4 358
Cumul des amortissements et dépréciations	(72)	(874)	(364)	(76)	–	(1 386)

<sup>(1)</sup> Cf. note 6.1.2.

<sup>(2)</sup> Cf. note 6.1.1.

#### 6.1. Droit d'opérer les aéroports en concession

Les dates de fin de contrat des principaux droits d'opérer les aéroports se détaillent comme suit :

	Izmir Adnan Menderes International Airport	Milas- Bodrum Airport	Esenboga (Ankara) et Gazipasa	Tbilisi et Batumi International Airport	Monastir et Enfidha International Airport	Skopje et Ohrid International Airport	Queen Alia International Airport
Pays	Turquie	Turquie	Turquie	Géorgie	Tunisie	Macédoine du Nord	Jordanie
Date de fin de contrat	Décembre 2034	Décembre 2037	Mai 2050 et Mai 2036	Janvier 2027 et Août 2027	Mai 2047	Juin 2032	Novembre 2039

Les droits d'opérer les aéroports s'élèvent à 3 370 millions d'euros au 30 juin 2024 (2 496 millions d'euros en valeur nette), ils concernent principalement les concessions de Queen Alia International Airport, d'Izmir-Adnan Menderes International Airport, de Tbilissi et Batumi International Airport, de Monastir et Enfidha International Airport, de Skopje et Ohrid International Airport et de Milas-Bodrum Airport. Les caractéristiques de ces concessions sont les suivantes :

- ◆ la loi tarifaire est définie dans les contrats de concession et l'augmentation des tarifs est sujette à validation du concédant ;
- ◆ les usagers et les compagnies aériennes sont à l'origine de la rémunération des contrats ;
- ◆ aucune subvention ou garantie du concédant n'est prévue dans les contrats ;
- ◆ les infrastructures sont rendues au concédant en fin de concession sans indemnité.

Les amortissements des droits d'opérer les aéroports sont comptabilisés en fonction des prévisions de trafic.

S'agissant du premier contrat de concession signé entre TAV Esenboğa (Ankara) et la Direction générale de l'aviation civile turque (Devlet Hava Meydanları İşletmesi ou DHMI) et dont la date de fin est en mai 2025, le groupe applique le modèle de la créance financière. La créance financière a été initialement comptabilisée à sa juste valeur. Au 30 juin 2024, la valeur de cette créance financière est nulle (cf. note 9.5.3 Risques de liquidité).

S'agissant du renouvellement de la concession de l'aéroport d'Ankara (ex - Esenboğa) de mai 2025 à mai 2050, le paiement de la redevance initiale de 119 millions d'euros a été comptabilisé au sein du poste autres actifs financiers non courant, en « dépôts et cautionnements versés ». En 2025, lorsque la nouvelle période de concession commencera, ce dépôt sera classé comme droit d'exploitation de l'aéroport.

En outre, en mai 2025, tous les paiements de concession qui auront lieu entre 2025 et 2049 seront actualisés en utilisant le coût de la dette et seront comptabilisés en tant que passif de

concession et droit d'exploitation de l'aéroport. Le droit d'exploitation aéroportuaire sera amorti par la méthode des unités de production en utilisant le nombre de passagers pendant la période de concession.

### 6.1.2 Écarts d'acquisition

Au 30 juin 2024, les écarts d'acquisitions nets s'élèvent à 223 millions d'euros et sont portés principalement par TAV Holding et Almaty.

## 6.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques	Actifs liés au droit d'utilisation <sup>(1)</sup>	Autres	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Valeur brute	78	13 782	793	198	468	1 498	16 817
Cumul des amortissements et dépréciations	(22)	(7 187)	(569)	(78)	(301)	(4)	(8 161)
<b>Valeur nette au 01/01/2024</b>	<b>56</b>	<b>6 595</b>	<b>224</b>	<b>120</b>	<b>167</b>	<b>1 494</b>	<b>8 656</b>
Investissements	–	1	17	8	3	432	461
Cessions et mises hors service	–	–	(3)	–	–	–	(3)
Amortissements	(1)	(248)	(28)	(10)	(19)	(1)	(307)
Dépréciations net de reprise	–	1	1	–	1	1	4
Variations de périmètre	–	–	3	–	6	–	9
Écarts de conversion	–	5	1	–	–	5	11
Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation	–	3	1	2	2	–	8
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	2	525	86	5	9	(601)	26
<b>Valeur nette au 30/06/2024</b>	<b>57</b>	<b>6 882</b>	<b>302</b>	<b>125</b>	<b>169</b>	<b>1 330</b>	<b>8 865</b>
Valeur brute	79	14 252	899	202	491	1 333	17 256
Cumul des amortissements et dépréciations	(22)	(7 370)	(597)	(77)	(322)	(3)	(8 391)

(1) Cf. paragraphe Contrats de location IFRS 16.

Au 30 juin 2024, ces investissements portent notamment sur les mises en service suivantes :

- ◆ L'espace commercial du salon des hospitalité implanté sur la plateforme de Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ La création des Aires Grand Est Nord (AGEN) à Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ L'augmentation des ressources secondaires (ajouts de banques d'enregistrements, allongement de tapis de livraisons bagages) du Terminal 1 de Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ La réalisation des travaux préparatoire sur le projet Grand Paris express à Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ Le maintien en condition opérationnelle du SI aéroportuaire ;
- ◆ L'aménagement paysager Green à Paris-Orly
- ◆ Le retrait des EDS MV3D installés en contrôle complémentaire suite à une non-conformité à Paris-Charles de Gaulle ;

- ◆ Le réaménagement du Niveau 3 du Terminal 1 de Paris-Charles de Gaulle ;

- ◆ La création du bloc sanitaire BS06 à Paris-Orly.

Les investissements en immobilisations corporelles s'élèvent à 461 millions d'euros au 30 juin 2024 en augmentation de 35% par rapport au 30 juin 2023.

Le montant des coûts d'emprunts capitalisés au 30 juin 2024 en application de la norme IAS 23 révisée s'élève à :

- ◆ 9,6 millions d'euros, sur la base d'un taux moyen de capitalisation de 1,99 %. Ce montant ne concerne que les projets en cours de réalisation chez ADP SA ;
- ◆ 18 millions d'euros pour Almaty et Ankara sur la base d'un taux moyen de capitalisation respectivement de 10,23% et 9,89%.

### Contrats de location IFRS 16, le groupe comme preneur

Les actifs liés au droit d'utilisation se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques <sup>(1)</sup>	Autres	Total
Valeur brute	61	115	18	4	198
Cumul des amortissements et dépréciations	(19)	(43)	(15)	(1)	(78)
<b>Valeur nette au 01/01/2024</b>	<b>42</b>	<b>72</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>120</b>
Investissements	8	-	-	-	8
Amortissements et dépréciations	(2)	(6)	(2)	-	(10)
Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation	-	2	-	-	2
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	-	5	-	-	5
<b>Valeur nette au 30/06/2024</b>	<b>48</b>	<b>73</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>125</b>
Valeur brute	59	122	17	4	202
Cumul des amortissements et dépréciations	(11)	(49)	(16)	(1)	(77)

<sup>(1)</sup>Incluant les véhicules.

## 6.3 Immeubles de placement

Au semestre, une analyse de sensibilité est effectuée par nos experts indépendants sur la base d'une analyse de risque par classe d'actif et par zone géographique. Cette analyse est complétée des événements locatifs majeurs du semestre pour certains actifs venant impacter significativement leur valeur (mesures d'accompagnement en échange de durée d'engagement, libération de surfaces actées ou en cours de négociation, risque de défaillance du preneur...).

### 6.3.1 Analyse des immeubles de placement

Les immeubles de placement se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains, aménagements & infrastructures	Constructions	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Valeur brute	115	977	30	1 122
Cumul des amortissements et dépréciations	(65)	(396)	-	(461)
<b>Valeur nette au 01/01/2024</b>	<b>50</b>	<b>581</b>	<b>30</b>	<b>661</b>
Investissements et variation des avances et acomptes	-	1	1	2
Cessions et mises hors service	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	(1)	(17)	-	(18)
Entrée dans périmètre de consolidation	-	-	-	-
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	1	5	1	7
<b>Valeur nette au 30/06/2024</b>	<b>50</b>	<b>570</b>	<b>32</b>	<b>652</b>
Valeur brute	116	982	32	1 130
Cumul des amortissements et dépréciations	(66)	(412)	-	(478)

Les transferts en provenance (vers) d'autres rubriques comprennent les reclassements d'autres rubriques d'immobilisations, les reprises de biens à l'issue de BAC et AOT, ainsi que les coûts d'emprunts capitalisés en application de la norme IAS 23 révisée.

### 6.3.2 Juste valeur des immeubles de placement

En 2023, le marché de l'investissement en immobilier d'entreprise, en Ile-de-France, aura connu un fort ralentissement de son activité. Cette forte baisse tient notamment, au durcissement monétaire mis en œuvre depuis le dernier trimestre 2022 par la Banque Centrale Européenne, couplée à la difficulté d'augmenter les loyers faciaux.

Le 1er semestre 2024 s'inscrit dans la même tendance que 2023, avec une érosion des engagements, un ralentissement de l'inflation et une stabilisation des taux directeurs. Ces taux restent néanmoins élevés, pénalisant les investisseurs qui attendent toujours une correction nette des valeurs immobilières, pour reconstituer une véritable prime de risque en faveur de l'immobilier, notamment par rapport à l'OAT 10.

Afin de mesurer l'impact de la crise immobilière sur la juste valeur des immeubles de placement qui s'élevait à 3 128 millions d'euros au 31 décembre 2023 (hors réserves foncières s'élevant à 220 millions d'euros), une analyse de sensibilité a été effectuée par nos experts indépendants sur la base d'une analyse de risque par classe d'actif et par zone géographique. Cette analyse a été complétée des événements locatifs significatifs survenus au 1er semestre 2024 pour certains actifs pouvant venir impacter les valeurs de 2023 (libération ou renouvellement de surfaces actées ou en cours de négociation, évolution des valeurs locatives, campagne de travaux significatifs...).

Réalisée sur l'ensemble de la valeur 2023 (hors réserves foncières), cette analyse de sensibilité montre une stabilité (3 128 millions d'euros) de la valeur du patrimoine à périmètre constant hors droits de mutation et frais. Par type d'actif, la valeur des bâtiments baisse très légèrement (-0,3%), avec des bureaux en deuxième couronne qui continuent à être pénalisés avec une moindre attractivité pour les investisseurs mais une stabilité sur le parc d'activité à cause d'un manque d'offre.

Parallèlement, la valeur des terrains loués augmente très légèrement de +0,3% avec des flux sécurisés sur des contrats de longue durée combinés à une rareté plus prégnante du foncier sur nos implantations situées dans l'enceinte aéroportuaire. Hormis le contexte tendu sur le marché de l'investissement, aucun autre événement majeur de type cession, entrée ou sortie d'un locataire majeur n'a eu lieu sur l'ensemble du portefeuille depuis la dernière campagne d'expertise 2023.

### 6.3.3 Informations complémentaires

La loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aéroports exploités par le Groupe ADP, un pourcentage d'au moins 70 % de la différence existant entre, d'une part, la valeur vénale à cette date des immeubles situés dans l'enceinte de cet aéroport qui ne sont plus affectés au service public aéroportuaire et, d'autre part, la valeur de ces immeubles à la date où ils lui ont été attribués, majorée des coûts liés à leur remise en état et à la fermeture des installations aéroportuaires soit versé à l'État.

## 6.4 Pertes de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement

Les tests de dépréciation effectués au 30 juin 2024 ont été réalisés selon la même méthode que celle utilisée au 31 décembre 2023. Pour plus de détails, voir les états financiers annuels complets du 31 décembre 2023.

Le trafic aérien accueilli par le Groupe au cours du 1er semestre 2024 est dans son ensemble nettement supérieur au trafic 2023 de la même période.

Le conflit en Ukraine en cours depuis février 2022 ayant mené certains pays à fermer leurs frontières aux ressortissants russes et à prendre des sanctions économiques contre la Russie a eu à court terme un impact négatif sur le trafic de certaines destinations historiquement dépendantes des marchés Russes et Ukrainiens. Néanmoins, l'effet de ce conflit est aujourd'hui relativement limité sur les aéroports du Groupe, les destinations les plus dépendantes des marchés précités ayant compensé l'essentiel de la perte de trafic par une dynamique plus forte vis-à-vis d'autres marchés sources.

Le conflit au Proche-Orient en cours depuis octobre 2023 impacte à l'heure actuelle de manière limitée le trafic des aéroports du Groupe, à l'exception d'AIG en Jordanie.

Concernant AIG, une dépréciation liée aux effets de la crise Covid était maintenue dans les comptes au 31 décembre 2023. Les négociations menées depuis 2021 avec les autorités concédantes et les prêteurs pour rééquilibrer la concession ont abouti le 10 mai 2024, avec l'entrée en vigueur de l'avenant 6 au contrat de concession. Cette opération inclut l'extension de la concession de l'aéroport d'Amman pour une durée de 7 années additionnelles (jusqu'à novembre 2039), un allongement de la maturité de la dette bancaire d'AIG ainsi qu'un renforcement de sa structure financière.

Les pertes de valeur et reprises s'analysent comme suit :

Au regard de l'évolution de la situation depuis décembre 2023, et après avoir effectué une large revue des trajectoires financières, seule la concession opérée par AIG en Jordanie a fait l'objet d'un test de dépréciation.

Le test de dépréciation mené sur AIG tient compte de l'impact de la restructuration ainsi que d'une revue de la trajectoire de trafic à moyen terme liée à la situation actuelle dans la région.

Ce test de dépréciation a montré la nécessité de constater une reprise totale de dépréciation pour AIG, pour un montant de 152 millions d'euros.

Les analyses de sensibilité montrent qu'une augmentation de 100 points de base des taux d'actualisation n'entraînerait pas de diminution de cette reprise, de même que l'application d'une décote de 100 points de base au taux de croissance annuel moyen du trafic sur la durée résiduelle de concession.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2024	Au 30/06/2023
Pertes de valeur nettes des reprises sur autres actifs incorporels	152	-
Pertes de valeur nettes des reprises sur actifs corporels	1	-
<b>PERTES DE VALEUR NETTES DES REPRISES SUR LA PÉRIODE</b>	<b>153</b>	<b>-</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2024	Au 30/06/2023
International et développements aéroportuaires	152	-
Commerces et services	1	-
<b>PERTES DE VALEUR NETTES DES REPRISES SUR LA PÉRIODE</b>	<b>153</b>	<b>-</b>

### Commerces et services

En l'absence d'indice de perte de valeur, aucun test n'a été réalisé sur les sociétés de commerces et services au 30 juin 2024 .

### International et développement aéroportuaire

Dans le contexte actuel, le groupe peut être amené à conduire des négociations avec les concédants et les prêteurs des projets. Par ailleurs, les plans d'affaires sont fonction des durées contractuelles des concessions sauf en cas de prorogation de concession en cours de négociation considérée comme hautement probable.

### Plateformes parisiennes

En l'absence d'indice de perte de valeur, aucun test n'a été réalisé sur les sociétés de commerces et services au 30 juin 2024 .



## NOTE 7 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

### 7. Capitaux propres

Les capitaux propres se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Résultats non distribués	Autres éléments du résultat global	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Situation au 30/06/2024</b>	<b>297</b>	<b>543</b>	<b>(29)</b>	<b>3 776</b>	<b>(215)</b>	<b>4 372</b>	<b>1 043</b>	<b>5 415</b>

#### 7.1. Capital

Le capital d'Aéroports de Paris SA s'élève à 296 881 806 euros. Il est divisé en 98 960 602 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées et n'a fait l'objet d'aucune modification au cours du 1er semestre 2024.

Ce capital est assorti d'une prime d'émission de 542 747 milliers d'euros résultant de l'augmentation réalisée en 2006.

#### 7.1.2 Actions propres

Les titres auto-détenus par le groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

En 2022, dans le cadre du processus de cession ordonnée des participations croisées de 8 % détenues respectivement par Aéroports de Paris et Royal Schiphol Group, 296 882 actions détenues par Royal Schiphol Group ont été achetées par ADP SA et sont destinées à couvrir toute attribution d'actions de performance du Groupe ADP et/ou attribution d'actions dans le cadre d'une opération d'actionariat salarié.

Dans le cadre de son contrat de liquidité et conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2024, la Société a procédé au cours de la période au rachat de 418 237 actions et à la vente de 513 048 actions. Au 30 juin 2024, le nombre de titres figurant au compte de liquidité est de 2 300.

Ainsi, le nombre d'actions auto-détenues qui était de 305 985 au 31 décembre 2023 est de 211 174 au 30 juin 2024.

#### 7.1.3 Autres éléments de capitaux propres

L'évolution des autres éléments de capitaux propres est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Situation au 01/01/2023	Résultat global - 1er semestre 2023	Situation au 30/06/2023	Situation au 01/01/2024	Résultat global - 1er semestre 2024	Situation au 30/06/2024
Ecart de conversion	(107)	(23)	(129)	(161)	31	(130)
Ecart actuariels <sup>(1)</sup>	(83)	(5)	(89)	(104)	9	(95)
Réserve de juste valeur	(5)	1	(4)	(12)	(7)	(19)
Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation <sup>(2)</sup>	12	5	17	24	5	29
<b>TOTAL</b>	<b>(183)</b>	<b>(22)</b>	<b>(205)</b>	<b>(253)</b>	<b>38</b>	<b>(215)</b>

<sup>(1)</sup> Pertes cumulées au titre des écarts actuariels nets d'impôt différé.

<sup>(2)</sup> Effet de l'hyperinflation sur les sociétés intégrées globalement et mises en équivalence (respectivement 2 et 3 millions d'euros).

La variation des écarts de conversion entre le 1er semestre 2023 et le 1er semestre 2024 s'explique par l'évolution du lari géorgien, du dollar américain, de la roupie indienne et de la livre turque.

#### 7.1.4 Réserves légales et distribuables d'Aéroports de Paris SA

Les réserves légales et distribuables d'Aéroports de Paris SA se présentent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2024	Au 31/12/2023
Réserve légale	30	30
Autres réserves	839	839
Report à nouveau	1 070	909
Résultat de la période	316	538
<b>TOTAL</b>	<b>2 255</b>	<b>2 316</b>

### 7.1.5 Dividendes versés

Les dividendes unitaires versés se sont élevés à 377 millions d'euros soit 3,82 euros par action ayant droit au dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 conformément à la 3ème résolution de l'AGO du 21 mai 2024.

### 7.1.6 Résultat par action

Le calcul du résultat par action s'établit ainsi :

	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ( <i>hors actions propres</i> )	98 703 602	98 661 117
Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société mère ( <i>en millions d'euros</i> )	347	211
Résultat de base par action ( <i>en euros</i> )	3,52	2,14
Résultat dilué par action ( <i>en euros</i> )	3,52	2,14
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère ( <i>en millions d'euros</i> )	347	211
Résultat de base par action ( <i>en euros</i> )	3,52	2,14
Résultat dilué par action ( <i>en euros</i> )	3,52	2,14

Le résultat de base correspond au résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère.

Le nombre moyen pondéré d'actions correspond au nombre d'actions composant le capital de la société mère, minoré

des actions propres détenues en moyenne au cours de la période, soit 257 164 au 30 juin 2024 et 302 507 au 31 décembre 2023.

Il n'existe aucun instrument de capitaux propres à effet dilutif.

## 7.2 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se décomposent de la manière suivante :

( <i>en millions d'euros</i> )	Au 30/06/2024	Au 31/12/2023
<b>Intérêts minoritaires</b>		
TAV Airports	931	887
Airport International Groupe (AIG)	103	35
Extime Media	4	5
Extime Duty Free Paris	2	(4)
Extime Travel Essentials Paris	3	10
Autres	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>1 043</b>	<b>934</b>

## NOTE 8 AUTRES PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

### 8. Autres provisions

Les autres provisions constituées par le groupe ADP concernent essentiellement des litiges commerciaux et sociaux, ainsi que des risques pays et environnementaux. Une provision est constatée dès lors qu'il existe un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle est comptabilisée si les trois conditions suivantes sont satisfaites :

- ◆ le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé ;
- ◆ il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- ◆ le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les autres provisions ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Litiges	Autres provisions	1er semestre 2024	Litiges	Autres provisions	1er semestre 2023
<b>Provisions au 1er janvier</b>	<b>32</b>	<b>55</b>	<b>87</b>	<b>28</b>	<b>34</b>	<b>62</b>
<b>Augmentations</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>12</b>
Dotations et autres mouvements	4	5	9	4	8	12
<b>Diminutions</b>	<b>(5)</b>	<b>(18)</b>	<b>(23)</b>	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>	<b>(5)</b>
Provisions utilisées	(2)	(16)	(18)	-	-	-
Provisions devenues sans objet	(3)	(2)	(5)	(1)	(4)	(5)
<b>Provisions au 30 juin</b>	<b>31</b>	<b>42</b>	<b>73</b>	<b>31</b>	<b>38</b>	<b>69</b>
Part non courante	26	24	50	29	28	57
Part courante	5	18	23	2	10	12

Les provisions pour litiges concernent divers litiges fournisseurs, des litiges sociaux et des litiges commerciaux.

Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour risques clients et fournisseurs et des engagements du Groupe pour combler la situation financière nette négative de participations mises en équivalence.

Les informations concernant les provisions pour engagements sociaux sont présentées en note 5.

Les informations relatives aux passifs éventuels sont décrites en note 15.

### 8.2 Autres passifs non courants

Les éléments présentés en autres passifs non courants comprennent :

- ◆ les subventions d'investissement. En application de l'option offerte par la norme IAS 20, elles sont comptabilisées au passif et sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations afférentes ;
- ◆ les dettes liées aux loyers de concessions exploitées par TAV Airports ;
- ◆ les revenus des contrats client comptabilisés en produits constatés d'avance ;
- ◆ les avances et acomptes sur commandes supérieurs à un an ;

- ◆ la dette liée aux options de vente accordée aux intérêts minoritaires.

En application de la norme IAS 32, cette dette est évaluée initialement sur la base de la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente. La contrepartie de cette dette est une diminution de la valeur comptable des intérêts minoritaires. L'écart entre la valeur actuelle du prix d'exercice et cette valeur comptable est comptabilisée dans les capitaux propres part groupe en autres réserves.

Les autres passifs non courants se décomposent ainsi à la clôture de la période :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2024	Au 31/12/2023
Loyers de concessions exigibles > 1 an	587	575
Subventions d'investissement	61	56
Dettes liées à l'option de vente des minoritaires	58	56
Produits constatés d'avance	56	56
Autres	12	13
<b>TOTAL</b>	<b>774</b>	<b>756</b>

## 4 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS SEMESTRIELS 2024

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ADP AU 30 JUIN 2024

Les dettes liées aux loyers de concessions concernent principalement les concessions de TAV Milas Bodrum et TAV Ege dont les loyers de concession sont fixes tels que définis dans les contrats de concessions et ont été reconnus en contrepartie du droit d'exploiter les aéroports en concession (cf. note 6.1.1). Au 30 juin 2024, les dettes sur loyers de concession à plus d'un an atteignent respectivement 273 millions d'euros pour Milas Bodrum et 216 millions d'euros pour Ege (vs 267 millions d'euros pour Milas Bodrum et 239 millions pour Ege au 31 décembre 2023). La dette liée au loyer de la concession d'AIG s'élève à 22 millions d'euros.

La dette liée à l'option de vente des minoritaires ainsi que les versements restants à effectuer sur titres concernent Almaty Airport (Kazakhstan).

Les produits constatés d'avance à plus d'un an concernent principalement Aéroports de Paris SA et comprennent des revenus locatifs différés liés :

- ◆ à la location à Air France du terminal T2G, soit 9 millions d'euros au 30 juin 2024 (11 millions d'euros au 31 décembre 2023) ;
- ◆ au bail à construction SCI Aéroville, soit 26 millions d'euros au 30 juin 2024 (26 millions d'euros au 31 décembre 2023).

## NOTE 9 INFORMATIONS RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### 9.1 Gestion du risque financier

La gestion du risque financier et du risque de marché est identique à celle appliquée au 31 décembre 2023. Pour plus d'informations, se référer au Document d'Enregistrement Universel 2023.

### 9.2 Gestion du capital

Le *Gearing* est passé de 150 % au 31 décembre 2023 à 158 % au 30 juin 2024. L'augmentation du *Gearing* s'explique principalement par l'augmentation de l'endettement financier net.

Le ratio Dette financière nette/EBITDA est passé de 4,1 au 31 décembre 2023 à 4,2 au 30 juin 2024. L'augmentation du ratio s'explique principalement par la hausse de l'endettement financier net.

### 9.3 Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts courus sur les emprunts, les produits de placements, les intérêts sur les passifs sociaux résultant des régimes à prestations définies, les gains et pertes de change sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat. À ce titre, il comprend le résultat réalisé et latent lié aux instruments dérivés de change et de taux portés par le Groupe ADP qu'ils soient ou non documentés en comptabilité de couverture. Le résultat financier intègre également la désactualisation des dettes sur loyers de concessions et les dépréciations des prêts accordés aux sociétés mises en équivalence.

L'analyse du résultat financier s'établit ainsi respectivement en 2024 et 2023 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier 1er semestre 2024
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement	–	(137)	(137)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	–	(2)	(2)
Résultat des dérivés de taux et variations de valeur des dérivés	203	(177)	26
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>203</b>	<b>(316)</b>	<b>(113)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	65	–	65
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>268</b>	<b>(316)</b>	<b>(48)</b>
Produits de participations non consolidées	2	–	2
Gains et pertes nets de change	79	(77)	2
Dépréciations et provisions	1	(26)	(25)
Autres	18	(28)	(10)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>100</b>	<b>(131)</b>	<b>(31)</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>368</b>	<b>(447)</b>	<b>(79)</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier 1er semestre 2023
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement	–	(138)	(138)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	–	(3)	(3)
Résultat des dérivés de taux et variations de valeur des dérivés	244	(233)	11
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>244</b>	<b>(374)</b>	<b>(130)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	44	–	44
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>288</b>	<b>(374)</b>	<b>(86)</b>
Gains et pertes nets de change	82	(99)	(17)
Dépréciations et provisions	–	(22)	(22)
Autres	8	(22)	(14)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>90</b>	<b>(143)</b>	<b>(53)</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>378</b>	<b>(517)</b>	<b>(139)</b>

## 4 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS SEMESTRIELS 2024

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ADP AU 30 JUIN 2024

Le résultat financier comprend les dépréciations des prêts accordés aux sociétés mises en équivalence dont les résultats ne sont plus reconnus (cf. note 4.9.1), les autres charges et produits financiers liés aux opérations de restructuration et l'impact positif d'IAS 29 lié à l'hyperinflation. Les résultats des

dérivés de taux et variation de valeur des dérivés inscrits au résultat financier concernent principalement l'ensemble des instruments financiers liés à l'opération de fusion entre GIL, GIDL et GAL pour 10 millions d'euros.

Les gains et pertes par catégories d'instruments financiers se présentent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023
<b>Produits, charges, profits et pertes sur dettes au coût amorti</b>	<b>(136)</b>	<b>(137)</b>
Charges d'intérêts sur dettes évaluées au coût amorti	(137)	(138)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	(2)	(3)
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	3	4
<b>Profits et pertes sur instruments financiers en juste valeur par le résultat</b>	<b>87</b>	<b>51</b>
Profits sur équivalents de trésorerie (option de juste valeur)	65	44
Résultats réalisés et latents sur les dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de transaction)	22	7
<b>Autres profits et pertes sur prêts, créances et dettes au coût amorti</b>	<b>(24)</b>	<b>(46)</b>
Gains et pertes nets de change	2	(18)
Autres profits / charges nets	(8)	(13)
Dotations nettes de reprise	(18)	(15)
<b>Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux</b>	<b>(8)</b>	<b>(7)</b>
Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux	(8)	(7)
<b>Total des autres produits et charges financiers</b>	<b>(30)</b>	<b>(53)</b>
<b>TOTAL DES GAINS NETS (PERTES NETES) RECONNUS EN RÉSULTAT</b>	<b>(79)</b>	<b>(139)</b>
Variation de juste valeur (avant impôt) portée en capitaux propres	7	(1)
<b>TOTAL DES GAINS NETS (PERTES NETES) RECONNUS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>7</b>	<b>(1)</b>

## 9.4 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Ces emprunts sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

### 9.4.1 Détail des emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'analysent ainsi à la clôture :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2024	Part non courante	Part courante	Au 31/12/2023	Part non courante	Part courante
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>7 706</b>	<b>7 207</b>	<b>499</b>	<b>7 691</b>	<b>7 191</b>	<b>500</b>
Emprunts bancaires <sup>(1)</sup>	1 681	1 228	453	1 689	1 063	626
Obligations locatives	114	101	13	111	97	14
Autres emprunts et dettes assimilées	185	171	14	175	160	15
Intérêts courus non échus	127	69	58	156	-	156
<b>Emprunts et dettes financières hors dérivés</b>	<b>9 813</b>	<b>8 776</b>	<b>1 037</b>	<b>9 822</b>	<b>8 511</b>	<b>1 311</b>
Instruments financiers dérivés passif	714	-	714	565	10	555
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>10 527</b>	<b>8 776</b>	<b>1 751</b>	<b>10 387</b>	<b>8 521</b>	<b>1 866</b>

<sup>(1)</sup> La part courante des emprunts bancaires intègre des emprunts bancaires des sociétés concessionnaires n'ayant pas respecté les conditions matérielles des conventions de financement (TAV Tunisia et AIG jusqu'en 2023).

La variation des emprunts et dettes financières au 30 juin 2024 s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/ 2023	Augmentation/s ouscription*	Rem- boursement <sup>(1)</sup>	Variation monétaire	Variation non monétaire	Variation de change	Variation de juste valeur	Variations de périmètre	Autres variations	Au 30/06/20 24
Emprunts obligataires	7 691	498	(502)	(4)	-	11	6	-	2	7 706
Emprunts bancaires	1 689	75	(112)	(37)	-	15	-	5	9	1 681
Autres emprunts et dettes assimilées	175	10	(4)	6	-	4	-	3	(3)	185
<b>TOTAL DETTES LONG TERME</b>	<b>9 555</b>	<b>583</b>	<b>(618)</b>	<b>(35)</b>	<b>-</b>	<b>30</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>9 572</b>
Obligations locatives	111	-	(13)	(13)	-	-	-	-	16	114
<b>Emprunts et dettes financières hors dérivés et hors intérêts courus non échus</b>	<b>9 666</b>	<b>583</b>	<b>(631)</b>	<b>(48)</b>	<b>-</b>	<b>30</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>24</b>	<b>9 686</b>
Intérêts courus non échus	156	-	-	-	(21)	2	-	-	(10)	127
Instruments financiers dérivés passif	565	-	-	-	-	-	148	-	1	714
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>10 387</b>	<b>583</b>	<b>(631)</b>	<b>(48)</b>	<b>(21)</b>	<b>32</b>	<b>154</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>10 527</b>

<sup>(1)</sup> Les augmentations/souscriptions et remboursements d'emprunts et dettes financières hors dérivés et hors intérêts courus non échus sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés respectivement en « Encaissements provenant des emprunts à long terme » et « Remboursement des emprunts à long terme ».

L'endettement brut du groupe ADP a augmenté de 140 millions d'euros sur le 1er semestre 2024. Cette hausse s'explique principalement par :

- ◆ la souscription de nouveaux emprunts pour 583 millions d'euros, dont un emprunt obligataire chez ADP SA d'un montant de 500 millions d'euros ;
- ◆ le remboursement d'emprunts pour -618 millions d'euros, dont un emprunt obligataire chez ADP SA d'un montant de 500 millions d'euros et un emprunt bancaire chez TAV pour 50 millions d'euros.

### 9.4.2 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le Groupe ADP correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, la dette liée à l'option de vente des minoritaires, diminués des instruments dérivés actif, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.

Cet endettement financier net se présente ainsi à la clôture :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2024	Part non courante		Au 31/12/2023	Part non courante	
			Part courante			Part courante
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>10 527</b>	<b>8 776</b>	<b>1 751</b>	<b>10 387</b>	<b>8 521</b>	<b>1 866</b>
Dette liée à l'option de vente des minoritaires <sup>(1)</sup>	76	58	18	74	56	18
<b>Endettement financier brut</b>	<b>10 603</b>	<b>8 834</b>	<b>1 769</b>	<b>10 461</b>	<b>8 577</b>	<b>1 884</b>
Instruments financiers dérivés actif <sup>(2)</sup>	60	60	–	66	66	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(3)</sup>	1 913	–	1 913	2 343	–	2 343
Liquidités soumises à restriction <sup>(4)</sup>	59	–	59	118	–	118
<b>Endettement financier net</b>	<b>8 571</b>	<b>8 774</b>	<b>(203)</b>	<b>7 934</b>	<b>8 511</b>	<b>(577)</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET/CAPITAUX PROPRES (GEARING)</b>	<b>158 %</b>			<b>150 %</b>		

<sup>(1)</sup> Principalement GMR.

<sup>(2)</sup> Les instruments financiers dérivés actif concernent principalement des instruments dérivés actifs de taux et l'option de vente sur les obligations FCCB mises en place dans le cadre du projet de fusion entre GIL & GAL.

<sup>(3)</sup> Dont 112 millions d'euros de disponibilités dédiées au financement des aides aux riverains collectées via la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA).

<sup>(4)</sup> Les liquidités soumises à restriction concernent principalement TAV Airports. Certaines filiales (TAV Tunisia, TAV Macedonia, TAV Milas Bodrum, TAV Ege et TAV Holding – « les emprunteurs ») ont ouvert des comptes dits de « projet » ayant pour objectif de maintenir un niveau de réserve de trésorerie au service du remboursement de la dette projet ou d'éléments définis dans les accords avec les prêteurs (paiement des loyers aux DHMI, dépenses opérationnelles, impôts...).

### 9.4.3 Détail des emprunts obligataires et bancaires

Les emprunts obligataires et bancaires s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Devise	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Valeur comptable au bilan au 30/06/2024	Juste valeur au 30/06/2024 <sup>(1)</sup>
Emprunts obligataires	EUR	499	2 831	4 003	7 333	7 111
Emprunts obligataires	USD	–	373	–	373	436
Emprunts bancaires	EUR	415	454	269	1 138	1 280
Emprunts bancaires	USD	35	186	322	543	693
<b>TOTAL</b>		<b>949</b>	<b>3 844</b>	<b>4 594</b>	<b>9 387</b>	<b>9 520</b>

<sup>(1)</sup> La juste valeur (M-To-M) est une valeur calculée par actualisation des flux futurs hors coupon couru. Cette valeur ne tient pas compte du spread de crédit d'Aéroports de Paris SA. Elle inclut également les intérêts courus de la période.



Les caractéristiques des dettes financières les plus significatives du Groupe sont détaillées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Devise	Valeur nominale en devise (en millions)	Échéance <sup>(1)</sup>	Taux d'intérêt contractuel <sup>(2)</sup>	Taux fixe/Taux variable	Capital restant dû	Valeur comptable au bilan au 30/06/2024	Juste valeur au 30/06/2024
<b>Aéroports de Paris SA</b>								
Emprunt obligataire	EUR	500	2025	1,500 %	Fixe	500	499	494
Emprunt obligataire	EUR	1 000	2026	2,125 %	Fixe	1 000	995	994
Emprunt obligataire	EUR	500	2027	1,000 %	Fixe	500	499	471
Emprunt obligataire	EUR	600	2028	2,750 %	Fixe	600	597	597
Emprunt obligataire	EUR	750	2029	1,000 %	Fixe	750	740	694
Emprunt obligataire	EUR	1 500	2030	2,750 %	Fixe	1 500	1 480	1 502
Emprunt obligataire	EUR	500	2031	3,375 %	Fixe	500	498	519
Emprunt obligataire	EUR	750	2032	1,500 %	Fixe	750	740	691
Emprunt obligataire	EUR	800	2034	1,125 %	Fixe	800	790	684
Emprunt obligataire	EUR	500	2038	2,125 %	Fixe	500	495	465
Emprunt BEI	EUR	250	2038	EUR3M+0.352%	Variable	175	175	179
<b>AIG</b>								
Emprunts bancaires	USD	70	2027	SOFR6M+3,303%	Variable	16	16	17
Emprunts bancaires	USD	40	2028	SOFR6M+6,178%	Variable	24	24	28
Emprunts bancaires	USD	48	2029	SOFR6M+3,928%	Variable	17	17	19
Emprunts bancaires	USD	21	2031	SOFR6M+4,428%	Variable	10	10	12
<b>TAV Airports</b>								
Emprunt obligataire	USD	400	2028	8,500 %	Fixe	373	373	436
Emprunts bancaires	EUR	154	2031	EUR6M+4.500%	Variable	100	100	118
Emprunts bancaires	EUR	251	2034	EUR6M+3.000%	Variable	251	251	283
Emprunts bancaires	USD	165	2036	SOFR+4.500%	Variable	154	154	199
Emprunts bancaires	EUR	2	2025	7,000 %	Fixe	2	2	2
Emprunts bancaires	USD	164	2036	SOFR+4.500%	Variable	153	153	197
Emprunts bancaires	EUR	189	2032	EUR6M+5.500%	Variable	182	182	229
Emprunts bancaires	USD	36	2036	SOFR+4.500%	Variable	33	33	43
Emprunts bancaires	EUR	122	2025	EUR6M+6.000%	Variable	122	120	133
Emprunts bancaires	EUR	18	2025	EUR6M+6.000%	Variable	18	18	20
Emprunts bancaires	USD	50	2036	SOFR+4.500%	Variable	47	47	60
Emprunts bancaires	EUR	16	2025	EUR6M+6.000%	Variable	16	16	17
Emprunts bancaires	USD	36	2036	SOFR+4.500%	Variable	33	33	48
Emprunts bancaires	EUR	16	2025	EUR6M+6.000%	Variable	16	16	17
Emprunts bancaires	EUR	15	2025	EUR6M+6.000%	Variable	15	15	16
<b>TOTAL</b>							<b>9 088</b>	<b>9 184</b>

<sup>(1)</sup> La différence entre la valeur nominale initiale et le capital restant dû est lié à l'amortissement de certains emprunts.

<sup>(2)</sup> Pour les autres emprunts contractés par ADP SA et les emprunts bancaires contractés par AIG et TAV Airports, le taux d'intérêt présenté correspond au taux d'intérêt tel que défini contractuellement. À titre indicatif au 30 juin 2024, les indices se situent aux niveaux suivants : EUR3M 3,711 ; EUR6M 3,682 ; SOFR 5,33.

## 9.5 Instruments financiers

### 9.5.1 Catégories d'actifs et de passifs financiers

(en millions d'euros)	Au 30/06/2024	Ventilation par catégories d'instruments financiers						
		Juste valeur					Instr. dérivés de couverture	
		Option JV <sup>(1)</sup>	Trading instrument de dette ou dérivés à la JV par résultat <sup>(2)</sup>	Instr. de cap. propres - JV par résultat	Instr. de cap. propres - JV par OCI	Coût amorti	de juste valeur	de flux futurs
Autres actifs financiers non courants	1 790	–	1 086	117	–	532	–	55
Actifs sur contrats	4	–	–	–	–	4	–	–
Clients et comptes rattachés	1 143	–	–	–	–	1 143	–	–
Autres créances <sup>(3)</sup>	228	–	–	–	–	228	–	–
Autres actifs financiers courants	151	–	–	–	–	151	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 913	1 913	–	–	–	–	–	–
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>5 229</b>	<b>1 913</b>	<b>1 086</b>	<b>117</b>	<b>–</b>	<b>2 058</b>	<b>–</b>	<b>55</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	8 776	–	–	–	–	8 776	–	–
Passifs sur contrats	2	–	–	–	–	2	–	–
Fournisseurs et comptes rattachés	710	–	–	–	–	710	–	–
Autres dettes et autres passifs non courants <sup>(3)</sup>	1 711	–	–	–	–	1 711	–	–
Emprunts et dettes financières à court terme	1 751	–	714	–	–	1 037	–	–
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>12 950</b>	<b>–</b>	<b>714</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>12 236</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

<sup>(1)</sup> Désignés comme tel à l'origine.

<sup>(2)</sup> Désignés comme détenus à des fins de transaction. En "autres actifs financiers non courants", sont présentés le prêt obligataire accordé à GIL et l'option de vente associée et en "emprunts et dettes financières à court terme" est présentée l'option d'achat associée à l'opération.

<sup>(3)</sup> Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

Le Groupe ne comptabilise aucun actif financier à la juste valeur par capitaux propres.

### 9.5.2 Hiérarchie des justes valeurs

#### Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- ◆ niveau 1 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement). Ce niveau s'applique principalement aux valeurs mobilières de placement dont les valeurs liquidatives sont communiquées par les sociétés de gestion ;
- ◆ niveau 2 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables et les techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Ce niveau s'applique principalement aux instruments dérivés dont les valorisations comptabilisées sont fournies par les contreparties bancaires du Groupe. Les valorisations sont révisées par le département trésorerie Groupe sur la base d'informations fournies par Reuters/Bloomberg ;

- ◆ niveau 3 : juste valeur fondée sur les techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables. Ce niveau est utilisé pour les titres participatifs émis par TAV Tunisie, pour le prêt octroyé à GMR Infrastructures Limited ainsi que les instruments dérivés associés.

Les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées de la manière suivante en 2024 et 2023 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2024		Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 Prix basés sur des données observables	Niveau 3 Prix basés sur des données non observables
	Valeur au bilan	Juste valeur			
<b>Actif</b>					
Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat	117	117	-	117	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	1 645	1 645	-	564	1 081
Clients et comptes rattachés	1 143	1 143	-	1 143	-
Instruments dérivés	60	60	-	55	5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 913	1 913	1 913	-	-
<b>Passif</b>					
Emprunts obligataires	7 706	7 547	-	7 547	-
Emprunts bancaires	1 681	1 973	-	1 973	-
Obligations locatives	114	114	-	114	-
Autres emprunts et dettes assimilées	185	185	-	163	22
Intérêts courus non échus	127	127	-	127	-
Instruments dérivés	714	714	-	-	714
Autres passifs non courants	774	774	-	774	-
Autres dettes et produits constatés d'avance	1 470	1 470	-	1 470	-

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2023		Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 Prix basés sur des données observables	Niveau 3 Prix basés sur des données non observables
	Valeur au bilan	Juste valeur			
<b>Actif</b>					
Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat	99	99	-	99	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	1 492	1 492	-	1 161	331
Clients et comptes rattachés	1 028	1 028	-	1 028	-
Instruments dérivés	65	65	-	42	23
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 343	2 343	2 343	-	-
<b>Passif</b>					
Emprunts obligataires	7 691	7 671	-	7 671	-
Emprunts bancaires	1 689	2 027	-	2 027	-
Obligations locatives	111	111	-	111	-
Autres emprunts et dettes assimilées	175	175	-	152	23
Intérêts courus non échus	156	156	-	156	-
Instruments dérivés	565	565	-	10	555
Autres passifs non courants	756	756	-	756	-
Autres dettes et produits constatés d'avance	1 239	1 239	-	1 239	-

### 9.5.3 Analyse des risques liés aux instruments financiers

#### RISQUES DE TAUX

La répartition des dettes financières taux fixe/taux variable est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2024			Au 31/12/2023		
	Avant couverture	Après couverture	%	Avant couverture	Après couverture	%
Taux fixe	8 390	8 925	91 %	8 428	9 001	92 %
Taux variable	1 423	888	9 %	1 394	821	8 %
<b>Emprunts et dettes financières hors dérivés</b>	<b>9 813</b>	<b>9 813</b>	<b>100 %</b>	<b>9 822</b>	<b>9 822</b>	<b>100 %</b>

## 4 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS SEMESTRIELS 2024

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ADP AU 30 JUIN 2024

Au 30 juin 2024, le Groupe détient des instruments financiers dérivés de taux (swaps) pour une juste valeur de 50 millions d'euros à l'actif dans les autres actifs financiers et une juste valeur nulle au passif dans les emprunts et dettes financières.

Les montants notionnels des dérivés qualifiés s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Au 30/06/2024	Juste valeur
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	34	150	351	535	50
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>150</b>	<b>351</b>	<b>535</b>	<b>50</b>

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il procède à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe adossés à son financement à taux variable. Les relations de couverture sont qualifiées de « couvertures de flux de trésorerie ». Au 30 juin 2024, ces relations de couverture sont portées par les entités : TAV Airports et AIG.

Au 30 juin 2024, les instruments dérivés de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie (ou cash-flow hedge (CFH)) ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Elément couvert		Instrument de couverture		Ratio de couverture <sup>(1)</sup>	Juste valeur au 30/06/2024	Part efficace inscrite en capitaux propres au 30/06/2024
	Type	Valeur nominale EUR	Type	Valeur nominale EUR			
<b>TAV Airports</b>							
	Emprunts bancaires à taux variable	710	Swap de taux d'intérêt CFH	483	68 %	50	7
<b>AIG</b>							
	Emprunts bancaires à taux variable	65	Swap de taux d'intérêt CFH	52	80 %	-	-

<sup>(1)</sup> Rapport entre le nominal des instruments de couverture et celui des éléments couverts.

Aucune inefficacité n'a été générée au 30 juin 2024 par les swaps de taux d'intérêt.

Au 30 juin 2024, l'analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt s'établit comme suit :

Le test est réalisé pour l'ensemble des dettes bancaires et obligataires des entités consolidées du Groupe. L'analyse de sensibilité au risque de taux est effectuée sur l'hypothèse d'un

choc de +/- 100 bps sur les courbes EUR et USD, représentant la totalité de l'encours de la dette bancaire et obligataire du Groupe à l'exception de quatre emprunts libellés en livre turque pour un montant de 16 millions de livres turques soit 470 000 euros au 30 juin 2024.

(en millions d'euros)	Au 30/06/2024			
	Impact sur les capitaux propres		Impact sur le résultat	
	+100 points de base	-100 points de base	+100 points de base	-100 points de base
Sensibilité de la charge d'intérêts (intérêts en +/- sur les dettes et versements en +/- au titre des instruments dérivés)	N/A	N/A	-1,38	1,39
Sensibilité de la juste valeur des dérivés qualifiés d'instrument de couverture <sup>(1)</sup>	16,97	-18,70	N/A	N/A

<sup>(1)</sup> Le sous-groupe TAV et AIG ne portent pas d'instruments dérivés non qualifiés d'instrument de couverture.

## RISQUE DE CHANGE

La répartition des actifs et passifs financiers par devises est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2024	Euro	TRY	USD	AED	INR	JOD	Autres devises
Autres actifs financiers non courants	1 790	1 591	17	167	3	–	–	12
Actifs sur contrats	4	1	–	–	1	–	–	2
Clients et comptes rattachés	1 143	994	19	44	1	–	50	35
Autres créances <sup>(1)</sup>	228	163	12	7	3	1	2	40
Autres actifs financiers courants	151	54	67	2	–	–	26	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 913	1 638	18	163	5	4	32	53
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>5 229</b>	<b>4 441</b>	<b>133</b>	<b>383</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>110</b>	<b>144</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	8 776	7 676	16	1 084	–	–	–	–
Passifs sur contrats	2	1	–	–	1	–	–	–
Fournisseurs et comptes rattachés	710	636	14	16	1	–	9	34
Autres dettes et autres passifs non courants <sup>(1)</sup>	1 711	1 398	15	102	6	4	149	37
Emprunts et dettes financières à court terme	1 751	1 705	1	44	–	–	–	1
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>12 950</b>	<b>11 416</b>	<b>46</b>	<b>1 246</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>158</b>	<b>72</b>

<sup>(1)</sup> Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

Les autres devises portent principalement sur le tenge kazakh (KAZ), le rial saoudien (SAR), le rial qatarien (QAR) et le rial d'Oman (OMR).

Le Groupe est exposé aux variations de la roupie indienne par rapport à l'euro. Une partie du prix d'acquisition des titres du groupe indien étant libellé en roupie indienne, une appréciation/dépréciation de la roupie indienne par rapport à l'euro de 10 % aurait un impact nul sur le résultat avant impôt et des impacts positifs/négatifs de 87 millions d'euros sur les titres mis en équivalence.

Les cours de change utilisés pour la conversion des états financiers des filiales, coentreprises et entreprises associées étrangères sont les suivants :

	Au 30/06/2024		Au 31/12/2023	
	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
Dirham des Emirats Arabes Unis (AED)	0,25402	0,25180	0,24626	0,25175
Peso chilien (CLP)	0,00099	0,00098	0,00104	0,00110
Dinar jordanien (JOD)	1,31781	1,30424	1,26849	1,30362
Roupie indienne (INR)	0,01119	0,01111	0,01087	0,01120
Tengé Kazakh (KZT)	0,00197	0,00206	0,00202	0,00206
Dollar des États-Unis (USD)	0,93301	0,92483	0,90449	0,92465
Nouvelle Livre turque (TRY)	0,02847	0,02926	0,03070	0,03889

L'endettement financier du groupe ADP ne génère pas de risque de change du fait des éléments listés ci-après :

- ◆ L'ensemble de la dette d'ADP SA étant libellé en euros, celle-ci ne génère pas de risque de change.
- ◆ L'endettement du groupe TAV, libellé en euros et en dollars, peut être remboursé sans risque de change du fait de revenus majoritairement perçus dans ces mêmes devises. Le groupe TAV a procédé par ailleurs à une émission obligataire de 400 millions de dollars le 30 novembre 2023, ramenée en euros via un cross currency swap.
- ◆ La dette bancaire d'AIG, libellée entièrement en dollars américains, ne présente pas de risque de change du fait d'un régime de taux de change fixé au dollar américain (PEG).

Au 30 juin 2024, le Groupe détient des instruments financiers dérivés de change pour une juste valeur de 5 millions d'euros à l'actif et une juste valeur nulle au passif dans les emprunts et dettes financières.

Les montants notionnels des dérivés de change qualifiés s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Au 30/06/2024	Juste valeur
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	367	-	367	5
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>367</b>	<b>-</b>	<b>367</b>	<b>5</b>

Au 30 juin 2024, les instruments dérivés de change qualifiés de couverture de flux de trésorerie (ou cash-flow hedge (CFH)) ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Elément couvert		Instrument de couverture			Juste valeur au 30/06/2024	Part efficace inscrite en capitaux propres au 30/06/2024
	Type	Valeur nominale EUR	Type	Valeur nominale EUR	Ratio de couverture <sup>(1)</sup>		
<b>TAV Airports</b>	Emprunt obligataire	373	Swap de devise CFH	367	98 %	5	15

<sup>(1)</sup> Rapport entre le nominal des instruments de couverture et celui des éléments couverts.

Aucune inefficacité n'a été générée au 30 juin 2024 par les swaps de devises.

## RISQUES DE LIQUIDITÉ

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant au bilan 30/06/2024	Total des échéances contractuelles 30/06/2024	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	7 706	7 773	500	3 223	4 050
Emprunts bancaires	1 681	1 696	454	644	598
Obligations locatives	114	114	13	65	36
Autres emprunts et dettes assimilées	185	185	15	169	1
Intérêts sur emprunts	127	1 645	300	893	452
<b>Emprunts et dettes financières hors dérivés</b>	<b>9 813</b>	<b>11 413</b>	<b>1 282</b>	<b>4 994</b>	<b>5 137</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	710	710	710	-	-
Passifs sur contrats	2	2	2	-	-
Autres dettes et autres passifs non courants <sup>(1)</sup>	1 711	1 711	999	385	327
<b>Dettes en coût amorti</b>	<b>12 236</b>	<b>13 836</b>	<b>2 993</b>	<b>5 379</b>	<b>5 464</b>
Décaissements	-	536	36	479	21
Encaissements	-	(617)	(55)	(528)	(34)
<b>Swaps de couverture</b>	<b>-</b>	<b>(81)</b>	<b>(19)</b>	<b>(49)</b>	<b>(13)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 236</b>	<b>13 755</b>	<b>2 974</b>	<b>5 330</b>	<b>5 451</b>

<sup>(1)</sup> Les autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des obligations contractuelles, telles que les dettes fiscales et sociales.

## COVENANTS

Dans le cadre de leurs contrats de financement, certaines entités du groupe ADP sont soumises à des obligations de respect de certains ratios financiers. Sont notamment concernées ADP SA, Extimé Duty Free Paris, ainsi que des concessions opérées par des sociétés de gestion aéroportuaires desquelles AIG et TAV Airports sont actionnaires.

En cas de manquement durable à ces obligations de respect de ratios, les prêteurs peuvent imposer des conditions de défaut pouvant entraîner un remboursement anticipé avec recours limité vis-à-vis des actionnaires. Les contrats assortis de tels engagements représentent 20 % du montant total des emprunts du groupe au 30 juin 2024.

À cette date, les ratios sont respectés, à l'exception de la concession à l'international de TAV Tunisia (cf. note 9.4.1).

Les dettes comptabilisées au bilan comprenant des covenants s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Nominal restant dû au 30/06/2024	Montant soumis à des covenants	Montant en %
<b>ADP</b>	<b>7 585</b>	<b>175</b>	<b>2 %</b>
<b>Extime Duty Free Paris</b>	<b>58</b>	<b>20</b>	<b>34 %</b>
<b>Extime Travel Essentials Paris</b>	<b>15</b>	<b>–</b>	<b>– %</b>
<b>AIG</b>	<b>110</b>	<b>110</b>	<b>100 %</b>
<b>ADP International Americas</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>– %</b>
<b>ID Services</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>– %</b>
<b>Hub One</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>– %</b>
<b>TAVA</b>	<b>1 691</b>	<b>1 565</b>	<b>93 %</b>
TAV Holding	383	373	97 %
TAV Tunisie	251	251	100 %
TAV Izmir	182	182	100 %
TAV Macedonia	67	67	100 %
TAV Bodrum	100	100	100 %
TAV Kazakhstan	201	201	100 %
Almaty International Airport	219	219	100 %
TAV Ankara	187	172	92 %
Autres	101	–	– %
<b>TOTAL</b>	<b>9 470</b>	<b>1 870</b>	<b>20 %</b>

## Échéanciers

L'échéancier des prêts et créances se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2024	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	1 157	24	10	1 123
Créances de location financement bailleur	119	3	5	111
Autres actifs financiers	488	124	339	25
Clients et comptes rattachés <sup>(1)</sup>	1 143	1 143	–	–
Actifs sur contrats	4	4	–	–
Autres créances <sup>(2)</sup>	228	228	–	–
<b>PRÊTS ET CRÉANCES</b>	<b>3 139</b>	<b>1 526</b>	<b>354</b>	<b>1 259</b>

<sup>(1)</sup> Les clients et comptes rattachés comprennent la créance de la DGAC de 394 millions d'euros.

<sup>(2)</sup> Les autres créances excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits contractuels, tels que les créances fiscales et sociales.

Les créances et comptes courants sur des entreprises mises en équivalence à échéance plus de cinq ans concernent principalement ADP SA pour 1 081 millions d'euros. Ce montant correspond au prêt accordé à GIL.

## RISQUES DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière, pour le groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit qui à la date de clôture est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2024	Au 31/12/2023
Instruments de capitaux propres	117	99
Prêts et créances à moins d'un an	1 526	1 449
Prêts et créances à plus d'un an	1 613	1 372
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 913	2 343
Instruments dérivés actif	60	65
<b>TOTAL</b>	<b>5 229</b>	<b>5 328</b>

Des prêts accordés à des participations à l'international ont été dépréciés dans le cadre des tests de dépréciation menés sur les sociétés consolidées par mise en équivalence à hauteur de 245 millions d'euros au titre des exercices précédents et à hauteur de -12 millions d'euros à fin juin 2024 (cf. note 4.9.1).

Le groupe ADP pourrait être amené à apporter un soutien financier à ces sociétés de gestion aéroportuaires dans lesquelles il est actionnaire. Par ailleurs, en cas d'échec des négociations visant à rééquilibrer la situation de certaines de ses concessions à l'international, le groupe pourrait être amené à prendre des arbitrages allant jusqu'à se désengager du projet.

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les prêts et créances commerciales à la date de clôture, analysée par types de clients, est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2024	Au 31/12/2023
Air France	127	109
Easy Jet	14	10
Federal Express Corporation	17	13
Turkish Airlines	12	14
Autres compagnies aériennes	80	71
<b>Sous-total compagnies aériennes</b>	<b>250</b>	<b>217</b>
Direction Générale de l'Aviation Civile <sup>(1)</sup>	402	375
Autres clients et comptes rattachés	491	436
Autres prêts et créances à moins d'un an	383	421
<b>TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES À MOINS D'UN AN</b>	<b>1 526</b>	<b>1 449</b>

<sup>(1)</sup> Les avances de l'agence France Trésor sont présentées au passif pour un montant de 256 millions d'euros en 2024.

L'antériorité des créances courantes se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2024	
	Valeur brute	Valeur nette
Créances non échues	1 016	1 008
Créances échues :		
depuis 1 à 30 jours	71	71
depuis 31 à 90 jours	43	43
depuis 91 à 180 jours	28	19
depuis 181 à 360 jours	21	18
depuis plus de 360 jours	457	367
<b>PRÊTS ET CRÉANCES COURANTS (SELON ÉCHÉANCIER - CF. § RISQUE DE LIQUIDITÉ)</b>	<b>1 636</b>	<b>1 526</b>

Les créances échues à plus de 360 jours concernent ADP SA pour la créance DGAC d'un montant de 363 millions d'euros compensée par l'avance de l'Agence France Trésor d'un montant de 256 millions d'euros.

L'évolution des dépréciations de créances commerciales est détaillée en note 4.4.

#### COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les contrats d'instruments dérivés du groupe peuvent prévoir un droit de compensation si des événements particuliers surviennent tels qu'un changement de contrôle ou un événement de crédit.

En revanche, ces contrats ne prévoient pas d'accord de compensation globale conférant un droit juridiquement exécutoire de compenser les instruments financiers, ni d'accord de collatéralisation.



Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments dérivés actif et passif et l'effet des accords de compensation mentionnés ci-avant au 30 juin 2024 :

	Valeurs brutes comptables avant compensation (a)	Montants bruts compensés comptablement (b)	Montants nets présentés au bilan (c) = (a) - (b)	Effet des autres accords de compensation (ne répondant pas aux critères de compensation d'IAS 32) (d)		Exposition nette (c) - (d)
				Instruments financiers	Juste valeur des collatéraux	
<i>(en millions d'euros)</i>						
dérivés : swap de taux	50	-	50	-	-	50
dérivés : swap de change	5	-	5	-	-	5
options de ventes d'instruments financiers détenues	5	-	5	-	-	5
<b>TOTAL DES DÉRIVÉS ACTIF</b>	<b>60</b>	<b>-</b>	<b>60</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>60</b>
options d'achats d'instruments financiers accordées	(714)	-	(714)	-	-	(714)
<b>TOTAL DES DÉRIVÉS PASSIF</b>	<b>(714)</b>	<b>-</b>	<b>(714)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(714)</b>

## 9.6 Autres actifs financiers

Les montants figurant au bilan, respectivement au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2024	Part non courante	Part courante
<b>Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat</b>	<b>117</b>	<b>117</b>	<b>-</b>
<b>Prêts et créances hors créances de location financement bailleur</b>	<b>1 645</b>	<b>1 497</b>	<b>148</b>
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence <sup>(1)</sup>	1 157	1 133	24
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence (hors dépréciation) <sup>(1)</sup>	1 423	1 393	30
Depr. Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	(266)	(260)	(6)
Autres actifs financiers	488	364	124
<b>Créances de location financement bailleur</b>	<b>119</b>	<b>116</b>	<b>3</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 941</b>	<b>1 790</b>	<b>151</b>

<sup>(1)</sup> Principalement GMR.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2023	Part non courante	Part courante
<b>Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat</b>	<b>99</b>	<b>99</b>	<b>-</b>
<b>Prêts et créances hors créances de location financement bailleur</b>	<b>1 492</b>	<b>1 258</b>	<b>234</b>
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence <sup>(1)</sup>	984	954	30
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence (hors dépréciation) <sup>(1)</sup>	1 232	1 202	30
Depr. Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	(248)	(248)	-
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	1	-	1
Autres actifs financiers	507	304	203
<b>Créances de location financement bailleur</b>	<b>119</b>	<b>115</b>	<b>4</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>65</b>	<b>65</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 775</b>	<b>1 537</b>	<b>238</b>

<sup>(1)</sup> Principalement GMR.

## NOTE 10 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée. Il peut s'agir par exemple d'un résultat de cession d'actif ou d'activité, de frais engagés lors d'un regroupement d'entreprises, de dépréciation d'un écart d'acquisition, de coûts de restructuration ou de coûts liés à une opération exceptionnelle.

Au 30 juin 2024, comme au 30 juin 2023, les autres produits et charges opérationnels qui s'élèvent à 6 millions d'euros (-5 millions d'euros en 2023) sont principalement constitués des impacts des provisions pour plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), mesures PACT et RCC (incluant la réforme des retraites en 2023).

## NOTE 11 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôt du premier semestre est déterminée en appliquant au résultat avant impôt de l'ensemble du Groupe le taux d'impôt effectif au 30 juin 2024 (y compris fiscalité différée). Le résultat avant impôt du semestre retenu pour le calcul de la charge d'impôt tient compte des taxes comptabilisées conformément à l'interprétation IFRIC 21 qui sont encourues de façon inégale sur l'exercice.

Par ailleurs, le Groupe ADP considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat. Celle-ci est donc comptabilisée en charge opérationnelle.

### 11.1 Taux d'impôt

sociétés françaises (25,83 % en incluant la contribution sociale sur les bénéfices de 3,30 %).

Conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2023, le taux d'impôt courant appliqué au 30 juin 2024 par le groupe s'élève à 25 % sur les bénéfices taxables des

### 11.2 Analyse de la charge d'impôt sur les résultats

Au compte de résultat, la charge d'impôt sur les résultats se ventile comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Charge d'impôt exigible	(120)	(103)
Produit/(charge) d'impôt différé	(29)	(7)
<b>IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS</b>	<b>(149)</b>	<b>(110)</b>

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.

À noter que l'impact fiscal lié à l'hyperinflation sur les sociétés consolidées par mise en équivalence turques pour le 1er semestre 2024 s'élève à -2 millions d'euros.

## 11.3 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique basée sur le taux d'impôt applicable en France et la charge/produit réel d'impôt se présente ainsi :

(en millions d'euros)	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Résultat net des activités poursuivies	459	195
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	–	18
Charge/(Produit) d'impôt sur les résultats	149	110
<b>Résultat avant impôt et résultat net des entreprises mises en équivalence</b>	<b>608</b>	<b>323</b>
Taux théorique d'imposition en vigueur en France	25,83 %	25,83 %
<b>(Charge)/Produit d'impôt théorique</b>	<b>(157)</b>	<b>(83)</b>
Incidence sur l'impôt théorique des :		
Différentiel de taux sur résultat et retenue à la source	9	–
Reports déficitaires antérieurement non reconnus et imputés sur la période	19	1
Reports déficitaires non reconnus au titre de la période	(25)	(40)
Charges fiscalement non déductibles et produits non imposables	3	7
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux	2	2
Mesures d'incitation à l'investissement applicables en Turquie	14	(1)
Ajustements au titre des périodes antérieures	2	11
Impôt additionnel lié au tremblement de terre en Turquie <sup>(1)</sup>	–	(6)
Taxe sur les infrastructures longue distance	(17)	–
Autres ajustements	1	(1)
<b>(Charge)/Produit réel d'impôt sur les résultats</b>	<b>(149)</b>	<b>(110)</b>
Taux effectif d'impôt	24,49 %	33,02 %

<sup>(1)</sup> Pour rappel en 2023, les entreprises turques ont été imposées à une taxe complémentaire unique basée sur les résultats fiscaux de 2022 pour financer la reconstruction après les deux séismes survenus en février 2023.

## 11.4 Tableau de variation des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés ont évolué comme suit entre le début et la fin de la période :

(en millions d'euros)	Actif	Passif	Montant net <sup>(1)</sup>
<b>Au 01/01/2024</b>	<b>52</b>	<b>416</b>	<b>(364)</b>
Montant porté directement en capitaux propres au titre des engagements sociaux	–	4	(4)
Montant porté directement en capitaux propres au titre des variations de juste valeur	–	2	(2)
Montants comptabilisés au titre de la période	18	47	(29)
Ecart de conversion	–	2	(2)
<b>Au 30/06/2024</b>	<b>70</b>	<b>471</b>	<b>(401)</b>

<sup>(1)</sup> Les montants d'impôt différé actif et passif sont présentés net aux bornes de chaque entité imposable (IAS 12.74).

## 11.5 Actifs et passifs d'impôt exigible

Les actifs d'impôt exigible correspondent aux montants à récupérer au titre de l'impôt sur les résultats auprès des administrations fiscales. Les passifs d'impôt exigible correspondent aux montants restant à payer à ces administrations.

Ces actifs et passifs d'impôt exigible s'établissent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2024	Au 31/12/2023
<b>Actifs d'impôt exigible</b>		
Aéroports de Paris SA et sociétés fiscalement intégrées	22	15
Autres entités consolidées	22	21
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>36</b>
<b>Passifs d'impôt exigible</b>		
Aéroports de Paris SA et sociétés fiscalement intégrées	–	–
Autres entités consolidées	12	16
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>16</b>

Les actifs et passifs éventuels d'impôt sont mentionnés en note 15.

## 11.6 Déficits fiscaux reportables non activés

Le montant des déficits fiscaux reportables non reconnus s'élève à 671 millions d'euros et se ventile par échéance de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2024	Prescriptible en N+1	Prescriptible en N+2	Prescriptible en N+3	Prescriptible en N+4	Prescriptible en N+5	Imprescriptible
<b>TOTAL</b>	<b>671</b>	<b>67</b>	<b>99</b>	<b>12</b>	<b>51</b>	<b>341</b>	<b>101</b>

Au 30 juin 2024, le montant des déficits fiscaux reportables non activés s'élève à 671 millions d'euros. Cette non-activation résulte de la durée légale d'utilisation des pertes fiscales dans les différentes juridictions concernées, combinée aux perspectives de profits telles qu'elles résultent des prévisions à 3-5 ans.

## NOTE 12 TRÉSORERIE ET FLUX DE TRÉSORERIE

### 12.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, les placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme et standard (VNAV). Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme respectant les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2024	Au 31/12/2023
Valeurs mobilières de placement	413	400
Disponibilités <sup>(1)</sup>	1 500	1 943
<b>Trésorerie active</b>	<b>1 913</b>	<b>2 343</b>
Concours bancaires courants <sup>(2)</sup>	(2)	(2)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>1 911</b>	<b>2 341</b>

<sup>(1)</sup> Dont 112 millions d'euros de disponibilités dédiées au financement des aides aux riverains collectées via la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA).

<sup>(2)</sup> Figurant dans les Passifs courants en Emprunts et dettes financières à court terme.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Groupe ADP a principalement investi dans des dépôts à terme et des fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme et standard (VNAV) libellés en euros. La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le

Groupe incluses dans les disponibilités correspondent aux comptes bancaires de certaines filiales pour lesquelles les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires.

### 12.2 Flux de trésorerie

#### 12.2. Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>687</b>	<b>444</b>
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	202	393
Charges financières nettes hors coût de l'endettement	(23)	(21)
<b>Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt</b>	<b>866</b>	<b>816</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(86)</b>	<b>(106)</b>
Impôts sur le résultat payés	(133)	(28)
Flux relatifs aux activités non poursuivies	-	(1)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>647</b>	<b>681</b>

#### CHARGES (PRODUITS) SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Amortissements, dépréciations (hors actifs circulants) et provisions	231	381
Résultat des entreprises mises en équivalence	(1)	18
Plus (ou moins) values nettes de cession d'actifs immobilisés	(2)	1
Autres	(26)	(7)
<b>Charges (produits) sans effet sur la trésorerie</b>	<b>202</b>	<b>393</b>

## VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Stocks <sup>(1)</sup>	(23)	(11)
Clients et autres débiteurs	(136)	(212)
Fournisseurs et autres créditeurs	73	117
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(86)</b>	<b>(106)</b>

<sup>(1)</sup> Variation essentiellement liée aux stocks de fuel sur Almaty et à l'inventaire des stocks chez les sociétés du segment commerces et services.

La variation du poste clients et autres débiteurs concernent principalement ADP SA, ETEP Operations SNC et Havas.

### 12.2.2 Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Investissements corporels, incorporels et de placement	(471)	(353)
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations	(154)	(38)
Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise)	(29)	(81)
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations	–	10
Variation des autres actifs financiers	(21)	(472)
Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles	6	2
Produits provenant des cessions de participations non consolidées	32	92
Dividendes reçus	27	61
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement</b>	<b>(610)</b>	<b>(779)</b>

Pour rappel, la variation des autres actifs financiers incluait en 2023 le prêt accordé à GMR pour 331 millions d'euros ainsi que le paiement de la redevance initiale 119 millions d'euros à la Direction générale de l'aviation civile turque au titre du renouvellement de la concession de l'aéroport d'Ankara.

#### INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS

Les investissements réalisés par le Groupe ADP sont classés au sein d'une nomenclature, composée des sept programmes d'investissements suivants :

- ◆ **rénovation et qualité** : investissements courants visant à rénover le patrimoine, en vue de réduire sa vétusté ou d'en apporter une amélioration qualitative, ainsi que les investissements liés aux commerces ;
- ◆ **développement des capacités** : investissements visant à accroître la capacité des actifs ;
- ◆ **frais d'études et de suivi de travaux (FEST)** : frais de conception et de suivi de travaux nécessaires à la réalisation d'un actif ;

- ◆ **développement immobilier** : investissements visant à développer le foncier côté ville, ainsi que les activités de fret et de maintenance aéronautique ;
- ◆ **restructuration** : investissements visant à reconfigurer la disposition du patrimoine existant ;
- ◆ **sûreté** : investissements financés par la Taxe de sûreté et de sécurité, soit principalement les investissements relatifs à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire ;
- ◆ **autres.**

Le montant des investissements corporels et incorporels s'analyse ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Investissements incorporels	6	(18)	(13)
Investissements corporels et de placement (hors droits d'usage)	6	(453)	(340)
<b>Investissements corporels, incorporels et de placement</b>		<b>(471)</b>	<b>(353)</b>

Le détail de ces investissements par programme s'établit ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Rénovation et qualité	(118)	(73)
Développement des capacités	(130)	(73)
Frais d'études et de surveillance des travaux (FEST)	(47)	(30)
Développement immobilier	(27)	(69)
Restructuration	(67)	(30)
Sûreté	(37)	(36)
Autres	(45)	(42)
<b>TOTAL</b>	<b>(471)</b>	<b>(353)</b>

Les principaux investissements au 30 juin 2024 sont les suivants :

- ◆ Pour l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle :
  - ◆ L'espace commercial du salon des hospitalité qui vise à mettre en place une offre commerciale adaptée aux passagers VIP ;
  - ◆ Le projet de canalisation Marne ;
  - ◆ La création des aires grand Est Nord – AGEN ;
  - ◆ Le projet Tri-Correspondance-Nord (TCN) qui consiste à mutualiser les installations de tri bagages correspondances courtes au standard 3 des terminaux 2A , 2C et 2D ;
  - ◆ Le projet d'installation d'équipements de détection de drones pour amélioration de la sûreté et de la sécurité de Paris-Charles de Gaulle ;
  - ◆ La réhabilitation de la voie de circulation avion N sud ;
  - ◆ Le déploiement du centre opérationnel CDG au sein du bâtiment ALTAI ;
  - ◆ Le renforcement de la protection périmétrique des zones sensibles ;
  - ◆ Le projet d'accueil des Jeux Olympiques sur les plateformes parisiennes qui vise à fournir un service de qualité pour les participants aux JO et améliorer le processus d'embarquement au large pour les vols long-courriers internationaux du Hub ;
  - ◆ Le remplacement de 5 EDS MV3D par des EDS CTX9800 ;
  - ◆ La poursuite des travaux sur la gare pour l'arrivée du CDG Express.
- ◆ Pour l'aéroport de Paris-Orly :
  - ◆ La rénovation de la piste 2 ;
  - ◆ La restructuration et la mise en conformité réglementaire du système de tri bagages d'Orly 4 ;
  - ◆ La mise en conformité du Parking 2 et le réaménagement du viaduc de départ d'Orly 1 2 et 3 ;
  - ◆ Le rachat de véhicule et engins PHMR du prestataire assistance mobilités ;
  - ◆ La revalorisation et l'électrification du parking P2 ;
  - ◆ Le projet d'ouverture de la rue parisienne RPD1 ;
  - ◆ La rénovation des gaines et colonnes électriques G09 & G13 ;
  - ◆ Le projet d'aménagement et de développement Orlyparc Ouest – Parc Othello ;
  - ◆ L'implantation de deux pompes à chaleur d'une puissance totale de 5MW dans l'enceinte de la centrale de production de chaud/froid de l'aéroport de Paris-Orly ;
  - ◆ Le renforcement de la protection périmétrique des zones sensibles.
- ◆ Pour l'aéroport de Paris - Le Bourget et les aérodromes d'aviation générale, les investissements ont porté principalement sur des affaires de sûreté comme la vidéosurveillance et les clôtures périmétriques ainsi que des nouvelles infrastructures (Vertiport).
- ◆ Aéroports de Paris a par ailleurs réalisé au premier semestre de l'année 2024 des investissements pour ses fonctions support et sur des projets communs aux plates-formes, notamment informatiques.

### INVESTISSEMENTS FINANCIERS, CESSIONS ET ACQUISITIONS DE FILIALES ET PARTICIPATIONS (NETTE DE LA TRÉSORERIE ACQUISE)

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise)	(29)	(81)

Au 30 juin 2024, le flux relatif aux investissements financiers, aux acquisitions et cessions de filiales et participations s'explique principalement par :

- ◆ l'acquisition de 50% des titres Extime Travel Essentials (ex. Relay ADP) pour 9 millions d'euros
- ◆ le versements sur fonds souscrits pour 15 millions d'euros

En 2023, le flux relatif aux investissements financiers, aux acquisitions de filiales et participations s'expliquait principalement par :

- ◆ le paiement d'un complément de prix relatif à la concession d'Almaty pour un montant de 47 millions d'euros.

#### PRODUITS PROVENANT DES CESSIONS DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Les produits provenant des cessions de participations non consolidées correspondent à la cession de 50 % des titres Extime Travel Essentials pour 32 millions d'euros.

En 2023, les produits provenant des cessions de participations non consolidées correspondaient à la cession de 50% des titres Extime Duty Free Paris et Extime Media pour respectivement 81 et 9 millions d'euros.

### 12.2.3 Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Encaissements provenant des emprunts à long terme	583	306
Remboursement des emprunts à long terme	(618)	(134)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées	(13)	(10)
Subventions reçues au cours de la période	5	2
Acquisitions/cessions nettes d'actions propres	-	(1)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(377)	(309)
Dividendes versés aux minoritaires dans les filiales	(13)	(8)
Variation des autres passifs financiers	60	1
Intérêts payés	(181)	(162)
Intérêts reçus	84	38
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(470)</b>	<b>(277)</b>

#### DIVIDENDES VERSÉS

Le détail des dividendes versés aux actionnaires de la société mère est disponible en note 7.1.5.

#### ENCAISSEMENTS ET REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (INTÉRÊTS COMPRIS)

Les encaissements (583 millions d'euros) et remboursements (618 millions d'euros) des emprunts à long terme ainsi que les intérêts payés et reçus au 30 juin 2024 sont détaillés en note 9.4.1.

#### VARIATION DES AUTRES PASSIFS FINANCIERS

La variation des autres passifs financiers correspond principalement à la variation des comptes bancaires en devises soumis à restriction.



## NOTE 13 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 24, le groupe a retenu les parties liées suivantes :

- ◆ ses entreprises associées et contrôlées conjointement ;
- ◆ l'État, les établissements publics et les sociétés participations de l'État ; et
- ◆ ses principaux dirigeants et actionnaires.

Au 30 juin 2024, les informations relatives aux parties liées sont comparables à celle du 31 décembre 2023 (cf. Document d'Enregistrement Universel 2023). Les informations relatives aux contrats EPC sont présentées en note 14 Engagements hors bilan.

## NOTE 14 ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 14.1 Engagements donnés et reçus

Les engagements hors bilan se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2024	Dont ADP SA	Dont sous groupe TAV	Au 31/12/2023
<b>Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>1</b>
<b>Engagements hors bilan donnés liés au financement</b>	<b>65</b>	<b>65</b>	<b>–</b>	<b>75</b>
<b>Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles</b>	<b>2 399</b>	<b>922</b>	<b>1 413</b>	<b>2 084</b>
Avals, cautions	1 336	2	1 334	1 228
DHMI	115		115	115
Tunisian Government	16		16	16
Saudi Arabian Government	6		6	6
Fraport Antalya	1 019		1 019	942
TAV Kazakhstan (Almaty)	47		47	45
Garanties à première demande	191	155	–	191
CDG Express	150	150		150
Engagements d'acquisitions d'immobilisations (dont contrat EPC)	705	627	79	494
CDG Terminal 2EF transport automatique zone réservée	108	108		–
ORY transformation des mobilités terrestres	96	96		–
CDG rénovation structurelle du Parc CD	21	21		1
CDG Canalisation Marne	16	16		23
ORY rénovation piste 2	4	4		13
CDG Terminal 2A	25	25		29
CDG Création tri bagages correspondances	6	6		10
ORY P2 ESPLANADE	34	34		21
CDG Gestion des eaux pluviales	17	17		–
Contrats EPC	79		79	149
Autres	167	138	–	171
GI CDG Express	138	138		138
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>2 475</b>	<b>997</b>	<b>1 413</b>	<b>2 160</b>
<b>Engagements hors bilan reçus liés aux activités opérationnelles</b>	<b>208</b>	<b>134</b>	<b>48</b>	<b>269</b>
Avals, cautions	122	54	48	150
Garanties à première demande	83	77	–	116
Autres	3	3	–	3
<b>TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>208</b>	<b>134</b>	<b>48</b>	<b>269</b>

#### Aéroports de Paris SA

Les cautions accordées et les garanties à premières demandes correspondent principalement à une garantie de paiement à première demande au bénéfice du GI CDG Express (150 millions d'euros), ainsi qu'à des garanties accordées par Aéroports de Paris SA pour le compte d'Aéroports de Paris International au bénéfice de divers clients de ces filiales.

Par rapport au 31 décembre 2023 (345 millions d'euros), les engagements hors bilan sur acquisition d'immobilisations sont en hausse de 282 millions d'euros. Cette hausse s'explique par la reprise des investissements à horizon 2025.

Les principaux investissements réalisés au cours de la période ayant contribué à la hausse du montant des engagements hors bilan sont les suivants :

- ◆ le remplacement réglementaire des EDS standard 2 par des EDS standard 3 au terminal 2A de Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ le projet de canalisation Marne visant à améliorer la gestion des eaux pluviales de la plateforme CDG par le biais de la prolongation de la canalisation de rejet existante entre le Bassin des Renardières et la Réneuse ;
- ◆ la revalorisation, l'électrification et la mise en conformité du parking P2 pour en faire le parking de référence de Paris-Orly (Déploiement massif de bornes de rechargement électrique ; sauvegarde et réparation de la structure du futur parking P2, amélioration de la sécurité incendie, reprise d'étanchéité et réaménagement du niveau Arrivée Esplanade ORY 12 et du viaduc Départ) ;
- ◆ le projet de système de transport automatique zone réservée (APM ZR) qui vise à mettre en place une liaison de transport automatique aéroportuaire fiable, disponible, rapide et résiliente afin d'améliorer la connectivité entre les installations du hub et d'assurer la connectivité entre le hub actuel et les développements au Nord de la plateforme de Paris-Charles de Gaulle.
- ◆ le projet côté ville (Landside) visant à mettre en œuvre la stratégie de transformation des mobilités terrestres à Paris-Orly afin d'engager une transformation profonde autour de nouvelles ambitions de décarbonation – ZEN (Zéro Emission Nette) au sol et qui s'inscrit pleinement dans la stratégie Pioneers 2025.
- ◆ l'investissement permettant la rénovation structurelle du Parc CD à Paris-Charles de Gaulle. Ce projet comprend deux volets. Tout d'abord, une rénovation structurelle des 2 niveaux inférieurs ainsi que la reprise de l'étanchéité de l'esplanade, puis un second volet sur la réhabilitation technique et la revalorisation des 2 niveaux inférieurs du Parc.
- ◆ les investissements liés aux besoins engendrés par l'augmentation des surfaces imperméabilisées et de la pollution à traiter sur l'ensemble du bassin versant Seine (zones cargo essentiellement) de l'aéroport Paris Charles de Gaulle dans le domaine de la gestion des Eaux pluviales (EP).

Les engagements donnés aux salariés sont présentés en note 5. En application de l'article 53 du cahier des charges d'Aéroports de Paris SA, le ministre chargé de l'Aviation civile dispose d'un droit de refus sur une éventuelle opération d'apport, de cession ou de création de sûreté qui concernerait certains terrains – ainsi que les biens qu'ils supportent – appartenant à Aéroports de Paris SA. Les terrains concernés par cette disposition sont délimités par ce même cahier des charges.

Enfin, la loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aéroports détenus par Aéroports de Paris SA, 70 % de la plus-value entre le prix de marché de ces actifs et leur valeur dans les comptes de l'entreprise soit versée à l'état. Cette disposition concerne notamment les Aéroports d'aviation générale.

Les autres engagements donnés comprennent principalement le montant des apports en capital à réaliser par Aéroports de Paris SA au titre du financement du projet CDG Express pour un montant de 138 millions d'euros. Ce projet est en effet financé en partie par un contrat de crédit relais fonds propres qui devra être remboursé à la mise en service par les associés du Gestionnaire d'Infrastructure (GI). Pour rappel, Aéroports de Paris SA détient 33 % du GI.

Les autres engagements donnés liés au financement comprennent également l'engagement de versements restants sur les fonds d'investissements pour 65 millions d'euros.

Compte tenu des accords signés entre ADP SA, GMR-E, GIL, GIDL & GAL en mars 2023, le Groupe ADP s'engage à échanger ses titres GAL contre des titres GIL si le projet de fusion aboutit. GMR Airports Infrastructure (GIL) a reçu l'approbation de l'opération par le National Company Law Tribunal (NCLT) le 11 juin 2024 et la réalisation de l'opération devrait intervenir au cours du troisième trimestre 2024.

Un engagement hors bilan lié au périmètre pour 10 millions d'euros a été comptabilisé chez ADP SA dans le cadre d'un memorandum of understanding.

### TAV Airports

Les principaux engagements donnés par TAV Airports et ses filiales s'élevaient au 30 juin 2024 à 1 413 millions d'euros. Ils concernent des lettres de garantie :

- ◆ accordées principalement à des tiers (douanes, prêteurs et clients), à la Direction Générale de l'Aviation civile turque « DHMI » ainsi qu'aux gouvernements d'Arabie saoudite, de Tunisie et de Macédoine ;
- ◆ issues des contrats de construction, opération et transfert d'infrastructures aéroportuaires (BOT Agreements) des contrats de concession et de contrats de location.

### PRINCIPALES GARANTIES ACCORDÉES AU DHMI

- ◆ TAV Ege et TAV Milas Bodrum sont tenus de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 36 millions d'euros et 43 millions d'euros respectivement au DHMI.
- ◆ TAV Ankara est tenue de donner une lettre de garantie de 30 millions d'euros au DHMI.

### PRINCIPALES GARANTIES ACCORDÉES À GACA (GENERAL AUTHORITY OF CIVIL AVIATION) EN ARABIE SAOUDITE

Le groupe est tenu au 30 juin 2024 de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 7 millions de dollars (équivalent à 6 millions d'euros) à GACA conformément à l'accord BTO (Building Transfer Operating) signé avec GACA en Arabie saoudite.

### PRINCIPALES GARANTIES ACCORDÉES À OACA (OFFICE DE L'AVIATION CIVILE ET DES AÉROPORTS) EN TUNISIE

Le groupe est tenu au 30 juin 2024 de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 9 millions d'euros au ministère de la Propriété de l'État et des Affaires foncières ainsi qu'une lettre de garantie d'un montant équivalent à 7 millions d'euros conformément à l'accord BTO (Building Transfer Operating) signé avec OACA en Tunisie.

### PRINCIPALES GARANTIES ACCORDÉES ET REÇUES PAR ALMATY

Garantie ENS : une période de 12 mois est prévue pour résoudre, le cas échéant, les problèmes d'infraction environnementale ou sociale. Si les problèmes ne sont pas résolus dans ce délai, le groupe sera obligé de refinancer le prêt auprès d'un autre groupe bancaire. Il faut noter que cette situation est très peu probable, étant donné que tous les prêteurs sont des institutions telles que la SFI et la BERD, et que le gouvernement s'est engagé à suivre toutes les politiques environnementales et sociales des prêteurs dans le cadre de l'accord de soutien du gouvernement.

Le groupe est tenu de financer les déficits de l'AIA à hauteur de 50 millions de dollars américains jusqu'au 30 juin 2025 ou jusqu'à la date d'achèvement financier, selon la dernière éventualité. La date d'achèvement financier est définie comme un taux de couverture de la dette minimum de 1,30 et au moins deux paiements de principal effectués. Le groupe a fourni une lettre de crédit d'un montant de 50 millions de dollars américains pour couvrir cette obligation.

Garantie d'achèvement EPC : cette garantie est déclenchée en cas de dépassement des coûts EPC (engineering procurement and Construction). Le montant restant sur ce contrat EPC est de 3 millions de dollars au 30 juin 2024.

#### **PRINCIPALES GARANTIES ACCORDÉES ET REÇUES PAR ANTALYA**

Le groupe TAV s'est porté garant de 50 % de l'emprunt bancaire utilisé pour le financement du paiement initial pour un montant de 1 019 millions d'euros.

Par ailleurs, le groupe a signé un contrat EPC avec une coentreprise formée par TAV Construction et Sera concernant des investissements supplémentaires pour l'augmentation de la capacité de l'aéroport d'Antalya. En plus du montant de l'EPC, il existe un mécanisme d'ajustement des prix jusqu'à 7,5 % du montant total de l'EPC. Le montant restant du contrat EPC est de 146 millions d'euros. Ce montant n'est pas présenté dans le tableau ci dessus en engagement hors bilan car Antalya est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

#### **PRINCIPALES GARANTIES DONNÉES POUR ANKARA**

Le groupe a signé un EPC avec une coentreprise formée par TAV Construction et Sera concernant des investissements supplémentaires pour l'augmentation de la capacité de l'aéroport d'Ankara-Esenboğa.

Le montant restant de ce contrat EPC est de 76 millions d'euros.

## **NOTE 15 PASSIFS ÉVENTUELS**

Le groupe ADP est engagé dans un certain nombre de procédures judiciaires et arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Le groupe fait également l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité.

Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation par le groupe ADP du bien-fondé des demandes et du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'état d'avancement des procédures et des arguments de défense du groupe, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Les principaux litiges et arbitrages présentés ci-après constituent des passifs éventuels.

- ◆ Un contentieux est pendant devant les tribunaux turcs concernant le taux de retenue à la source appliqué aux dividendes versés par une filiale turque.
- ◆ Dans le cadre des sanctions du gouvernement des États-Unis à l'encontre de la Russie, la Biélorussie et l'Iran, suite aux échanges ayant eu lieu début 2023 entre TAV et le Bureau de l'Industrie et de la Sécurité Américain (« BIS ») et bien que ce dernier ait confirmé à TAV que les décisions prises étaient pertinentes et qu'aucune autre action n'avait à être envisagée, HAVAS, l'une des filiales de TAV, a reçu un courrier courant décembre du BIS lui demandant des précisions sur certains vols impliquant des appareils visés par le régime de sanctions applicables aux États-Unis. HAVAS a confirmé au BIS qu'elle n'avait fourni aucune prestation aux appareils visés par ce régime de sanction, ce qui n'a fait l'objet d'aucun commentaire ni demande complémentaire de la part du BIS.
- ◆ Des associations professionnelles de compagnies aériennes ont saisi le Conseil d'Etat d'une demande d'annulation de la décision n° 2024-001 du 18 janvier 2024 de l'Autorité de régulation des transports relative à la demande d'homologation des tarifs des redevances aéroportuaires applicables aux aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget à compter du 1er avril 2024. Aucun date d'audience de plaidoirie n'a encore été fixée.

## **NOTE 16 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

### **Projet de fusion entre GMR Airports Ltd (GAL) et GMR Airports infrastructure Ltd (GIL) et sa filiale GIDL**

Le 19 mars 2023, Groupe ADP et GMR Airports Infrastructure Ltd (GIL), sociétés cotées et co-actionnaires respectivement de 49% et 51% dans la holding GMR Airports Ltd (GAL) ont annoncé la signature d'un accord cadre initiant un processus de fusion entre GIL, GIDL et GAL sous réserve que toutes les conditions préalables soient satisfaites. Le 2 juillet 2024, une copie certifiée conforme de l'ordonnance rendue par le National Company Law Tribunal (NCLT), en date du 11 juin 2024 a été reçue. Dès lors, la fusion peut avoir lieu au plus tard le 30 juillet 2024 sous réserve que toutes les conditions préalables soient satisfaites et à moins qu'une extension ne soit demandée par les parties et accordée par le NCLT. Ce projet de fusion ne s'analyse pas en un échange de titres substantiellement différents, la majeure partie de la juste valeur de GIL étant attribuable à GAL.

Par conséquent, la charge comptabilisée lors de la fusion, sans impact sur la trésorerie du Groupe, correspondra au coût du service de cotation qui sera égal au cumul de la dilution de 3,3 % dans l'actif net de GAL (passage de 49 % à 45,7 % d'intérêts) et de 45,7 % de la juste valeur de l'actif net de GIL hors GAL à la date de fusion. L'actif net de GIL hors GAL sera significativement négatif, compte tenu essentiellement de la juste valeur de la dette au titre des obligations convertibles (Foreign Currency Convertible Bonds – FCCBs) estimée au 30 juin 2024 à 1 081 millions d'euros.

L'impact définitif de la fusion sera déterminé à la date de réalisation de l'opération.

L'extinction des FCCBs, au moment de sa réalisation (au plus tard en 2033) conduira à l'enregistrement d'un produit sans effet sur la trésorerie.